

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU BUDGET**



DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE 2027 - 2029 (D P B E P)

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE
ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE 2027 - 2029
(D P B E P)**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES.....	9
LISTE DES ENCADRES	9
INTRODUCTION	10
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2023-2029.....	11
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2023-2025.....	11
I.1.1 Environnement économique international 2023-2025.....	11
I.1.2 Environnement économique national 2023-2025	11
I.2. Projections économiques 2026 et Perspectives 2027-2029	18
I.2.1 Projections économiques 2026 et perspectives 2027-2029 au niveau international	18
I.2.2 Projections économiques 2026 et perspectives 2027-2029 au niveau national	18
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2029.....	33
II.1. Evolution des finances publiques 2023-2026	33
II.1.1 Mesures en matière de finances publiques 2023-2026	33
II.1.2 Opérations financières de l’Etat 2023-2026	36
II.2. Perspectives d’évolution des finances publiques 2027-2029.....	40
II.2.1 Mesures en matière de finances publiques 2027-2029	40
II.2.2 Opérations financières de l’Etat 2027-2029	43
II.3. Gestion de la dette publique 2023-2029	46
II.3.1 Evolution de la dette publique 2023-2026.....	46
II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2027-2029	52
II.3.3 Evolution de la dette publique 2027-2029.....	52
II.4 Performance en matière de convergence 2023-2029	55
II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2023-2029.....	56
II.4.2 Performance en matière de convergence dans l’UEMOA 2023-2029.....	59

III- SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES	62
III.1. Situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat	62
III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2023-2025	62
III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2023 à 2025	63
III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques du portefeuille de l'Etat de 2023 à 2026.....	63
III.1.4 Subventions de l'Etat de 2022 à 2026.....	66
III.1.5 Endettement des entreprises publiques.....	66
III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l'Etat.....	68
III.1.7 Opérations de privatisation.....	69
III.2. Situation financière des Etablissements Publics Nationaux 2023-2029.....	70
III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux 2023-2025	70
III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2023 à 2025.....	71
III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2025.....	72
III.2.4 Prévisions des subventions 2026-2029.....	73
III.3. Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale	74
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)	74
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	80
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)	86
III.4 - Situation financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.....	94
III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	95
III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2026 à 2029.....	98
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2027-2029	100
IV.1. Politique budgétaire de l'Etat 2027-2029	100
IV.2. Ressources du budget de l'Etat 2027-2029	101
IV.2.1 Projections des recettes budgétaires 2027-2029.....	101
IV.2.2 Projections des ressources de trésorerie 2027-2029.....	104
IV.2.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2027-2029	105
IV.3. Dépenses du budget de l'Etat 2027-2029	106
IV.3.1 Projection des dépenses budgétaires 2027-2029.....	108
IV.3.2 Projections des charges de trésorerie 2027-2029	113

IV.3.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2027-2029	114
IV.3.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2027-2029 par fonction	114
IV.3.5 Analyse des projections du budget 2027-2029 de l'Etat selon les piliers stratégiques du PND 2026-2030.....	128
CONCLUSION.....	135

LISTE DES ACRONYMES

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AEP	: Alimentation en Eau Potable	CAF	: Coût, Assurance et Fret
AFD	: Agence Française de Développement	CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
AGEF	: Agence de Gestion Foncière	CCC	: Conseil Café Cacao
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle	CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes	CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
AGR	: Activités Génératrices de Revenus	CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
AIGF	: Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radio électriques	CI-ENERGIES	: Energies de Côte d'Ivoire
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets	CMB	: Compagnie Minière du Bafing
ANSUT	: Agence Nationale de Service Universel des Télécommunications	CME	: Centres de Moyennes Entreprises
ARSTM	: Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer	CMU	: Couverture Maladie Universelle
ASS	: Structures Assimilées aux EPN	CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	CNCO	: Conseil National de la Consommation
BHCI	: Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire	CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
BIC	: Bénéfices Industriels et Commerciaux	CNS	: Conseil National de Sécurité
BID	: Banque Islamique de Développement	COVID-19	: Corona Virus Disease 2019
BLP	: Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers	CT	: Collectivités Territoriales
BMSA	: Bondoukou Manganèse SA	CUT	: Compte Unique du Trésor
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
BNI	: Banque Nationale d'Investissement	DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement	EMPT	: Ecole Militaire Préparatoire et Technologique
BPCI	: Banque Populaire de Côte d'Ivoire	EPA	: Etablissement Public Administratif
BRAA	: Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan	EPHD	: Etablissement Public Hospitalier Départemental
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	EPHN	: Etablissement Public Hospitalier National
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics	EPHR	: Etablissement Public Hospitalier Régional
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement	EPIC	: Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FER	: Fonds d'Entretien Routier	EPN	: Etablissement Public National
FIMR	: Fonds d'Investissement en Milieu Rural	ESG	: Environnement Social et Gouvernance
FOB	: Free On Board	ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FODI	: Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles	MIGA	: Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
FRD	: Facilité pour la Résilience et la Durabilité	PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
GESTOCI	: Société de Gestion des Stocks Pétroliers	PCD	: Programme de Conversion de dette en projets de Développement
		PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
		PEJEDEC	: Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences
		PEPT	: Programme Electricité pour Tous

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
GUCE-CI	: Guichet Unique du Commerce Extérieur (Ex Webb Fontaine Côte d'Ivoire)	PJGouv	: Programme Jeunesse du Gouvernement
PETROCI	: Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire	PMCI	: Plantation Moderne de Côte d'Ivoire
I2T	: Société Ivoirienne de Technologie Tropicale	PME	: Petites et Moyennes Entreprises
IDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion	PND	: Plan National de Développement
INIE	: Institut Ivoirien de l'Entreprise	PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
IPS-WA	: Industrial Promotion Services (West Africa)	POSTE CI	: Poste de Côte d'Ivoire
ITS	: Impôt sur les Traitements et Salaires	PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
LBTP	: Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics	PRONER	: Programme National d'Electrification Rural
LEB	: Lagune Exploitation Bongouanou	PSGouv	: Programme Social du Gouvernement
LONACI	: Loterie Nationale de Côte d'Ivoire	PURGA	: Programme d'Urgence Agricole
NEI-CEDA	: Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI)-Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (CEDA)	RGB	: Régime Général de Base
NPSP	: Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique	RNPP	: Registre National des Personnes Physiques
OCPV	: Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers	RTI	: Radio Diffusion Télévision Ivoirienne
OIC	: Office Ivoirien des Chargeurs	SAS	: Société Abidjanaise de la Salubrité
OIGR	: Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement	SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
ONAD	: Office National de l'Assainissement et du Drainage	SIB	: Société Ivoirienne de Banque
ONEP	: Office National de l'Eau Potable	SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
PAA	: Port Autonome d'Abidjan	SIDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière	SIGFAE	: Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
PASP	: Port Autonome de San-Pedro	SIGOBE	: Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat
SIPF	: Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire	SIGICI	: Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage	SIGOMAP	: Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics
SMI	: Société des Mines d'Ity	SODEXAM	: Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SN SOSUCO	: Nouvelle Société Sucrière de la Comoé	SOTRA	: Société des Transports Abidjanais
SNDI	: Société Nationale de Développement Informatique	SPDC	: Société des Palaces de Cocody
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement du Riz	TEOM	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
SNPECI	: Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire	THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
SODEMI	: Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire	TNT	: Télévision Numérique Terrestre
SODERTOUR-LACS	: Société de Développement Touristique de la Région des Lacs	TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
		WEO	: World Economic Outlook
		PUA	: Prélèvement Union Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2023 à 2029	25
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2023 à 2029.....	26
Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2023 à 2029.....	27
Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2023 à 2029 / Optique Offre.....	28
Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2023 à 2029 / Optique Demande	29
Tableau 6 : Balance des paiements de 2023 à 2029.....	31
Tableau 7 : Prévision des indicateurs monétaires de 2023 à 2029.....	32
Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2023 à 2026	39
Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2027 à 2029	45
Tableau 10 : Évolution du stock de la dette publique de 2023 à 2026.....	47
Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2023-2026	50
Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2023-2026.....	51
Tableau 13 : Evolution du stock de la dette publique de 2027 à 2029 (y/c nouveaux décaissements)	52
Tableau 14 : Evolution du service de la dette publique de 2027 à 2029.....	53
Tableau 15 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2027 à 2029	53
Tableau 16 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2023 à 2029	58
Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2023 à 2029.....	61
Tableau 18 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques.....	65
Tableau 19 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2022 à 2026	66
Tableau 20 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2025.....	71
Tableau 21 : Situation de la réalisation des ressources globales des EPN par grande masse	72
Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2025 des EPN par nature de dépenses.....	73
Tableau 23 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2026 à 2029.....	73
Tableau 24 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de l'IPS-CGRAE de 2026 à 2029.....	75
Tableau 25 : Evolution des produits et des charges de l'IPS-CGRAE de 2023 à 2025.....	76
Tableau 26 : Projections des produits et des charges de l'IPS-CGRAE de 2026 à 2029.....	79
Tableau 27 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2023 à 2025 de l'IPS CNPS.....	80
Tableau 28 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2023 à 2025.....	83
Tableau 29 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2026 à 2029.....	85

Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNAM de 2023 à 2025.....	89
Tableau 31: Evolution des produits et des charges de la IPS-CNAM de 2026 à 2029	90
Tableau 32 : Evolution des ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2023-2025.....	95
Tableau 33 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2023 à 2025	96
Tableau 34 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2023-2025.....	97
Tableau 35 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées 2023-2025.....	98
Tableau 36 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2026 à 2029	99
Tableau 37 : Prévisions des recettes budgétaires 2026-2029 de l'Etat	101
Tableau 38 : Prévisions des ressources de trésorerie 2026-2029 de l'Etat	104
Tableau 39 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2026-2029.....	105
Tableau 40 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2026-2029	107
Tableau 41 : Evolution des transferts de l'Etat de 2026 à 2029.....	111
Tableau 42 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2026 à 2029	112
Tableau 43 : Evolution des dépenses de l'Etat par fonction de 2027 à 2029.....	114
Tableau 44 : Evolution des dépenses du budget 2027-2029 en fonction des principaux piliers du PND 2026-2030.....	128

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2023 à 2025.....	15
Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2026 à 2029.....	23
Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de sociétés de 2023 à 2025	62
Graphique 4 : Evolution du budget des EPN de 2023 à 2025.....	72
Graphique 5 : Evolution des effectifs des cotisants et assurés de 2023 à 2025 de l'IPS-CGRAE	75
Graphique 6 : Projection des effectifs des salariés et employeurs affiliés à l'IPS-CNPS de 2026 à 2029.....	81
Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2023 à 2025 de l'IPS-CNAM.....	86

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Résultats clés de la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) 2024 - 2028	41
Encadré 2 : Interventions sur le marché financier international.....	47
Encadré 3 : Evolution de la notation financière et institutionnelle.....	49
Encadré 4 : Interventions sur le marché régional	54
Encadré 5 : Analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire	54
Encadré 6 : Point sur la mise en œuvre du régime complémentaire des travailleurs	78
Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants.....	84
Encadré 8 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.....	99
Encadré 9 : Aperçu du PND 2026-2030.....	134

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la Loi de Finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre de documents, dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) qui sert également de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que le présent document est élaboré.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de la politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans, le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées par l'Etat. Il couvre également la situation financière des collectivités décentralisées, des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et des organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2027-2029, les projections budgétaires sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,5% en 2027, de 6,4% en 2028 et de 7,7% en 2029. Ces prévisions interviennent dans un contexte international marqué par les crises au Moyen-Orient, la guerre Russo-Ukrainienne et les tensions commerciales entre les Etats Unis d'Amérique (USA) et ses partenaires, les crises socio-politiques et sécuritaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger, ainsi que la baisse des cours internationaux du cacao.

Par ailleurs, le DPBEP 2027-2029 est élaboré en cohérence avec le Plan National de Développement (PND) couvrant la période de 2026 à 2030. Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les projets de budgets sur la période 2027-2029, en prenant en compte les aspects liés au changement climatique.

Les données économiques et budgétaires qui y figurent sont provisoires et susceptibles de connaître quelques évolutions par la prise en compte d'éventuelles nouvelles informations qui pourraient intervenir dans les mois à venir, avant la finalisation du projet de budget 2027.

Le présent document qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires et économiques du Gouvernement, se décline en quatre (04) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2023-2029 ;
- II. Evolution des finances publiques 2023-2029 ;
- III. Situation financière 2023-2029 des entreprises publiques, des institutions de protection sociale, des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes ;
- IV. Programmation budgétaire 2027-2029.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2023-2029

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2023-2025

I.1.1 Environnement économique international 2023-2025

La croissance de l'économie mondiale en **2023** a connu un ralentissement en s'affichant à 3,3% après 3,8% en 2022, en lien principalement avec une décélération dans les pays avancés (+1,7% contre +3,1% en 2022) malgré une hausse de croissance dans les pays émergents et pays en développement (+4,4% contre +4,3% en 2022). Ce ralentissement de l'activité économique, accompagné d'une inflation de 6,7%, s'explique notamment par les chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que le durcissement des conditions de financement à l'échelle internationale occasionnés par la crise Russo-ukrainienne.

En 2024, l'activité économique mondiale est restée soutenue avec une progression de 3,4%. La consolidation de la croissance s'est manifestée tant dans les pays avancés (+1,8% en 2024 contre +1,7% en 2023) que dans les pays émergents et pays en développement (+4,5% en 2024 contre 4,4% en 2023). Cette consolidation s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation qui est passée de 6,7% en 2023 à 5,8% en 2024.

En 2025, la croissance de l'économie mondiale s'est maintenue à 3,4% comme en 2024, soutenue par une stabilité relative en dépit de la crise Israélo-Palestinienne, des tensions géopolitiques persistantes et des conditions financières restrictives. Les économies avancées ont enregistré une croissance de **1,9%**, tandis que les économies émergentes et en développement ont connu une expansion de **4,4%**. Parallèlement, l'inflation mondiale a poursuivi sa tendance baissière, passant de **5,8%** en 2024 à **4,1%** en 2025, en raison de l'effet combiné des politiques monétaires restrictives et de la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement.

I.1.2 Environnement économique national 2023-2025

I.1.2.1 Secteur réel 2023-2025

En **2023**, l'activité économique a évolué dans un environnement socio-économique caractérisé par le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire. La poursuite efficace des réformes nécessaires à l'accompagnement de l'économie et de la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance ont favorisé le maintien de la dynamique de croissance de l'économie, en dépit des effets de la crise Russo-ukrainienne. Le taux de croissance de l'économie ivoirienne est alors ressorti à **6,6%**.

En 2024, l'activité économique a continué d'évoluer dans un environnement socio-économique marqué par le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire. Le taux de croissance est ressorti à **6,0%**, tiré d'une part, du côté de l'offre, par l'ensemble de ses composantes et d'autre part du côté de la demande, par la consommation finale et les investissements.

Au titre de l'année 2025, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par la préservation de la stabilité socio-politique et sécuritaire. Ce climat favorable a été renforcé par la poursuite des réformes structurelles indispensables à l'accompagnement efficient de l'économie nationale, ainsi que par la mise en œuvre continue d'une politique d'investissement ambitieuse dans les secteurs stratégiques propices à la croissance. Les effets conjugués de ces actions ont permis d'atteindre un taux de croissance de **6,6%**.

Les principales évolutions sectorielles de l'offre et de la demande s'établissent comme ci-après.

Le **secteur primaire** a enregistré une progression de 4,4%, après une hausse de 5,3% en 2024. Cette performance s'explique par la croissance de l'agriculture d'exportation (+3,1%), de l'agriculture vivrière (+7,7%) et de la pêche (+5,2%).

La croissance de l'agriculture d'exportation est principalement due à l'augmentation des productions d'anacarde (+64,0%), de caoutchouc naturel (+9,9%) et de banane dessert (+2,7%), en dépit des baisses enregistrées dans les filières café (-62,2%), coton graine (-10,4%), huile de palme (-7,9%), sucre (-13,0%), ananas (-8,8%) et cacao (-2,7%).

Le recul simultané des productions du binôme café-cacao est lié à des conditions climatiques et agronomiques défavorables dans les principales zones de production et des tensions sur la commercialisation, en raison de la chute des cours mondiaux à partir d'octobre 2025. Ces pressions ont été atténuées par le soutien aux producteurs grâce aux ressources de stabilisation du café et du cacao, le système de traçabilité nationale et le Différentiel de Revenu Décent (DRD fixé à 220 FCFA/kg).

Le fort rebond de la production d'anacarde (+64,0%) s'explique par le retour de conditions climatiques favorables dans les zones productrices du Nord et du Centre, la poursuite des programmes de renforcement des capacités des producteurs et les actions de structuration des coopératives conduites par l'AFOR dans le cadre du Plan Directeur de Développement de la filière.

La hausse de la production de caoutchouc naturel (+9,9%) a résulté de la montée en puissance des plantations villageoises et industrielles ainsi que du renforcement des capacités nationales de transformation, consolidant ainsi la position de la Côte d'Ivoire au sein des premiers producteurs africains.

Le repli de la production de coton graine (-10,4%) résulte de conditions pluviométriques défavorables dans les zones productrices du Nord, malgré le maintien du prix garanti aux producteurs.

Le recul de la production sucrière (-13,0%) tient à des difficultés agronomiques survenues en début de campagne.

La baisse de l'huile de palme (-7,9%) reflète les effets différés des conditions climatiques adverses sur le verger palmier, atténués par la poursuite des investissements des industriels dans les plantations.

S'agissant de l'agriculture vivrière, sa dynamique haussière est portée par l'augmentation des productions de tubercules (+7,4%), de céréales (+7,3%) et d'autres cultures (+12,4%).

Le secteur secondaire a enregistré une croissance de 6,7%, consolidant ainsi la progression de 4,8% de 2024. Cette performance s'explique par la contribution positive de la majorité de ses composantes, notamment l'énergie (+6,6%), les bâtiments et travaux publics (+7,4%), les autres industries manufacturières (+8,9%), l'extraction pétrolière et minière (+12,2%) et les activités de raffinerie (+4,3%), en dépit du repli enregistré au niveau des industries agroalimentaires (-2,6%).

L'augmentation de la production énergétique s'explique par la poursuite de grands projets d'investissement dans le secteur, en particulier ceux visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national.

La croissance observée dans les activités de raffinage du pétrole brut est imputable à l'augmentation conjuguée de la consommation intérieure et des volumes exportés.

La dynamique haussière du secteur extractif est portée par l'accroissement significatif de la production de pétrole brut (+42,6%), d'or (+0,3%), de manganèse (+8,0%), de nickel (+3,1%), de gaz naturel (+14,1%) et de bauxite (+90,2%), en dépit de la baisse relevée du diamant (-16,0%).

La production pétrolière a bénéficié de la montée en puissance de l'exploitation du champ « Baleine ».

Concernant le manganèse, la hausse de la production est due aux bonnes performances réalisées par les sociétés Compagnie Minière du Littoral, Shiloh Manganese SA ainsi qu'à la reprise des activités de production de la mine de Zemougoula en 2024.

Pour le nickel, l'accroissement de la production est dû aux mesures prises par la société d'exploitation pour faire face aux difficultés d'extraction, de transport et d'embarquement du minerai lors des intempéries.

S'agissant de la production de diamant, la chute observée est attribuable à l'épuisement des réserves alluvionnaires et au nombre limité de sites en exploitation par la méthode semi-industrielle, dans le contexte de mise en œuvre des réformes récemment engagées dans le secteur.

Quant à la bauxite, la production interrompue depuis 2021 a connu une reprise des activités avec la mine de Bongouanou, au dernier trimestre de 2022. La production s'est ainsi établie à 1 156 100 tonnes à fin décembre 2025, contre 607 675 tonnes en 2024.

Enfin, les BTP (+7,4%) ont bénéficié de la poursuite des grands chantiers d'infrastructures routiers, autoroutiers et énergétiques inscrits dans le PND 2021-2025.

Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 7,5%, contre 6,4% en 2024. Cette dynamique positive s'explique par la bonne performance des principales branches d'activités, notamment les transports (+7,2%), les télécommunications (+7,2%), le commerce (+7,3%) et les autres services (+7,9%), portées par la vigueur de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire.

L'activité de transport a connu une amélioration généralisée à travers ses différentes composantes. Le transport aérien a profité de la consolidation des investissements réalisés dans le secteur, notamment l'extension du réseau de la compagnie Air Côte d'Ivoire et la poursuite de la modernisation des infrastructures aéroportuaires. S'agissant du transport maritime, il a bénéficié de la progression du trafic global de marchandises, portée par la

hausse du transbordement et la dynamique du terminal à conteneurs du Port Autonome d'Abidjan. Le transport terrestre, quant à lui, a connu une vitalité du trafic de marchandises et de personnes, soutenue par l'avancement des grands projets routiers et autoroutiers.

Le sous-secteur des télécommunications a bénéficié de la poursuite des investissements dans le cadre de la Stratégie Nationale de Transition vers le Numérique (STNCI 2035) et de la mise en œuvre des décisions réglementaires de l'ARTCI en matière de tarifs d'interconnexion et d'accès aux ressources USSD. Le chiffre d'affaires global du secteur s'est établi à 1 313,4 milliards FCFA en 2025, soit une hausse de 6,4% en termes nominaux par rapport à 2024, porté essentiellement par l'expansion du segment Internet (+18,7%). Le nombre d'abonnements aux services d'internet mobile a notablement progressé pour s'établir à 38,5 millions à fin décembre 2025, contre 34,5 millions un an plus tôt. Aussi, les investissements des opérateurs ont atteint 332,9 milliards FCFA (+30,8%), en lien avec l'extension du réseau 4G, le déploiement de la fibre optique (33 140 km connectant plus de 8 136 localités) et la construction de data centers.

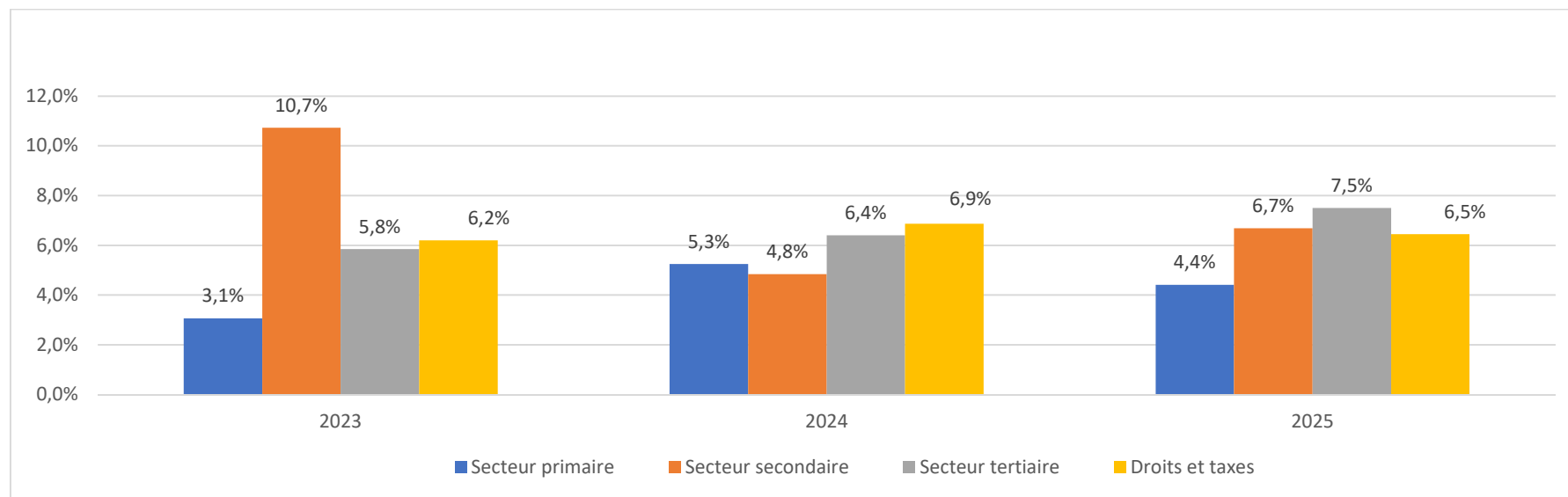
La croissance du commerce est attribuable à l'expansion de la grande distribution (environ 412 hypermarchés et supermarchés), la maîtrise de l'inflation à 0,1%. En outre, la construction de 40 marchés ruraux de proximité dont 23 achevés à fin 2025, la digitalisation des circuits commerciaux et la mise en place de la carte de commerçant obligatoire ont contribué à la dynamique du secteur.

Concernant les autres services, leur expansion résulte de la bonne tenue de toutes leurs composantes, en particulier les services financiers et d'assurance, les activités d'entretien et de réparation, ainsi que les services liés à l'hôtellerie et au tourisme.

Le secteur non marchand a enregistré une croissance de 6,0%, contre 8,6% en 2024. Cette performance s'explique par les effets conjugués de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques publiques en matière de scolarisation obligatoire et d'accès universel aux services de santé.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 6,5% après 6,9% en 2024 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2023 à 2025



Sources : MEFB/DGE/DPPE, ANStat

Du côté de la demande, la croissance économique en 2025 a été portée par la vigueur de l'investissement (+10,5%, après +6,4% en 2024) et par la progression de la consommation finale (+6,1%, contre +2,8% en 2024).

La hausse de la consommation finale résulte de la consolidation des dépenses de consommation publique (+3,6%, après +4,6% en 2024) et de la consommation des ménages (+6,5%, après +2,5% en 2024), en lien avec l'augmentation des revenus et la création d'emplois dans les secteurs public et privé.

La dynamique des investissements s'explique principalement par le renforcement des infrastructures routières et l'extension des capacités de production dans les secteurs de l'industrie et du BTP. Dans ce contexte, le taux d'investissement global s'est établi à 20,0% du PIB, contre 19,7% en 2024, tandis que le taux d'investissement public s'est situé à 7,4%, après 7,3% en 2024.

S'agissant du secteur extérieur, les importations de biens et services ont connu une hausse de 14,1%, après une croissance de 3,1% en 2024. Les exportations de biens et services ont progressé de 12,4%, après 25,1% en 2024, portées par la bonne performance des filières minières et pétrolières ainsi que des produits transformés.

L'inflation a enregistré une décélération pour s'établir à 0,1% après 3,5% en 2024, en deçà du critère communautaire de maximum 3%, grâce à la stabilisation des prix des produits énergétiques et à la bonne maîtrise des prix des produits alimentaires.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2023-2025

Sur la période de 2023 à 2025, la balance des paiements s'est caractérisée par une amélioration du solde du compte des transactions courantes. En effet, le déficit du compte courant est passé de 8,0% du PIB en 2023 à 0,6% du PIB en 2025. Cette trajectoire est due à l'augmentation de l'excédent de la balance des biens, malgré l'aggravation des déficits des services et des revenus.

La balance des biens s'est accrue, en passant de 1.062,3 milliards de FCFA en 2023 à 6.475,4 milliards de FCFA en 2025, sous l'effet de la hausse, en valeur, des exportations plus importantes que celle des importations. En effet, les ventes de biens ont progressé de 26,1%, en moyenne annuelle entre 2023 et 2025, en lien notamment avec l'amélioration des cours du cacao et de l'or non monétaires ainsi que l'accroissement des quantités de pétrole brut exportées. Quant aux importations, elles ont augmenté en moyenne de 3,8%, en relation avec des volumes de biens acquis plus importants et des prix à la baisse.

Le déficit des services s'est accru de 2023 à 2025 de 5,2%, en moyenne par an, en raison de l'augmentation du fret et des services techniques. De même, les revenus ont connu un déficit plus important, du fait, d'une part, de la hausse des dividendes et des intérêts payés aux non-résidents et, d'autre part, de la baisse des dons-programmes reçus par l'Administration Centrale.

Le compte de capital a augmenté de 16,5%, en moyenne, entre 2023 et 2025, en relation avec les dons-projets reçus par l'Administration Publique ainsi que le secteur privé.

Le compte financier a enregistré une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne de plus en plus faible, en raison du recul des mobilisations nettes de l'Administration Centrale. Toutefois, les investissements directs étrangers ont augmenté de 21,1% en moyenne entre 2023 et 2025, en lien, notamment, avec l'exécution de projets dans les secteurs pétrolier, minier et industriel.

Le solde global est ressorti excédentaire sur les années 2024 et 2025, respectivement de 3,4% et 4,3% du PIB, après un déficit de 2,4% du PIB en 2023.

I.1.2.3 Situation monétaire 2023-2025

En **2023**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2022, se résume comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 561,4 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.961,7 milliards de FCFA ;
- baisse des actifs extérieurs nets de 1.251,7 milliards de FCFA.

La masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 17.440,1 milliards de FCFA, soit une consolidation de 3,3%, en lien avec la progression des créances intérieures.

Les créances intérieures ont augmenté de 12,5%, en liaison avec la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances sur l'économie. Les créances nettes sur l'Administration Centrale ont progressé de 6,3%, du fait de la mise à disposition, par la BCEAO, des fonds accordés par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit. S'agissant des créances sur l'économie, l'encours a connu une hausse de 16,2%. Concernant les actifs extérieurs nets, ils sont passés de 3.886,0 milliards de FCFA en 2022 à 2.634,3 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit une dégradation de 32,2%, en lien, d'une part, avec l'augmentation du déficit du compte des transactions courantes et, d'autre part, la baisse des mobilisations nettes des ressources extérieures de l'Administration Centrale.

En **2024**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2023, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 2.821,4 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 2.166,3 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 1.668,4 milliards de FCFA.

La masse monétaire est ressortie à 20.261,5 milliards de FCFA à fin décembre 2024, en croissance de 16,2% par rapport à son niveau de décembre 2023. Cette évolution est due à l'augmentation des créances intérieures (+12,3%) et des actifs extérieurs nets (+63,3%).

S'agissant des créances intérieures, leur augmentation est portée par l'ensemble des composantes. En effet, les créances sur l'économie se sont consolidées de 1.311,2 milliards de FCFA à fin décembre 2024 (+11,5%), par rapport à leur niveau de décembre 2023. Il en est de même pour les créances nettes sur l'Administration Centrale qui se sont accrues de 855,1 milliards de FCFA (+13,7%), en relation, notamment, avec les décaissements effectués au titre du programme économique et financier conclu avec le FMI.

Quant aux **actifs extérieurs nets**, ils sont ressortis à 4.302,7 milliards de FCFA à fin décembre 2024, contre 2.634,3 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit un rebond de 63,3%. Ce dynamisme est lié à l'amélioration des exportations de biens, consécutive à l'augmentation des cours de principaux produits exportés.

En **2025**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2024, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 4.267,9 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 2.275,7 milliards de FCFA ;
- progression des actifs extérieurs nets de 2.522,9 milliards de FCFA.

La masse monétaire s'est consolidée de 21,1% par rapport à fin décembre 2024, sous les effets des augmentations des créances intérieures de 2.275,7 milliards de FCFA (+11,5%), grâce aux créances nettes sur l'Administration Centrale et les créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale se sont accrues de 8,2%, en liaison avec l'augmentation des concours FMI. Quant aux créances sur l'économie, elles ont progressé de 13,3%.

S'agissant des **actifs extérieurs nets**, ils sont passés de 4.302,7 milliards de FCFA à 6.825,7 milliards de FCFA à fin décembre 2025, soit une hausse de 58,6%, en raison de la baisse du déficit des transactions courantes.

I.2. PROJECTIONS ECONOMIQUES 2026 ET PERSPECTIVES 2027-2029

I.2.1 Projections économiques 2026 et perspectives 2027-2029 au niveau international

En 2026, la croissance mondiale est projetée à **3,1%**. Dans les économies avancées, la croissance devrait atteindre 1,8%, soutenue par une consommation résiliente et des politiques budgétaires accommodantes. En revanche, les économies émergentes et en développement devraient connaître une croissance de 3,9%.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique est projetée à 4,3% en 2026. Ce dynamisme est lié à la résolution des problèmes d'approvisionnement et à l'atténuation des effets négatifs des chocs météorologiques antérieurs et crise dans le Moyen-Orient.

Sur la période 2027-2029, la croissance mondiale est projetée à 3,2% en moyenne annuelle, traduisant une stabilisation progressive de l'économie internationale sous réserve d'un environnement géopolitique apaisé et d'une normalisation des politiques monétaires. Au niveau des économies avancées, la croissance s'établirait à 1,7% en moyenne annuelle, du fait d'une faible productivité et les effets résiduels de politiques restrictives. En revanche, les économies émergentes et en développement afficheraient une croissance moyenne annuelle de 4,1%, tirée par la demande intérieure et l'investissement. En Afrique subsaharienne, la croissance serait de 4,6% en moyenne annuelle, soutenue par la diversification économique, malgré des risques liés à l'endettement, à la sécurité et au changement climatique.

I.2.2 Projections économiques 2026 et perspectives 2027-2029 au niveau national

Au niveau national, la croissance de l'économie ivoirienne devrait ressortir à 6,2% en 2026 et à 6,8% en moyenne annuelle sur la période 2027-2029 du fait de la mise en œuvre des orientations stratégiques sur la période 2026-2030 en lien avec le PND, notamment la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité de la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

I.2.2.1. Projections économiques 2026

I.2.2.1.1 Projection du secteur réel 2026

Le taux de croissance de l'économie ivoirienne, projeté à 6,2% en 2026, repose sur les hypothèses suivantes :

- ✓ le démarrage et la bonne exécution du PND 2026-2030 ;
- ✓ la dissipation progressive des effets des tensions géopolitiques sur l'économie mondiale ;
- ✓ l'amélioration des circuits d'approvisionnement et un meilleur accès aux débouchés ;
- ✓ la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du pays ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI.

L'évolution du PIB réel, analysée par composantes, présenterait les caractéristiques ci-après pour l'année 2026.

Au niveau de l'offre, le secteur primaire enregistrerait une croissance de 7,5%, après 4,4% en 2025, portée par la dynamique de l'agriculture vivrière (+6,6%), de l'agriculture d'exportation (+8,3%) et de la pêche (+5,2%). L'agriculture vivrière bénéficierait de la croissance des tubercules et banane plantain (+4,1%), des céréales (+13,6%) et des autres spéculations (+17,6%) telles que l'arachide non décortiquée, la tomate et le gombo. Son dynamisme découlerait de (i) la bonne perspective liée à la pluviométrie dans le nord du pays, (ii) la bonne exécution du Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI), (iii) la mise à la disposition des technologies de production de semences améliorées et (iv) l'augmentation de la demande sous régionale. Concernant l'agriculture d'exportation (+8,3% après +3,1% en 2025), elle serait marquée par une expansion des productions de cacao (+11,4%), de coton graine (+26,3%), de sucre (+20,1%), de caoutchouc (+10,0%), d'anacarde (+5,0%) et de banane dessert (+4,0%), en dépit des baisses attendues des productions de café (-8,3%) et d'ananas (-7,6%). L'augmentation de la production de cacao (+11,4%) résulterait d'une amélioration des conditions climatiques. La forte reprise du coton graine (+26,3%) s'expliquerait par la revalorisation des prix d'achat garantis aux producteurs et le renforcement des programmes d'encadrement technique. La hausse du sucre (+20,1%) découlerait de la mise en œuvre des contrats-plans visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises productrices.

Le secteur secondaire croîtrait de 6,4% en 2026, contre 6,7% en 2025. Cette progression concernerait la plupart des branches : les BTP (+7,1%), l'énergie (+5,0%), les industries agroalimentaires (+6,0%), les autres industries manufacturières (+5,8%) et l'extraction pétrolière et minière (+7,8%), en dépit de la baisse des produits pétroliers¹ (-2,5%). Ce dynamisme serait soutenu par l'intensification des investissements dans les capacités de production (or, pétrole, nickel, bauxite, électricité), et par la croissance soutenue de la demande de biens manufacturés.

Le secteur tertiaire afficherait une croissance de 5,8%, après 7,5% en 2025, sous l'effet combiné de la performance des secteurs des transports (+5,7%), des télécommunications (+5,7%), du commerce (+5,8%) et des autres services (+5,7%). Cette dynamique découlerait de l'interconnexion positive avec les activités des secteurs primaire et secondaire.

La valeur ajoutée du secteur non marchand progresserait de 5,2%, contre 6,0% en 2025, sous l'effet des mesures de la poursuite des politiques publiques en matière de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets des subventions afficheraient une hausse de 6,5% comme en 2025. Cette évolution serait portée par la mise en œuvre des réformes fiscales et administratives, combinée au dynamisme de l'activité économique, dans un contexte de lutte contre la vie chère.

Du côté de la demande, la croissance serait soutenue par la progression de l'investissement (+9,9%), après 10,5% en 2025 et par le raffermissement de la consommation finale (+4,4%), contre +6,1% l'année précédente. La consommation bénéficierait d'une hausse continue des revenus des ménages, de la création d'emplois et de la maîtrise relative des prix à la consommation.

¹ Produits issus du raffinage du pétrole brut (essence, gasoil, pétrole lampant, etc.)

Les investissements seraient portés par le démarrage et la poursuite de plusieurs projets d'envergure, notamment dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, ainsi que l'aménagement et la construction de routes, telles que : (i) Zuénoula - Gohitafla - Béoumi et la bretelle Agbaou – Kounahiriabou, (ii) Satama Sokoura – Sandégué, (iii) Bondoukou – Bouna, et (iv) San-Pedro - Soubré - Issia. Ces investissements incluraient également le renforcement des infrastructures de production industrielle et de construction. Dans ce contexte, le taux d'investissement global atteindrait 21,1% du PIB, contre 20,0% en 2025, avec un taux d'investissement public passant de 7,4% en 2025 à 7,7% en 2026.

S'agissant des échanges extérieurs, les importations de biens et services progresseraient de 6,3%, contre 14,1% en 2025, reflétant le regain d'activité économique. Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 14,8%, après 12,4% en 2025, grâce à la bonne tenue des produits de l'extraction pétrolière et minière et des produits transformés.

Le taux d'inflation s'établirait à 3,3%, au-dessus de la norme communautaire, en lien avec la hausse des cours du pétrole brut, du fret et les perturbations des circuits d'approvisionnement du fait de la crise au Moyen-Orient.

1.2.2.1.2 Projection de la balance des paiements 2026

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 1.556,4 milliards de FCFA, représentant 2,5% du PIB en 2026, après celui de 367,6 milliards de FCFA (0,6% du PIB) en 2025. Cette dégradation du solde courant serait due au repli de l'excédent structurel de la balance commerciale des biens, par rapport à l'année 2025.

En effet, le solde excédentaire de la balance des biens baisserait de 10,0% par rapport à 2025, en lien avec la hausse des exportations plus faible que celle des importations. Les ventes de marchandises à l'étranger augmenteraient de 7,1% en 2026, par rapport à 2025. Cette évolution résulterait, principalement, de la progression du montant des ventes de pétrole brut (+63,8%), du caoutchouc (+12,9%) et de l'or non monétaire (+38,9%), en lien avec la hausse des quantités exportées et des prix de ces biens. Les ventes de coton (+22,7%) progresseraient, en raison de l'amélioration des quantités. Toutefois, les exportations enregistreraient le repli, en valeur, des ventes du cacao transformé (-33,0%), du café (-11,1%) et des fèves de cacao (-10,3%), en raison de la baisse des cours de ces produits.

Quant aux importations FOB, elles augmenteraient de 18,1%, en liaison avec l'accroissement des produits pétroliers (+46,2%), des biens d'équipement (+10,9%), des biens intermédiaires (+6,1%) et des produits alimentaires (+5,2%), consécutivement à la hausse de leurs prix et de leurs quantités.

Au niveau des autres transactions courantes avec l'extérieur, le déficit des services se creuserait de 14,6%, en relation avec les services techniques importés dans les secteurs des extractions de pétrole et des mines. Le déficit des revenus augmenterait également, du fait de l'accroissement des paiements d'intérêts sur les engagements de l'économie vis-à-vis de l'extérieur, des dividendes et des transferts au titre des contributions au fonctionnement des institutions internationales.

Concernant l'excédent du compte de capital, il s'accroîtrait, en lien avec la hausse des dons projets reçus par l'Administration publique.

Le compte financier, quant à lui, enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en 2026, en baisse de 2,8% par rapport à 2025, en liaison principalement avec le repli des mobilisations au titre de l'Administration publique.

Le solde global, qui résulterait de toutes ces transactions, serait excédentaire de 1.306,6 milliards de FCFA, soit 2,1% du PIB.

I.2.2.1.3 Projection 2026 de la situation monétaire

La projection de la situation monétaire en 2026 tient compte des hypothèses relatives à la consolidation de l'activité économique nationale, soutenue par la poursuite des investissements publics et le dynamisme du secteur privé.

Ainsi, à fin décembre 2026, la situation monétaire serait caractérisée par :

- une croissance de la masse monétaire de 2.552,2 milliards de FCFA ;
- une hausse des créances intérieures de 2.533,3 milliards de FCFA ;
- une progression des actifs extérieurs nets de 1.306,6 milliards de FCFA.

La masse monétaire se consoliderait de 10,4% par rapport à 2025. Elle serait portée par la progression de 11,5% des créances intérieures tirées conjointement par les créances nettes sur l'Administration Centrale et celles sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale évolueraient de 12,5% en 2026, en liaison avec les mobilisations de numéraires et les émissions de titres par l'Etat, auprès des banques, en vue de financer son déficit budgétaire, ainsi que la contrepartie des fonds alloués par le FMI dans le cadre du programme économique et financier. Quant aux créances sur l'économie, elles s'accroîtraient de 10,9%, en lien avec le dynamisme de l'activité économique.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils se consolideraient de 1.306,6 milliards de FCFA, en se situant à 8.132,3 milliards de FCFA (+19,1%) à fin décembre 2026, en lien avec la couverture du financement du déficit des transactions courantes par les entrées nettes de capitaux étrangers.

I.2.2.2 Perspectives économiques 2027-2029

Sur la période 2027-2029, l'activité économique resterait dynamique, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,8%. Ce dynamisme résulterait de la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques contenues dans le PND 2026-2030, en vue de l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 (PSCI 2030). Cette croissance économique serait soutenue par (i) le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance ; (ii) le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique ; (iii) la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et (iv) l'accélération des réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Les projections du cadre macroéconomique sur la période 2027-2029 s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- ✓ la poursuite des grands chantiers du Gouvernement ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ la densification des politiques d'attractivité ;

- ✓ l'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ l'aménagement et le développement des zones industrielles ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Etat-secteur privé.

I.2.2.2.1 Projection du secteur réel 2027-2029

Le taux de croissance réel est projeté à 6,5% en 2027, 6,4% en 2028 et 7,7% en 2029, soit un taux annuel moyen de **6,8%** sur la période grâce à la mise en œuvre de réformes d'accompagnement de l'économie.

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 3,9% en moyenne sur la période 2027-2029, grâce à la production vivrière (+5,9%) et à l'agriculture d'exportation (+2,9%) qui bénéficieraient toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole et de la redynamisation des organisations professionnelles. Ainsi, ce secteur contribuerait à hauteur de 0,6 point en moyenne à la croissance du PIB sur la période.

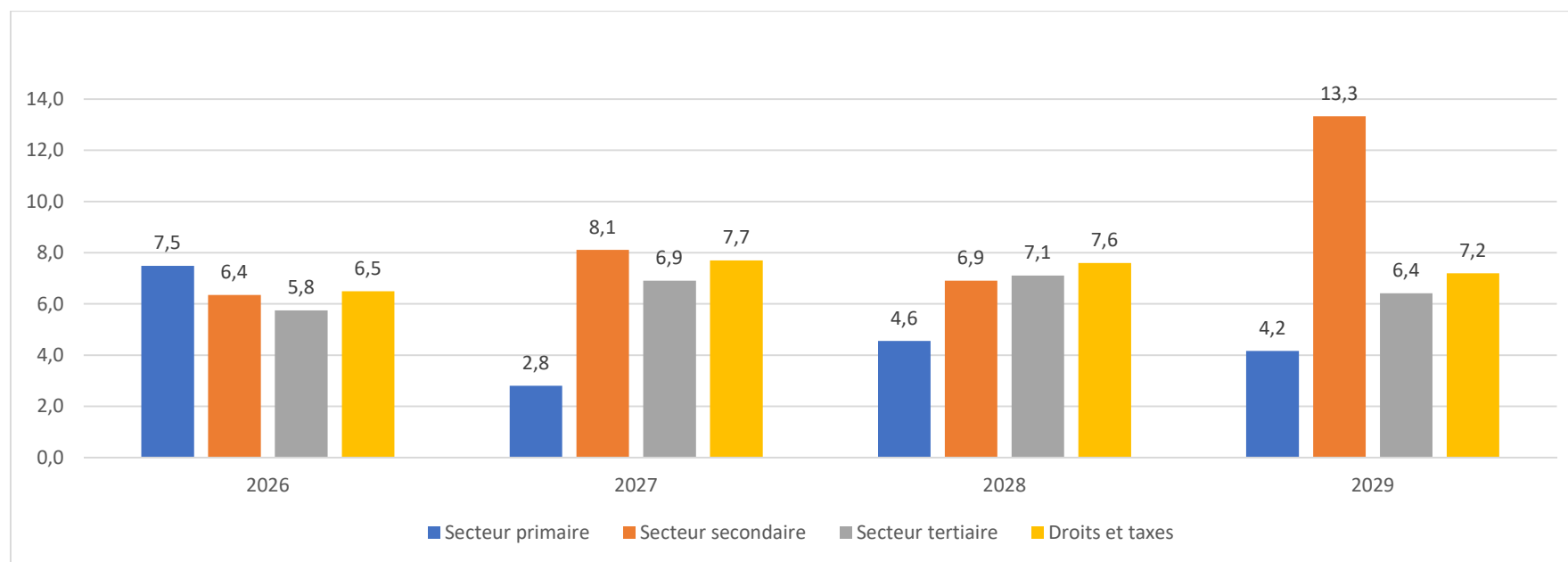
Le secteur secondaire progresserait en moyenne de 9,4% sur la période 2027-2029, en lien avec la hausse du BTP (+7,9%), des industries agroalimentaires (+7,6%), de l'énergie (+6,5%), des produits pétroliers (+6,1%), de l'extraction minière et pétrolière (+16,3%) et des autres industries manufacturières (+8,2%). Ce secteur bénéficierait de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et surtout de l'entrée en production de la phase 3 du champ « Baleine » ainsi que de l'entrée en production des nouvelles mines d'or. Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait en moyenne à 2,3 points sur la période, soutenue essentiellement par les autres industries manufacturières (+0,7 point), l'extraction minière et pétrolière (+0,8 point), les BTP (+0,4 point) et les industries agroalimentaires (+0,3 point).

Le secteur tertiaire enregistrerait en moyenne 6,8% de croissance sur la même période grâce aux télécommunications (+6,5%), aux transports (+6,5%), au commerce (+6,5%) et aux autres services (+7,3%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. En somme, ce secteur contribuerait, sur la période, à hauteur de 3,0 points à la croissance du PIB, en lien avec les contributions des autres services (+1,2 point), le commerce (+1,1 point), les transports (+0,5 point) et les télécommunications (+0,1 point).

Le PIB non marchand, avec une contribution à la croissance du PIB de 0,3 point en moyenne sur la période, évoluerait de 4,4%, tenant compte des effets combinés de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 7,5% en moyenne, grâce aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2026 à 2029



Source : MEFB/DGE/DPPE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+10,0% en moyenne) et l'affermissement de la consommation finale (+4,5% en moyenne).

La consommation finale évoluerait de 4,5% en moyenne sur la période 2027-2029 en raison de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements (+10,0%) seraient soutenus par le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et la poursuite de plusieurs chantiers dans le cadre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) notamment le Projet de Train Urbain d'Abidjan (Métro d'Abidjan), le Bus Rapide Transit (BRT) ainsi que la construction de routes et échangeurs.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne sur la période à 22,5% du PIB, dont 8,1% au titre des investissements publics sur la période 2027-2029.

Les importations de biens et services progresseraient de 7,8% en moyenne sur la période sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 10,7% en raison de la bonne tenue des productions minière et pétrolière, agricoles, et des produits transformés.

La contribution à la croissance du PIB au niveau de la demande serait portée particulièrement par la consommation finale et l'investissement. Ces composantes contribueraient respectivement en moyenne annuelle à 3,1 et 2,9 points à la croissance du PIB sur la période 2027-2029. Quant aux échanges extérieurs de biens et services, leur contribution à la croissance du PIB ressortirait en moyenne annuelle à 1,4 point sur la période 2027-2029.

L'inflation évoluerait de 2,2% en moyenne sur la période, respectant la norme communautaire, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la poursuite de la politique de lutte contre la vie chère.

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2023 à 2029

(En%)

Secteurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Secteur primaire	3,1	5,3	4,4	7,5	2,8	4,6	4,2
Agriculture vivrière, élevage	12,4	7,1	7,7	6,6	6,1	6,0	5,7
Agriculture d'exportation	-0,6	4,3	3,1	8,3	1,3	4,0	3,5
Sylviculture	0,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	6,5	10,9	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
Secteur secondaire	10,7	4,8	6,7	6,4	8,1	6,9	13,3
Extraction minière	17,2	16,6	12,2	7,8	9,0	1,5	38,4
Industries agro-alimentaires	5,4	-2,5	-2,6	6,0	7,5	8,5	6,8
Produits pétroliers	11,2	3,7	4,3	-2,5	5,6	7,9	4,7
Energie (gazeaulec)	7,4	7,1	6,6	5,0	6,8	7,7	5,0
BTP	16,7	0,4	7,4	7,1	8,2	9,0	6,5
Autres industries manufacturières (1)	8,2	6,2	8,9	5,8	8,2	7,9	8,4
Secteur tertiaire	5,8	6,4	7,5	5,8	6,9	7,1	6,4
Transports	2,3	5,7	7,2	5,7	6,6	6,9	6,0
Télécommunication	4,2	5,4	7,2	5,7	6,5	6,9	6,1
Commerce	11,3	8,2	7,3	5,8	6,6	6,9	6,0
Autres services (2)	2,7	5,1	7,9	5,7	7,4	7,5	7,1
Droits et taxes	6,2	6,9	6,5	6,5	7,7	7,6	7,2
Pib non marchand	7,2	8,6	6,0	5,2	5,5	3,3	4,5
Produit intérieur brut (PIB)	6,6	6,0	6,6	6,2	6,5	6,4	7,7
Déflateur	3,9	1,7	3,1	1,1	2,1	2,2	1,8

Source : MPD-ANStat/ MEFB –DGE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2023 à 2029*En milliards de FCFA*

Principaux agrégats macroéconomiques	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
PIB total	48 998,9	52 820,7	58 061,1	62 340,4	67 790,4	73 698,0	80 761,6
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	1 583,8	1 665,3	1 786,8	1 872,5	1 988,5	2 113,2	2 263,5
FBCF	10 095,1	10 417,3	11 638	13 138	14 773	16 619	18 787,5
<i>Public</i>	3 774,6	3 859,6	4 281	4 796	5 349	5 958	6 663,0
<i>Privé</i>	6 320,5	6 557,7	7 356,8	8 341,6	9 423,9	10 661,1	12 124,5
Variations en volume (en%)							
PIB total	6,6	6,0	6,6	6,2	6,5	6,4	7,7
FBCF	2,9	6,4	10,5	9,9	10,0	10,0	10,0
Consommation finale	9,7	2,8	6,1	4,4	4,2	4,6	4,8
Exportations de biens et services	6,6	25,1	12,4	14,8	8,2	11,9	12,0
Importations de biens et services	8,7	3,1	14,1	6,3	2,9	11,5	8,9
(En pourcentage du PIB)							
FBCF	20,6	19,7	20,0	21,1	21,8	22,6	23,3
<i>Public</i>	7,7	7,3	7,4	7,7	7,9	8,1	8,3
<i>Privé</i>	12,9	12,4	12,7	13,4	13,9	14,5	15,0
Taux d'inflation (variation en%)	4,4	3,5	0,1	3,3	2,5	2,0	2,0

Source : MPD-ANStat / MEFB -DGE

Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2023 à 2029*(En milliers de tonnes sauf indication contraire)*

Productions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Café	46,9	72,1	27,3	25,0	50,0	50,0	75,0
Cacao	1 822,3	1 890,8	1 840,3	2 050,0	1 950,0	2 000,0	2 000,0
Bananes	505,1	478,4	491,1	510,6	525,8	540,6	555,3
Ananas	76,6	81,9	74,7	69,1	64,7	61,2	58,3
Coton graine	236,2	347,9	311,7	393,8	454,5	497,3	537,1
Régime de palme	562,5	496,0	456,8	457,2	466,4	475,7	485,2
Sucre	203,7	212,0	184,5	221,5	225,6	229,3	232,7
Caoutchouc	1 624,8	1 686,6	1 853,1	2 038,4	2 242,3	2 399,2	2 567,2
Anacarde	1 225,9	944,7	1 549,2	1 626,7	1 708,0	1 793,4	1 883,1
Pétrole (milliers de barils)	10 768,2	16 138,8	23 013,1	25 553,3	32 036,8	30 990,3	64 605,4
Barils/jour	29 502,0	44 095,0	63 049,6	70 009,0	87 772,0	84 673,0	177 001,0
Gaz (millions de mètre cube)	2 607,0	2 413,1	2 754,4	3 142,0	3 276,4	3 409,7	5 002,5
Or (en kilogramme)	51 185,0	59 124,0	59 330,0	63 000,0	65 000,0	67 000,0	69 000,0
Manganèse (tonnes)	1 175 300,9	1 033 405,1	1 116 572,0	1 138 000,0	1 188 000,0	1 238 000,0	1 288 000,0
Diamant (carats)	2 367,6	676,4	568,4	1 750,0	2 600,0	3 600,0	4 900,0
Nickel (milliers de tonnes)	2 480,5	1 482,8	1 528,9	2 217,4	2 297,4	2 377,4	2 457,4
Bauxite (milliers de tonnes)	200,0	607,7	1 156,1	1 062,4	1 162,4	1 262,4	1 362,4
Production de produits pétroliers (Kt)	5 143,6	5 387,9	5 943,9	5 899,1	6 196,8	6 372,4	6 734,3
Production d'électricité (GWH)	13 344,2	13 919,4	14 723,3	16 123,0	18 139,8	20 489,0	21 875,0

Source : MPD-ANStat / MEFB -DGE

Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2023 à 2029 / Optique Offre*(En points de croissance)*

Secteurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Secteur Primaire	0,5	0,9	0,8	1,3	0,5	0,8	0,7
Agriculture vivrière élevage	0,6	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Agriculture d'exportation	-0,1	0,5	0,3	0,9	0,1	0,4	0,4
Sylviculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur Secondaire	2,5	1,2	1,6	1,5	1,9	1,7	3,2
Extraction minière	0,6	0,7	0,6	0,4	0,4	0,1	1,8
Industries agro-alimentaires	0,3	-0,1	-0,1	0,3	0,3	0,4	0,3
Produits pétroliers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Energie (gazeaulec)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
BTP	0,8	0,0	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3
Autres industries manufacturières	0,6	0,5	0,7	0,5	0,7	0,6	0,7
Secteur Tertiaire	2,6	2,8	3,3	2,5	3,0	3,1	2,8
Transports	0,2	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Télécommunication	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Commerce	1,8	1,4	1,3	1,0	1,1	1,2	1,0
Autres services	0,5	0,8	1,3	1,0	1,2	1,2	1,2
PIB Marchand	5,6	4,9	5,6	5,3	5,4	5,6	6,8
Services d'administration publique	0,5	0,6	0,4	0,3	0,4	0,2	0,3
Institutions sans but lucratif (ISBL)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB non marchand	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3
PIB au coût des facteurs	6,1	5,5	6,1	5,7	5,8	5,8	7,1
Droits et taxes nets de subventions	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
TOTAL PIB OFFRE AU PRIX DU MARCHÉ	6,5	6,0	6,6	6,2	6,5	6,4	7,7

Source : MPD-ANStat / MEFB -DGE

Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2023 à 2029 / Optique Demande

(En points de croissance)

Secteurs	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Provisoire	Estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
FBCF :	0,8	1,7	2,8	2,7	2,8	2,9	3,0
Ménages	0,2	0,3	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5
Sociétés financières et sociétés non financières	0,4	1,4	1,2	1,4	1,6	1,7	1,8
APU	0,2	0,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
ISBL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale	6,9	2,0	4,3	3,1	2,9	3,1	3,2
Ménages	6,3	1,6	4,0	2,4	2,3	2,5	2,8
APU	0,6	0,4	0,3	0,7	0,6	0,6	0,4
ISBL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des stocks	-0,2	-3,2	-0,2	-2,3	-1,2	-0,3	-0,1
Demande externe nette	-0,9	5,5	-0,4	2,7	1,9	0,7	1,6
Exportations	1,7	6,4	3,7	4,7	2,8	4,1	4,4
Biens	1,5	5,4	3,7	4,4	2,6	3,9	4,1
Services non facteurs	0,2	1,0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,2
Importations	2,5	0,9	4,1	2,0	0,9	3,4	2,8
Biens	0,8	0,2	4,7	1,0	1,6	3,1	1,6
Services non facteurs	1,7	0,7	-0,6	1,0	-0,7	0,3	1,2
TOTAL PIB DEMANDE	6,5	6,0	6,6	6,2	6,5	6,4	7,7

Source : MPD-ANStat / MEFB -DGE

I.2.2.2.2 Projection de la balance des paiements 2027-2029

Sur le moyen terme, le solde du compte des transactions courantes devrait se dégrader, en 2027 et 2028, en passant d'un déficit de 1.556,4 milliards de FCFA (2,5% du PIB) en 2026 à 2.381,6 milliards de FCFA (3,5% du PIB) en 2027 et 2.697,0 milliards de FCFA (3,7% du PIB), en lien avec la baisse de l'excédent de la balance des biens. En 2029, il s'améliorerait sous l'effet du rebond du solde commercial des biens.

La balance des biens connaîtrait une hausse globale sur la période, en lien avec l'augmentation des exportations, en moyenne de 3,2% par an, en lien principalement avec l'augmentation des volumes exportés du pétrole brut, soutenue par l'entrée en production de la phase 3 du champ pétrolier "Baleine" en 2029, ainsi que la hausse de la production de l'or non monétaire. Quant aux importations FOB, elles s'accroîtraient de 1,2% en moyenne sur la période. Elles se caractériseraient, notamment, par la progression des volumes achetés de biens intermédiaires et d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés.

Concernant les autres postes du compte des transactions courantes, le déficit structurel des services diminuerait en fin de période, sous l'effet de la fin des investissements nécessaires à l'entrée en production de la troisième phase du champ pétrolier "Baleine". Par contre, le déficit des revenus s'accentuerait sur la période, en relation avec l'augmentation des revenus des investissements payés à l'étranger et la baisse des dons-programmes au profit de l'Administration publique.

Au niveau du compte financier, il ressortirait des entrées nettes de capitaux étrangers de 2027 à 2029, en moyenne, de 3,8% du PIB, en lien avec les flux net d'IDE entrants (2,4% du PIB) et de la poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique.

Au total, le solde global de la balance des paiements connaîtrait en moyenne un excédent de 1,3% du PIB sur la période.

Tableau 6 : Balance des paiements de 2023 à 2029
En milliards de FCFA

LIBELLE POSTE	2023 Définitif	2024 Définitif	2025 Estimation	2026 Projection	2027 Projection	2028 Projection	2029 Projection
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	-3 944,4	-2 360,1	-367,6	-1 556,4	-2 381,6	-2 697,0	-1 008,2
1- Biens et services	-1 940,1	22,2	3 150,0	2 014,1	1 599,8	1 596,0	3 616,5
Balance des biens	1 062,3	3 307,8	6 475,4	5 826,5	5 125,3	5 241,5	6 981,6
- Exportations de biens FOB	10 382,4	12 609,1	16 521,9	17 690,6	16 499,0	16 957,3	19 279,2
- Importations de biens FOB	-9 320,1	-9 301,3	-10 046,4	-11 864,2	-11 373,7	-11 715,9	-12 297,6
- Importations de biens CAF	-10 874,2	-10 846,1	-11 699,6	-13 816,4	-13 245,2	-13 643,7	-14 321,2
Balance des services	-3 002,5	-3 285,5	-3 325,5	-3 812,3	-3 525,5	-3 645,5	-3 365,0
- Crédit	604,2	736,7	777,9	848,4	907,0	959,9	1 041,7
- Débit	-3 606,6	-4 022,3	-4 103,4	-4 660,7	-4 432,5	-4 605,4	-4 406,8
2- Revenu primaire	-1 851,1	-2 316,9	-3 222,6	-3 366,9	-3 773,4	-4 020,5	-4 359,8
- Dont intérêts sur la dette publique	-812,9	-912,2	-1 106,2	-1 009,2	-1 188,6	-1 194,8	-1 258,0
3- Revenu secondaire	-153,1	-65,4	-295,0	-203,6	-208,0	-272,5	-264,9
- Administrations publiques	95,7	294,3	62,2	151,1	138,5	66,4	66,6
- Autres secteurs	-248,8	-359,7	-357,2	-354,8	-346,5	-338,8	-331,6
b- Compte de capital (4+5)	112,6	100,2	152,7	204,1	222,7	227,2	227,8
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5- Transferts de capital	117,3	102,4	152,7	204,1	222,7	227,2	227,8
- Administrations publiques	117,1	45,8	95,5	146,4	164,4	168,3	168,3
- Autres secteurs	0,2	56,6	57,2	57,7	58,3	58,9	59,5
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	-3 831,8	-2 259,9	-215,0	-1 352,2	-2 158,9	-2 469,8	-780,4
d- Compte financier (6+7+8+9)	-2 638,0	-4 043,1	-2 737,8	-2 658,8	-2 558,6	-2 723,3	-3 062,8
6- Investissement direct	-1 215,0	-1 754,7	-1 782,7	-1 805,7	-1 705,7	-2 050,0	-1 650,0
7- Investissements de portefeuille	19,3	-1 055,5	-783,0	-220,8	-550,8	-442,2	-1 120,1
8- Dérivés financiers	-3,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	-1 439,2	-1 233,0	-172,1	-632,3	-302,1	-231,1	-292,7
- Administrations publiques	-1 541,0	-812,8	-130,5	-613,7	-271,6	-135,0	-317,9
- Autres secteurs	101,8	-420,2	-41,7	-18,6	-30,5	-96,1	25,2
e- Erreurs et omissions nettes	2,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
f- Solde global (c-d+e)	-1 191,8	1 787,5	2 522,9	1 306,6	399,6	253,5	2 282,4
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	85,0	100,2	122,3	112,2	110,1	109,8	121,7
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	24,4	25,2	27,1	28,1	24,5	23,2	22,9
Balance courante/PIB (%)	-8,0	-4,5	-0,6	-2,5	-3,5	-3,7	-1,2
Balance courante hors dons/PIB (%)	-8,5	-4,8	-0,6	-2,6	-3,6	-3,7	-1,2
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA)	-4 144,1	-2 559,8	-376,4	-1 645,2	-2 456,0	-2 697,0	-1 008,2
Taux de progression des IDE (%)	36,1	44,4	1,6	1,3	-5,5	20,2	-19,5
PIB	48 998,9	52 820,7	58 061,1	62 340,4	67 790,4	73 698,0	80 761,6
Solde global/PIB (%)	-2,4	3,4	4,3	2,1	0,6	0,3	2,8

Source : BCEAO

I.2.2.2.2 Projection de la situation monétaire 2027-2029

Sur la période 2027-2029, la projection des statistiques monétaires s'appuie sur la poursuite de la dynamique de la croissance économique, soutenue par les investissements publics et privés ainsi que la consommation finale. Les agrégats monétaires seraient caractérisés par :

- une croissance moyenne annuelle de la masse monétaire de 13,8% ;
- une hausse moyenne annuelle des créances intérieures de 14,4% ;
- une hausse des actifs extérieurs nets de 10,8% en moyenne par an.

L'évolution de la masse monétaire serait soutenue par celle de ses deux contreparties, à savoir les créances intérieures et les actifs extérieurs nets. En effet, les créances intérieures augmenteraient en moyenne de 14,4% par an sur la période, en liaison avec la progression de ses deux composantes, en l'occurrence les créances sur l'économie et les créances nettes sur l'Administration Centrale. S'agissant des créances sur l'économie, elles se renforceraient de 13,4% en moyenne, en lien avec le dynamisme de l'économie. De même, les créances nettes sur l'Administration Centrale augmenteraient de 16,0% en moyenne par an sur la période, en relation, notamment, avec la poursuite des mobilisations de ressources financières auprès des banques résidentes.

Concernant les actifs extérieurs nets, ils se consolideraient sur la période de 10,8% en moyenne par an.

Tableau 7 : Prévision des indicateurs monétaires de 2023 à 2029

En milliards de FCFA

INDICATEURS MONETAIRES	Décembre 2023	Décembre 2024	Décembre 2025	Prévision			
				Décembre 2026	Décembre 2027	Décembre 2028	Décembre 2029
MONNAIE AU SENS LARGE	17 440,1	20 261,5	24 529,4	27 081,6	30 372,7	33 622,1	39 942,4
Circulation fiduciaire	4 019,0	4 818,5	6 135,9	5 400,1	5 804,2	6 146,1	7 301,5
Dépôts	13 421,1	15 443,0	18 393,5	21 681,5	24 568,5	27 476,0	32 641,0
CONTREPARTIES	17 440,1	20 261,5	24 529,4	27 081,6	30 372,7	33 622,1	39 942,4
Actifs Extérieurs nets	2 634,3	4 302,7	6 825,7	8 132,3	8 531,9	8 785,4	11 067,8
Créances intérieures	17 667,6	19 833,8	22 109,5	24 642,8	28 348,5	32 167,6	36 863,6
- Créances nettes sur l'Administration Centrale	6 261,9	7 117,0	7 697,7	8 662,3	10 186,2	11 589,9	13 536,4
- Créances sur les autres secteurs	11 405,7	12 716,9	14 411,8	15 980,5	18 162,3	20 577,7	23 327,2
Passifs non monétaires et autres postes nets	2 861,8	3 875,1	4 405,8	5 693,5	5 693,5	6 507,7	7 330,9

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2029

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2026

II.1.1 Mesures en matière de finances publiques 2023-2026

II.1.1.1. Mesures de politique et d'administration fiscales

Les mesures fiscales mises en œuvre ces dernières années ont permis d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes.

Au niveau de la **politique fiscale**, les mesures mises en œuvre portent sur :

- o le relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le cacao de 3% en 2021 à 4% en avril 2023 puis à 5% en octobre 2023 ;
- o l'aménagement du régime fiscal simplifié des prestataires de services pétroliers ;
- o la poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations adopté en Conseil des Ministres en 2019 ;
- o la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises en vue de l'adapter aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité à travers :
 - la création du régime de microentreprise et du régime de l'entrepreneur ;
 - la réduction de 7% à 6% du taux de droit commun prévu pour la détermination de l'impôt des microentreprises ;
 - la possibilité, pour les contribuables des microentreprises, de se faire suivre par un cabinet d'expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables agréés afin de bénéficier du taux réduit de la taxe (4%) ;
- o l'institution d'une TVA de 18% sur certains produits alimentaires non de premières nécessités en 2023 ;
- o la suppression de l'option de la TVA pour les transporteurs relevant du régime du réel en 2024 ;
- o l'institution d'une taxe sur les paris sportifs en ligne en 2024 ;
- o le relèvement du tarif du droit fixe relatif au droit d'enregistrement pour la formalisation de divers actes civils (création d'entreprises, cession de parts) de 18 000 à 25 000 Francs CFA en 2024 ;
- o l'institution d'un droit d'enregistrement de 4% sur les cessions de terrains qui ne sont pas effectuées devant un notaire en 2024 ;
- o l'aménagement des dispositions du Code général des Impôts en matière d'impôt foncier par la prise en compte de la valeur marchande comme base d'imposition en 2025 ;
- o le relèvement de 2 points, du taux d'imposition de la taxe ad valorem sur l'or en 2025 ;
- o le relèvement de 2 points, du taux d'imposition de l'IRVM des personnes physiques en 2025 ;
- o l'extension de la taxe spéciale sur certaines matières plastiques aux emballages en métal, verre, et carton en 2025 ;
- o l'institution d'une taxe environnementale sur les mégots de cigarettes, cigares et cigarillos en 2025 ;
- o le relèvement du taux des droits d'imposition sur les produits du tabac de 49% à 70% en 2025 ;
- o l'assujettissement des opérations d'affacturage à la TVA en 2026 ;

- o l'institution d'un impôt sur les bénéfices des plateformes de commerce en ligne n'ayant pas d'installation professionnelle en Côte d'Ivoire en 2026 ;
- o le renforcement des garanties du Trésor en cas de cessation frauduleuse d'entreprise en 2026 ;
- o l'aménagement des dispositions du Code général des Impôts relatives à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en 2026.

Concernant les **réformes d'Administration**, elles portent aussi bien sur l'administration fiscale intérieure que sur l'administration douanière.

Au niveau de **l'administration fiscale intérieure**, les principales mesures portent sur :

- o la déconcentration du contrôle fiscal à travers la création, dans les directions opérationnelles, des services dédiés aux contrôles fiscaux ;
- o la poursuite du renforcement du cadastre dans les différentes localités depuis 2022 avec l'appui de la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- o le renforcement des capacités du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA par l'extension au cordon douanier en 2024 ;
- o l'institution de la déclaration unique des impôts sur les salaires et les cotisations sociales en 2024 ;
- o la poursuite du recensement électronique des parcelles et des activités débutées en 2025 ;
- o la mise en œuvre de la facturation normalisée électronique (FNE) en 2026 ;
- o la mise en œuvre du dispositif de traçabilité du tabac en 2026.

Au niveau de **l'administration douanière**, les principales mesures portent sur :

- o la dématérialisation du tableau prévisionnel des importations et de la fiche technique de production de matières premières des opérateurs agréés en Admission Temporaire Pour Transformation Actif (ATPA) en 2023 ;
- o la finalisation de la refonte du système d'information métier des Douanes ivoiriennes sur le volet "Manifeste et Titre de transport" en 2023 ;
- o la mise en place du mécanisme d'analyse du risque anticipée sur les manifestes maritimes et aériens par le déploiement du Système de Ciblage du Fret (SCF) de l'OMD en 2023 ;
- o l'amélioration de l'évaluation par l'usage de bases de données externes en 2024 ;
- o le renforcement de l'évaluation des véhicules neufs à l'aide de la solution VIN décodeur en 2024 ;
- o le renforcement des bureaux frontières en équipement de contrôle non intrusifs, de vidéosurveillance, de moyens nautiques en 2025 ;
- o le renforcement des contrôles mixtes DGD-DGI en 2025 ;
- o le renforcement du mécanisme de détermination de la valeur en douane, à travers la généralisation de l'outil ASYVAL, contribuant à une meilleure sécurisation des recettes et à la transparence des opérations en 2025 ;
- o le renforcement des systèmes informatisés de gestion des risques par le Contrôle de conformité entre le Manifeste, le Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV) et la Déclaration en 2025 ;

- o le renforcement des relations avec les institutions judiciaires dans le cadre de l'opérationnalisation du nouveau code des Douanes débuté en 2025 ;
- o la mise en production du Système de Déclaration des Espèces aux Frontières (SYDEF), renforçant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en 2025 ;
- o l'installation d'un système de contrôle électronique des poids des marchandises en vrac, débarquées au Port Autonome d'Abidjan (PAA), améliorant la traçabilité et la lutte contre les pertes et les fraudes en 2025 ;
- o la finalisation du système intégré de contrôle électronique des débarquements de marchandises en vrac à l'aide des pèse-essieux en 2026 ;
- o le renforcement du contrôle sur la TVA suspendue dans le cadre du projet de révision du code des investissements (révision de l'arrêté numéro 597/SEPMBPE/CAB du 30-10-2018) ;
- o l'extension du dispositif de visite assistée par vidéo à l'ensemble des services opérationnels des douanes ivoiriennes en 2026.

II.1.1.2. Mesures au titre des dépenses publiques

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre ont porté sur :

- o l'extension du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) aux Ambassades et aux EPN ;
- o la production régulière des rapports généraux sur la performance ;
- o la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration et de la publication du document de « Déclaration sur les Risques Budgétaires » ;
- o la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
 - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
 - la connexion de façon graduelle des Etablissements Publics Nationaux et Structures Assimilées, des Collectivités Décentralisées et des Sociétés d'Etat au Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP) ;
 - la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
 - la mise à jour continue de la Banque de Données des Prix de Référence depuis 2020 ;
- o la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- o la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique à moyen terme ;
- o l'adoption de la loi portant politique nationale d'endettement en 2024 ;
- o la poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- o la revalorisation de la pension de retraite des retraités de l'Etat en août 2025 ;
- o la poursuite de l'élaboration et la vulgarisation du Budget Citoyen ;
- o la mise en place du cadre de performance pour les Comptes Spéciaux du Trésor en 2025.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2023-2026

Les opérations financières de l'Etat sont caractérisées par une amélioration continue de la mobilisation des recettes malgré l'impact des crises internationales sur l'économie. En 2023, avec l'atténuation des effets négatifs de la crise Russo-ukrainienne, la mobilisation des recettes publiques a connu un dynamisme marqué par la reprise progressive de la taxation des produits pétroliers à la pompe après leur suspension en 2022. Les dépenses ont aussi été impactées par la construction et la rénovation des infrastructures sportives, routières pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023) qui s'est tenue du 13 janvier au 11 février 2024.

L'évolution des principaux postes est présentée ci-dessous.

II.1.2.1. Recettes totales et dons

Avec une croissance annuelle de 12,7%, **les recettes totales et dons** sont passés de **7.771,7** milliards de FCFA en 2023 à **9.868,9** milliards de FCFA en 2025. Cette évolution a été portée principalement par l'effort de mobilisation des recettes fiscales et la mise en œuvre satisfaisante des mesures de politique et d'administration fiscale. En effet, **les recettes fiscales**, représentant 84,9% des recettes totales et dons, ont connu une croissance annuelle moyenne de 14,6% passant de **6.508,0** milliards de FCFA en 2023 à **8.542,1** milliards de FCFA en 2025. Elles sont composées de recettes fiscales intérieures (61,8%) et de recettes fiscales de porte (38,2%). **Le taux de pression fiscale** est passé de **13,3%** en 2023, à **13,8%** en 2024 et à **14,7%** en 2025.

Les recettes fiscales intérieures, avec une progression moyenne annuelle de 12,0%, sont passées de **4.090,8** milliards de FCFA en 2023 à **5.135,9** milliards de FCFA en 2025. Quant aux recettes douanières, elles sont passées de 2.417,1 milliards de FCFA en 2023 à 3.406,2 milliards de FCFA en 2025, soit une croissance annuelle de 18,7%.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles ont connu une progression moyenne annuelle de 13,6% passant de **946,9** milliards de FCFA en 2023 à **1.223,0** milliards de FCFA en 2025.

Quant aux **dons**, ils sont passés de **316,8** milliards de FCFA en 2023 à **103,8** milliards de FCFA en 2025. Cette baisse est en lien avec le report des ressources du C2D en 2026 et 2027.

L'année 2026 est marquée d'une part, par la chute des cours internationaux du cacao et d'autre part, par le conflit au Moyen-Orient entre les Etats Unis, Israël et l'Iran qui entraîne des perturbations sur les marchés énergétiques et financiers internationaux avec la fermeture du détroit d'Ormuz. Ce conflit pourrait exposer la Côte d'Ivoire à des effets significatifs, notamment sur les prix du pétrole, les flux commerciaux, l'inflation et les taux de change. Toutefois, pour atténuer les effets néfastes de ces crises sur la mobilisation des recettes, des mesures d'administration fiscale additionnelles ont été prises.

Ainsi, les projections des recettes totales et dons de 2026 connaissent une révision à la baisse de 478,1 milliards de FCFA par rapport aux prévisions initiales pour s'afficher à **10.748,2** milliards de FCFA dont **9.283,5** milliards de FCFA de recettes fiscales. La pression fiscale s'établirait à **14,9%**. Toutefois, par rapport à 2025, ces recettes totales et dons progresseraient de **8,9%** contre **13,8%**, initialement prévu. Les recettes non fiscales

devraient également connaître une hausse pour atteindre un niveau de **1.229,5** milliards de FCFA. Elles sont composées principalement de cotisations sociales, de dividendes, de recettes de services et de bonus de signature des contrats miniers. S'agissant des dons, ils devraient être mobilisés à hauteur de **235,2** milliards de FCFA dont **146,4** milliards de FCFA de dons-projets

II.1.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Sur la période 2023-2025, avec une progression moyenne annuelle de **6,2%**, **les dépenses publiques** sont passées de **10.279,8** milliards de FCFA à **11.593,6** milliards de FCFA en liaison d'une part, avec l'impact des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires mise en œuvre à partir de août 2022 et d'autre part, avec la croissance des dépenses d'investissement prenant en compte les travaux d'infrastructures sportives et routières dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023). Toutefois, le rythme de croissance des dépenses reste moindre que celui des recettes totales. Ce résultat est le fruit des mesures de rationalisation des dépenses entreprises en vue du respect du critère de convergence de l'UEMOA relatif au ratio solde budgétaire sur PIB.

En 2026, les dépenses totales et prêts nets sont attendus à **13.125,8** milliards de FCFA prenant en compte les mesures pour mitiger les impacts de cette crise sur l'économie.

L'évolution par nature des dépenses sur la période de 2023 à 2026 se présente comme ci-après.

Les charges salariales ont connu une progression moyenne annuelle de **6,4%** passant de **2.246,4** milliards de FCFA en 2023 à **2.545,2** milliards de FCFA en 2025. Cette hausse est notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, aux mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022 et à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale. A fin 2026, les charges de personnel seraient de **2.853,5** milliards de FCFA prenant en compte l'impact de la revalorisation de la prime exceptionnelle de fin d'année et l'évolution indiciaire. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de **34,5%** en 2023, à **32,5%** en 2024 et **29,8%** en 2025, respectant la norme communautaire fixée à 35%. Il se situerait à **30,7%** en 2026.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont passées de **1.641,4** milliards de FCFA en 2023 à **2.007,8** milliards de FCFA en 2025. Elles comprennent, notamment, les dépenses d'acquisition de biens et services et les frais et commissions de la dette. Elles devraient atteindre **2.243,8** milliards de FCFA à fin 2026.

Les subventions et transferts sont passés de **695,2** milliards de FCFA en 2023 à **736,7** milliards de FCFA en 2025. Ils se situeraient à **958,3** milliards de FCFA en 2026. Ces subventions sont effectuées principalement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des Collectivités Décentralisées et du secteur électricité.

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **3.257,5** milliards de FCFA en 2023. Elles ont atteint **3.380,5** milliards de FCFA en 2025, soit une croissance moyenne annuelle de **1,9%**. Elles atteindraient un niveau de **4.304,0** milliards de FCFA en 2026. Ces investissements ont porté entre autres sur les travaux de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan reliant les Communes de Yopougon et d'Attécoubé, de construction de la

tour F de la cité administrative du Plateau, du pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, de l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, de la réhabilitation de la côte entre Abidjan et San Pedro, de la construction et la réhabilitation des stades qui ont accueilli la Coupe d'Afrique des Nations de Football, des travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » de la ville d'Abidjan ainsi que les travaux de renforcement, d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes à l'intérieur du pays. Le taux d'investissement de l'Administration Centrale est passé de 6,8% en 2023 à 6,4% en 2024 et à 5,8% en 2025. En 2026, ce taux ressortirait à 6,9%.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse, passant de **1.239,3** milliards de FCFA en 2023 à **1.405,7** milliards de FCFA en 2024 et à **1.607,1** milliards de FCFA en 2025 liée essentiellement aux intérêts payés sur la dette commerciale et sur les titres publics. En 2026, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à **1.563,1** milliards de FCFA. Cette hausse est en liaison avec le niveau des financements en devise. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions qui sont intégrés dans les dépenses de fonctionnement.

Le déficit budgétaire s'est progressivement amélioré passant de **5,1%** en 2023 à **4,0%** en 2024 et à **3,0%** en 2025. A fin 2026, le déficit budgétaire devrait se creuser pour atteindre **3,8%** du PIB en lien avec la hausse du cours du baril du pétrole du fait de la crise au Moyen-Orient, des mesures de dépenses pour mitiger les impacts de cette crise sur l'économie et avec la chute du cours international du cacao.

II.1.2.3 Opérations de financement

Pour couvrir le déficit budgétaire et répondre aux engagements liés à l'amortissement de la dette, la Côte d'Ivoire a eu recours aux marchés monétaire et financier à hauteur de **3.507,8** milliards de FCFA en 2023, de **6.707,9** milliards de FCFA en 2024 et de **7.900,7** milliards de FCFA en 2025. Ces mobilisations intègrent des recours au marché financier international de **2.844,7** milliards de FCFA en 2024 et de **1.975,4** milliards de FCFA en 2025. Le niveau du financement en devise intègre en 2024 la gestion active de la dette.

En 2026, le déficit serait également couvert par des émissions sur les marchés monétaire et financier à hauteur de **5.510,4** milliards de FCFA dont **720,9** milliards de FCFA sur le marché financier international. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires à hauteur de **770,3** milliards de FCFA dont **283,0** milliards de FCFA au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et **188,1** milliards de FCFA au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI.

Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2023 à 2026

En milliards de FCFA

	2023	2024	2025	2026
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Estimation
Recettes et dons	7 771,7	8 663,5	9 868,9	10 748,2
Recettes fiscales	6 508,0	7 271,8	8 542,1	9 283,5
Impôts intérieurs	4 090,8	4 565,2	5 135,9	6 063,9
Droits et taxes à l'importation	1 971,7	2 218,5	2 689,3	2 579,6
Droits et taxes à l'exportation	445,5	488,0	716,9	640,1
Recettes non fiscales	946,9	1 146,1	1 223,0	1 229,5
Cotisations de sécurité sociale	715,1	791,5	832,3	900,0
Autres	231,9	354,6	390,7	329,5
Dons	316,8	245,6	103,8	235,2
Dons-projets	117,1	45,8	95,0	146,4
Dons-programmes	199,7	199,8	8,8	88,8
Dépenses et prêts nets	10 279,8	10 757,2	11 593,6	13 125,8
Dépenses Courantes	4 992,6	5 359,0	5 727,4	6 581,6
Personnel	2 246,4	2 365,4	2 545,2	2 853,5
Prestations sociales	409,7	443,0	437,7	526,0
Subvention et transferts	695,2	716,9	736,7	958,3
Fonctionnement (yc dépenses sociales ciblées)	1 641,4	1 833,8	2 007,8	2 243,8
Investissement	3 257,5	3 330,8	3 380,5	4 304,0
Sur financement intérieur	1 719,2	2 274,9	2 017,1	2 750,4
Sur financement extérieur	1 538,3	1 055,9	1 363,5	1 553,6
Emprunts-projets	1 421,2	1 010,1	1 268,5	1 407,2
Dons-projets	117,1	45,8	95,0	146,4
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	790,4	661,7	878,7	677,1
Intérêts	1 239,3	1 405,7	1 607,1	1 563,1
Intérieur	527,0	602,5	666,0	714,6
Extérieur	712,2	803,2	941,1	848,5
Solde base ordonnancement	-2 508,1	-2 093,7	-1 724,7	-2 377,6
% du PIB	-5,1%	-4,0%	-3,0%	-3,8%
Solde primaire de base	-47,4	122,4	1142,0	504,0
% du PIB	-0,1%	0,2%	2,0%	0,81%
Financement	2 494,4	2 102,7	1 744,1	2 094,6
Extérieur	2 004,8	1 450,6	935,8	948,0
Tirages (yc appuis budgétaires et Eurobonds)	1 797,7	4 146,1	3 316,3	2 427,3
Amortissement	-626,8	-2 289,0	-2 438,1	-1 024,2
Autre financement extérieur	834,0	-406,5	57,5	-455,2
Intérieur	489,6	652,1	808,3	1 146,6
Bancaire	282,0	517,7	793,0	1 014,5
Autre	207,6	134,5	15,3	132,1
Ecart de financement/financement à rechercher	-13,7	9,1	19,4	0,0
PIB	48 998,9	52 820,7	58 061,1	62 340,4

Source : MEFB/DGTCP /DCS

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2027-2029

II.2.1 Mesures en matière de finances publiques 2027-2029

II.2.1.1 Mesures de politique et d'administration fiscales 2027-2029

Les prévisions de recettes de la période 2027-2029 s'appuient sur un ensemble de mesures de politique et d'administration fiscale.

Les mesures de politique fiscale s'articulent autour des points suivants :

- la poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales à travers la révision des privilèges contenus dans les différents Codes ;
- la mise en œuvre des mesures contenues dans la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation des secteurs peu ou non fiscalisés, notamment le commerce électronique.

Par ailleurs, les réformes administratives concernent l'administration fiscale et l'administration douanière.

Au niveau de la **fiscalité intérieure**, les réformes de l'administration fiscale portent sur la poursuite des actions en cours notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan de recouvrement des arriérés d'impôt élaboré en 2023 ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique 2026 – 2030 de la DGI ;
- la poursuite des travaux de digitalisation des procédures ;
- la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de facturation numérique électronique.

Au titre de la **fiscalité de porte**, les réformes envisagées sur la période 2027-2029 s'articulent autour des points suivants :

- la modernisation des infrastructures de prises en charge des marchandises, par :
 - le renforcement du contrôle sur les bons provisoires à l'aéroport ;
 - l'intégration de l'outil d'aide à la classification de l'OMD (AI-HS) au sein du Système d'Information des Douanes ;
 - la poursuite de la mise en œuvre des projets de digitalisation des processus métiers de la DGD ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du nouveau Code des Douanes ;
- l'acquisition de vedettes d'intervention rapide pour le renforcement de la surveillance des plans d'eau fluviaux, lagunaires et maritimes ;

Encadré 1 : Résultats clés de la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) 2024 - 2028

Depuis son adoption en mai 2024, la SRMT constitue le document de référence pour l'élaboration des annexes fiscales des lois de finances notamment celles de 2025 et 2026. La mise en œuvre des mesures nouvelles au titre de la SRMT a rapporté 173,7 milliards FCFA, soit 2,0% des recettes fiscales en 2025. Les avancées significatives enregistrées dans le cadre de la SRMT concernent notamment :

Au titre de la politique fiscale

- l'introduction de mesures visant la rationalisation des exonérations fiscales ;
- l'harmonisation du dispositif relatif aux prix de transfert avec les normes de la CEDEAO ;
- le relèvement des taux des droits d'accises d'un taux global de 49% à 70% a permis d'engranger 36,9 milliards de recettes supplémentaires contre 26,8 milliards attendus en 2025 ;
- l'imposition des entreprises ayant des services de transactions en ligne a généré 15,2 milliards en 2025 au titre de la TVA.

Au titre des mesures d'administration fiscale

- L'élargissement de l'assiette fiscale, matérialisé par la progression du nombre de contribuables, notamment au titre des impôts divers et fonciers, a permis l'intégration en 2025 de 28 064 nouveaux contribuables, dont 26 763 contribuables relevant des régimes forfaitaires ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale, à travers, entre autres, l'utilisation d'outils de contrôle des prix de transfert et l'amélioration des dispositifs d'analyse des données fiscales ;
- la finalisation de l'interopérabilité des systèmes d'information des administrations fiscales et douanières, dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de déduction de la TVA ;
- la mise en œuvre et la généralisation progressive de la facture normalisée électronique ;
- la diversification des partenariats avec les institutions régionales et internationales, accompagnée de la signature de conventions fiscales avec plusieurs pays , notamment l'entrée en vigueur de la convention fiscale conclue avec les Emirats Arabes Unis, la Turquie en 2026, l'adhésion de la Côte d'Ivoire au Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) en janvier 2025, puis la signature, le 23 avril 2025, de la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC), laquelle ouvrira, après ratification, la voie à des échanges avec plus de 149 autres juridictions ;
- la mise en production du nouveau système d'information métier des Douanes (SIDOCI) ;
- la dématérialisation des demandes de codes additionnels ;
- la mise en œuvre d'un système intégré de contrôle électronique des débarquements de marchandises en vrac, reposant sur l'utilisation de pèse-essieux ;
- le renforcement des systèmes informatisés de gestion des risques, avec notamment la mise en place du contrôle de conformité entre le manifeste, le Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV) et la déclaration ;
- la digitalisation accrue des procédures et des opérations de contrôle fiscal et douanier, incluant notamment l'apurement des régimes de transit (T1).

Perspectives

Sur la période 2026-2028, plusieurs autres réformes de la SRMT seront déployées, à savoir notamment :

Au titre des mesures de politique fiscale

- la refonte du Code Général des Impôts (CGI) ;
- la révision du Livre de procédures fiscales, consécutivement à la refonte du CGI ;
- la finalisation des travaux relatifs à l'opérationnalisation de la déclaration unique de l'impôt sur les salaires, en collaboration avec la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) ;
- l'adoption des textes d'application du Code des douanes ;
- la révision du Code minier, en vue de réaménager les dispositions relatives aux avantages fiscaux et douaniers.

Au titre des mesures d'administration fiscale

- la création de services fiscaux au sein des collectivités territoriales, directement rattachés à la Direction de la fiscalité locale ;
- le renforcement du dispositif de règlement des contentieux douaniers, notamment à travers une judiciarisation accrue des procédures ;
- la finalisation de l'interopérabilité des systèmes d'information des administrations financières.

Par ailleurs, une revue à mi-parcours de la SRMT devrait être réalisée afin de tirer les leçons éventuelles, prendre en compte de nouveaux enjeux prioritaires émergents, et assurer son alignement avec les orientations du PND 2026-2030.

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2027-2029 sont les suivantes :

- la mise en place du contrôle interne budgétaire et du contrôle de gestion ;
- la mise en œuvre de la comptabilité des matières ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la poursuite de la maîtrise de l'évolution de la masse salariale ;
- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des dépenses d'investissement ;
- le suivi des dépenses liées au climat ;
- la poursuite de la vulgarisation du module eFournisseur du SIGOBE.

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2027-2029

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2027-2029 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB nominal de 9,1% et les effets escomptés des mesures de politique fiscale et d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes susmentionnés.

Les opérations financières tiennent également compte des réalisations de l'année 2025, des estimations de l'année 2026, ainsi que des effets des crises internationales sur l'économie.

II.2.2.1. Recettes et dons

Sur la période 2027 - 2029, les recettes totales et dons passeraient de **12.120,4** milliards de FCFA en 2027 à **15.243,3** milliards de FCFA en 2029, soit une progression moyenne annuelle de 12,1%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (88,1% en moyenne sur la période). Ainsi, les recettes fiscales progresseraient en moyenne annuelle de 13,5% passant de **10.529,6** milliards de FCFA en 2027 à **13.561,4** milliards de FCFA en 2029. La pression fiscale, quant à elle s'établirait à **15,5%** en 2027, à **16,3%** en 2028 et à **16,8%** en 2029 en raison de l'évolution favorable de la conjoncture économique et des réformes qui seraient mises en œuvre à travers notamment la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) 2024-2028.

Avec une progression moyenne annuelle de 5,3%, **les recettes non fiscales** passeraient de **1.354,6** milliards de FCFA en 2027 à **1.502,8** milliards de FCFA en 2029. Elles comprennent entre autres, les cotisations de sécurité sociale, les dividendes reçus et les recettes de service. Cette hausse s'explique par la bonne évolution attendue des cotisations sociales et des recettes de service.

Les **dons** ressortiraient à **236,2** milliards de FCFA en 2027 pour s'établir à **170,3** milliards de FCFA en 2028 et **179,1** milliards de FCFA en 2029. Cette baisse est en lien avec la fin du 3^e C2D en 2027.

II.2.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Sur la période 2027 – 2029, les **dépenses totales et prêts nets** seraient de **14.495,3** milliards de FCFA en 2027, de **15.821,2** milliards de FCFA en 2028 et de **17.673,4** milliards de FCFA en 2029, soit une évolution moyenne annuelle de **10,5%**.

Les charges salariales progresseraient en moyenne annuelle de 7,8% sur la période 2027– 2029 passant de **3.129,9** milliards de FCFA en 2027 à **3.638,1** milliards de FCFA en 2029. Ce niveau prend en compte les effets de la revalorisation de la prime exceptionnelle de fin d'année, de l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales serait conforme à la norme communautaire plafonnée à 35%. Il passerait de **29,7%** en 2027, à **28,9%** en 2028 et à **26,8%** en 2029.

Les dépenses de fonctionnement connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 6,2% passant de **2.450,8** milliards de FCFA en 2027 à **2.762,3** milliards de FCFA en 2029.

Les subventions et transferts sont projetés à hauteur de **835,8** milliards de FCFA en 2027 et à **1.026,2** milliards de FCFA en 2029. Ces subventions sont effectuées essentiellement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

Les dépenses d'investissement progresseraient en moyenne annuelle de 17,0% passant de **5.083,2** milliards de FCFA en 2027 à **6.960,6** milliards de FCFA en 2029. Ces investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Le taux d'investissement passerait de 7,5% en 2027, à 7,8% en 2028 et à 8,6% en 2029 en lien avec les orientations stratégiques du PND 2026-2030. Ces investissements ne prennent en compte que ceux de l'Administration Centrale. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 70,3% sur la période.

Les intérêts de la dette publique seraient payés à hauteur de **1.794,9** milliards de FCFA en 2027, puis s'établiraient à **1.939,1** milliards de FCFA en 2029, conformément à la stratégie de gestion de la dette publique. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions qui sont intégrés dans les dépenses de fonctionnement.

Le déficit budgétaire devrait s'améliorer progressivement en passant de **3,5%** du PIB en 2027 à **3,0%** du PIB en 2028 et 2029, en lien avec une amélioration de la mobilisation des recettes et une maîtrise de l'évolution des dépenses notamment les dépenses de personnel.

II.2.2.3. Opérations de financement

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2027-2029.

Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2027 à 2029*En milliards de FCFA*

RUBRIQUE	2027	2028	2029
	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes et dons	12 120,4	13 596,3	15 243,3
Recettes fiscales	10 529,6	11 999,2	13 561,4
Impôts intérieurs	7 014,2	8 223,8	9 658,5
Droits et taxes à l'importation	2 907,0	3 156,0	3 279,3
Droits et taxes à l'exportation	608,4	619,4	623,6
Recettes non fiscales	1 354,6	1 426,9	1 502,8
Cotisations de sécurité sociale	932,1	974,5	1 021,0
Autres	422,5	452,4	481,8
Dons	236,2	170,3	179,1
Dons-projets	161,9	170,3	179,1
Dons-programmes	74,4	0,0	0,0
Dépenses et prêts nets	14 495,3	15 821,2	17 673,4
Dépenses Courantes	6 959,0	7 492,2	8 021,8
Personnel	3 129,9	3 466,1	3 638,1
Prestations sociales	542,5	571,4	595,2
Subvention et transferts	835,8	868,1	1 026,2
Fonctionnement (yc dépenses sociales ciblées)	2 450,8	2 586,6	2 762,3
Investissement	5 083,2	5 770,7	6 960,6
Sur financement intérieur	3409,5	4 009,8	5 108,2
Sur financement extérieur	1 673,8	1760,8	1 852,4
Emprunts-projets	1 511,9	1 590,5	1 673,2
Dons-projets	161,9	170,3	179,1
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	658,1	738,6	751,8
Intérêts	1 794,9	1 819,8	1 939,1
Intérieur	767,0	785,7	841,8
Extérieur	1 027,9	1 034,1	1 097,3
Solde base ordonnancement	-2 374,9	-2 224,9	-2 430,0
% du PIB	-3,5%	-3,0%	-3,0%
Solde primaire de base	857,5	1 185,5	1 182,3
% du PIB	1,26%	1,61%	1,46%
Financement	2 374,9	2 224,9	2 430,0
Extérieur	441,2	175,7	375,6
Tirages (yc appuis budgétaires et Eurobonds)	2 080,4	2 234,9	2 272,7
Amortissement	-1 503,0	-1 762,1	-1 629,2
Autre financement extérieur	-136,2	-297,1	-267,9
Intérieur	1 933,7	2 049,2	2 054,4
Bancaire	1 667,6	1 780,1	1 770,9
Autre	266,1	269,1	283,6
Ecart de financement/financement à rechercher	0,0	0,0	0,0
PIB	67 790,4	73 698,0	80 761,6

Source : MEFB/DGTCP /DCS

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2023-2029

II.3.1 Evolution de la dette publique 2023-2026

L'évolution de la dette publique est en adéquation avec la mobilisation des ressources d'emprunts pour financer les investissements publics inscrits au Plan National de Développement 2021-2025, notamment dans le secteur des infrastructures socio-économiques, de l'Energie et de l'Eau.

Le stock de la dette publique totale est passé de **27.782,6** milliards de FCFA en 2023, à **31.406,9** milliards de FCFA en 2024 avant de s'établir à **33.159,2** milliards de FCFA en 2025, soit respectivement 56,7%, 59,5% et 57,1% du PIB. En 2026, il ressortirait à **35.564,3** milliards de FCFA, soit 57,0% du PIB.

A fin décembre 2025, le stock de la dette intérieure s'élève à **12.099,1** milliards de FCFA (20,8% du PIB) contre **11.457,7** milliards de FCFA (21,7% du PIB) en 2024, **10.626,3** milliards de FCFA (21,7% du PIB) en 2023. Il comprend principalement l'encours détenu par les souscripteurs des titres de marché, la BCEAO et les banques commerciales (hors titres de marché). Ce stock ressortirait à **12.712,8** milliards de FCFA (20,4% du PIB) à fin 2026. L'augmentation de la dette intérieure est essentiellement imputable aux émissions de titres publics sur le marché régional.

Quant au stock de la dette extérieure, il s'élève à fin 2025 à **21.060,1** milliards de FCFA (36,3% du PIB) contre **19.949,2** milliards de FCFA (37,8% du PIB) à fin 2024 et **17.156,3** milliards de FCFA (35,0% du PIB) à fin 2023. Le stock de la dette extérieure s'établirait à **22.851,5** milliards de FCFA à fin 2026, soit un taux de 36,7% du PIB.

L'augmentation de l'encours de la dette publique de 2023 à 2026 s'explique par la volonté du Gouvernement d'accélérer la transformation structurelle de l'économie ivoirienne à travers le financement des projets inscrits dans le Plan National de Développement 2021-2025.

II.3.1.1. Stock de la dette publique 2023-2026

Tableau 10 : Évolution du stock de la dette publique de 2023 à 2026

En milliards de FCFA

DETTE PUBLIQUE	2023	2024	2025	2026 Estimation
Stock	27 782,6	31 406,9	33 159,2	35 564,3
Encours	27 782,6	31 406,9	33 159,2	35 564,3
Arriérés	-	-	-	-
Dette extérieure (1)				
Stock	17 156,3	19 949,2	21 060,1	22 851,5
Encours	17 156,3	19 949,2	21 060,1	22 851,5
Arriérés	-	-	-	-
Dette intérieure (2)				
Stock	10 626,3	11 457,7	12 099,1	12 712,8
Encours	10 626,3	11 457,7	12 099,1	12 712,8
Arriérés	-	-	-	-
PIB nominal	48 998,9	52 820,7	58 061,1	62 340,4
Stock dette publique en % du PIB	56,7%	59,5%	57,1%	57,0%

Encadré 2 : Interventions sur le marché financier international

Pour rappel, les années 2014 et 2015 restent marquées par les premières interventions de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions USD (357 milliards de FCFA) et 1 milliard USD (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et Dollars) a été effectuée avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1.141,3 milliards de FCFA.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1.115,1 milliards de FCFA). En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. Les Eurobonds à échéance 2032 et 2024 ont été rachetés à hauteur de 1.112,3 millions USD et celui de 2025 à 300 millions EUR. La transaction a permis de dégager un cash de 208 milliards de FCFA.

En 2020, une partie des Eurobonds à échéance 2028 et 2032 a été rachetée pour un montant de 486 millions USD et celui de 2025 à 85 millions d'EUR avec une émission d'un milliard d'EUR. Cette opération a permis de dégager un cash de 309 milliards de FCFA.

La Côte d'Ivoire a procédé en février 2021 à la réouverture de ses séries Eurobonds en euro 2032 et 2048 à hauteur de 850 millions EUR, soit 557,6 milliards de FCFA. Cette opération de réouverture a permis d'allonger la maturité moyenne de la dette publique ivoirienne à des conditions favorables de marché.

Le 23 janvier 2024, la Côte d'Ivoire a émis un Eurobond de 2,6 milliards USD swappé en EURO, marquant la réouverture des marchés obligataires internationaux pour les souverains africains depuis avril 2022. La majorité du produit des obligations a été affectée à un exercice de gestion de passif visant à améliorer le profil d'amortissement de la dette, comprenant (i) une offre publique d'achat sur deux séries d'Eurobond et (ii) le refinancement de prêts commerciaux bancaires externes.

Le 26 mars 2025, la République de Côte d'Ivoire a procédé à une émission obligataire libellée en FCFA, placée auprès d'investisseurs internationaux, pour un montant de 220 milliards de FCFA (soit environ 335 millions de EUR) contribuant à la diversification de ses sources de financement et au développement de ses marchés de capitaux domestiques. L'émission de cet instrument constitue une première en Afrique et marque une étape clé dans les efforts de la République pour développer les marchés de capitaux domestiques, et affirme, une fois de plus, le leadership de la Côte d'Ivoire en matière de sophistication et d'innovation financière dans la zone UEMOA, ainsi que sur le continent.

Cette opération complète l'émission Eurobond exécutée le mardi 25 mars 2025, pour un montant de 1,75 milliard de dollars. Cette opération libellée en dollar a bénéficié d'un taux de 6,4% après la réalisation d'une couverture de change Euro-Dollar. Une partie du produit des obligations a été affectée à un exercice de gestion de passif visant à améliorer le profil d'amortissement de la dette.

Le pays a franchi un cap important en juillet 2025 en devenant le premier pays africain à émettre un Samurai Bond labellisé ESG, pour un montant de 50 milliards de yens (soit 191 milliards de FCFA). Par ailleurs, un prêt durable inédit de 433 millions d'euros (284 milliards) FCFA a été conclu en septembre 2025, premier du genre en Afrique et à l'échelle mondiale dans son format. Ce financement, structuré avec le concours de garanties croisées de la BIRD et de la MIGA (Groupe Banque mondiale), illustre l'engagement du pays pour une gestion soutenable de sa dette.

Le 18 février 2026, la Côte d'Ivoire a réalisé avec succès une nouvelle émission obligataire sur les marchés internationaux, levant 1,3 milliard de dollars US à une maturité finale de 15 ans. Cette opération est assortie d'un taux d'intérêt 5.39% en Euro après couverture de change, représentant le coût de financement le plus bas d'une opération Eurobond de la Côte d'Ivoire, et de l'Afrique subsaharienne, de ces cinq dernières années. Cette opération acte le passage de la Côte d'Ivoire dans une catégorie de crédit supérieure, reflétant les dernières améliorations de la notation souveraine.

Le succès de ces opérations, renforcé par la confiance des investisseurs, confirme la solidité du profil de crédit ivoirien et consolide sa crédibilité dans un environnement international marqué par une forte volatilité.

Source : MEFB/DGF

Encadré 3 : Evolution de la notation financière et institutionnelle

La Côte d'Ivoire bénéficie d'une notation de crédit auprès des trois principales agences de notation internationales : Moody's (notation inaugurale de B1 / perspective positive obtenue en 2014) ; Fitch (notation inaugurale de B / perspective positive obtenue en 2014) et S&P (notation inaugurale de BB- / perspective stable obtenue en 2021). En outre, elle a été notée au niveau institutionnel par l'OCDE et la MIGA. Depuis l'obtention des notations de crédit inaugurales auprès des trois agences, la Côte d'Ivoire a connu une amélioration constante de sa notation de crédit, en raison notamment de progrès continus concernant (i) sa trajectoire économique, (ii) ses performances fiscales ainsi que (iii) son dispositif institutionnel et de gouvernance. Ainsi, depuis 2014, le pays a obtenu quatre rehaussements de sa notation de crédit internationale.

En ce qui concerne l'agence Fitch, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée une première fois en 2015, (de B / positive à B+ / stable), suivie d'un deuxième rehaussement à BB- / stable en 2021, qui a cristallisé une perspective positive obtenue en 2019, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne pendant la crise de la COVID19.

L'agence Moody's a également accordé deux rehaussements de notation à la Côte d'Ivoire : le premier, de B1 / positive à Ba3 / stable, a eu lieu en 2015. Le second a eu lieu en mars 2024, de Ba3/ positive à Ba2 / stable, positionnant la Côte d'Ivoire comme le deuxième pays d'Afrique subsaharienne le mieux noté par Moody's, derrière le Botswana et aux côtés de l'Afrique du Sud, et dans la même catégorie de notation que des pays tels que le Brésil et le Vietnam. Cette note a été reconduite à la faveur de la revue de mars 2025.

Cette décision, qui matérialise une perspective positive octroyée en juillet 2022, reflète l'appréciation par Moody's des excellents progrès réalisés par la Côte d'Ivoire au cours de la dernière décennie sur les plans économique, politique et social, ainsi que la très forte confiance de l'agence dans l'agenda de réformes du Gouvernement à court et moyen-terme.

Ces fondamentaux solides contribuent à faire de la Côte d'Ivoire l'un des pays les mieux notés d'Afrique subsaharienne. A ce jour, la Côte d'Ivoire est notée Ba2 / perspective stable par Moody's, BB / perspective stable par S&P, et BB / perspective stable par Fitch.

Par ailleurs, au niveau institutionnel, l'OCDE a rehaussé la classification annuelle risque pays de la Côte d'Ivoire, la faisant passer de 6 à 5 sur une échelle de 7. Cette notation vise à rendre compte du risque estimé des pays et à normaliser le niveau de prime de risque applicable par les Agences de Crédit Export (ECA) des Etats membres de l'OCDE. En outre, la note de la Côte d'Ivoire a été relevée de B+ à BB- selon l'échelle de notation interne de la MIGA, reflétant les améliorations en matière de gouvernance. Cette mise à niveau rend ainsi le pays éligible aux produits de non-respect d'une obligation financière souveraine de la MIGA, augmentant ainsi la gamme d'options

Source : MEFB/DGF

II.3.1.2. Service de la dette publique 2023-2026

En 2023, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **3.879,1** milliards de FCFA, dont **1.755,5** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,7** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure ressort à **2.123,6** milliards de FCFA dont **1.868,0** milliards de FCFA de titres publics.

En 2024, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **5.405,8** milliards de FCFA, dont **2.558,9** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,8** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure ressort à **2.846,9** milliards de FCFA dont **2.455,5** milliards de FCFA de titres publics.

En 2025, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **6.455,0** milliards de FCFA, dont **2.716,2** milliards de F CFA concernant la dette extérieure. Le service de la dette intérieure s'est établi à **3.738,7** milliards de FCFA dont **3.457,6** milliards de FCFA de titres publics.

En 2026, le service prévisionnel s'élève à **6.735,2** milliards de FCFA, dont **2.083,8** milliards de FCFA de dette extérieure incluant **74,4** milliards de FCFA de C2D et **4.651,4** milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2023-2026

En milliards de FCFA

RUBRIQUE	2023	2024	2025	2026
Service de la dette totale	3 879,1	5 405,8	6 455,0	6 735,2
Service de la dette extérieure	1 755,5	2 558,9	2 716,2	2 083,8
Service de la dette Intérieure	2 123,6	2 846,9	3 738,7	4 651,4

Source : MEFB/DGF

II.3.1.3 Plan de financement 2023-2026

Le plan de financement annuel 2023 proposait une mobilisation des ressources extérieures à hauteur de 55% et une mobilisation des ressources intérieures à hauteur de 45%. Les ressources intérieures se sont établies à 2.244,7 milliards de FCFA et les ressources extérieures se sont établies à 2.399,9 milliards de FCFA. Ainsi, à fin 2023, la structure des mobilisations présente 52% de ressources extérieures et 48% de ressources intérieures.

Le plan de financement annuel 2024 proposait une mobilisation des ressources extérieures à hauteur de 52% et une mobilisation des ressources intérieures à hauteur de 48%. Les ressources intérieures se sont établies à 2.742,8 milliards de FCFA et les ressources extérieures se sont établies à 3.606,2 milliards de FCFA. Ainsi, à fin 2024, la structure des mobilisations présente 57% de ressources extérieures et 43% de ressources intérieures en lien avec le durcissement des conditions de marché observé.

Le plan de financement annuel 2025 proposait une mobilisation des ressources extérieures à hauteur de 42% et une mobilisation des ressources intérieures à hauteur de 58%. Les ressources intérieures se sont établies à 3.582,7 milliards de FCFA et les ressources extérieures se sont établies à 4.216,1 milliards de FCFA. Ainsi, à fin 2025, la structure des mobilisations présente 54% de ressources extérieures et 46% de ressources intérieures en lien avec les conditions de marché accommodantes.

En 2026, le plan de financement global pour l'Administration Centrale prévoit un financement de 7.687,9 milliards de FCFA, soit 2.898,4 milliards de FCFA (38%) de dette extérieure et 4.789,5 milliards de FCFA de dette intérieure (62%). La politique de l'Etat vise à privilégier les financements qui contribueraient à réduire le risque de refinancement de la dette intérieure, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2023-2026

En milliards FCFA

	2023	2024	2025	2026
Décaissement total	4 644,6	6 349,0	7 798,7	7 687,8
Décaissements extérieurs	2 399,9	3 606,2	4 216,0	2 898,4
Emprunts-projets	1 421,2	1 010,1	1 268,5	1 407,2
Emprunts-programmes	978,7	1 143,5	972,2	770,3
Autres financements en devises	0,0	1 452,6	1 975,4	720,9
Décaissements intérieurs	2 244,7	2 742,8	3 582,7	4 789,4

Source : MEFB/DGF

II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2027-2029

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'Etat à moindre coût, tout en maintenant les risques à des niveaux acceptables et de respecter ses obligations de paiement à court, moyen et long terme. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long terme) et les emprunts libellés en Euro en raison de la parité fixe avec le franc CFA.

II.3.3 Evolution de la dette publique 2027-2029

II.3.3.1. Stock de la dette publique 2027-2029

Le stock de la dette publique est projeté à **38.320,3** milliards de FCFA en 2027, à **40.445,0** milliards de FCFA en 2028 et à **42.664,6** milliards de FCFA en 2029, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,5%. Cette évolution résulte des nouveaux emprunts à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

Tableau 13 : Evolution du stock de la dette publique de 2027 à 2029 (y/c nouveaux décaissements)

<i>En milliards de FCFA</i>			
Encours	2027	2028	2029
Dette publique	38 320,3	40 445,0	42 664,6
Dette extérieure	23 399,9	23 702,8	24 116,3
Dette intérieure	14 920,4	16 742,2	18 548,3
Stock dette publique en% du PIB	56,5%	54,9%	52,8%

Source : MEFB /DGF

II.3.3.2. Service de la dette publique 2027-2029

Le service de la dette totale est attendu à **6.586,2** milliards de FCFA en 2027 et augmenterait pour ressortir à **7.490,6** milliards de FCFA en 2029 en raison principalement des vastes programmes d'investissement qui ont nécessité d'importantes mobilisations de ressources. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

Tableau 14 : Evolution du service de la dette publique de 2027 à 2029

<i>En milliards de FCFA</i>			
Service de la dette publique	2027	2028	2029
Total du service de la dette publique	6 586,2	7 353,9	7 490,6
Intérieure	3 892,4	4 320,6	4 430,6
dont Remboursement de titres publics	3 756,5	4 209,5	4 317,6
Extérieure	2 693,9	3 033,3	3 060,0
dont Club de Paris (C2D)	74,4	0,0	0,0
Eurobonds	585,6	984,6	826,8

Source : MEFB /DGF

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2027 à 2029

<i>En milliards de FCFA</i>	
Années	Montant indicatif des titres à émettre
2027	5 591,4
2028	6 051,7
2029	6 294,2

Source : MEFB/DGF

Encadré 4 : Interventions sur le marché régional

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a maintenu inchangés les principaux taux directeurs entre le 16 décembre 2023 et le 4 juin 2025. Durant cette période, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est resté fixé à 3,5%, tandis que le taux du guichet de prêt marginal s'est établi à 5,5%. Cependant, à l'issue de sa réunion du 4 juin 2025, le CPM a décidé d'assouplir sa politique en abaissant de 25 points de base les deux taux directeurs. Ainsi, le taux minimum de soumission est passé à 3,25%, et le taux du guichet de prêt marginal à 5,25%. Cette mesure a été maintenue jusqu'au 15 mars 2026.

À l'issue de sa réunion tenue le 4 mars 2026, le CPM a encore décidé de baisser de 25 points de base les taux directeurs de la Banque Centrale, à compter du 16 mars 2026. Ainsi, le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques passe de 3,25% à 3,00%, et le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal de 5,25% à 5,00%. Le Comité a également décidé de maintenir à 3,0%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux établissements assujettis de l'Union.

L'on note l'importance du marché financier régional pour le financement de notre économie. Toutefois, des efforts sont à fournir pour dynamiser davantage le marché régional des capitaux et en accroître la profondeur. Aujourd'hui, l'objectif du Gouvernement est d'élargir la base d'investisseurs locaux notamment avec les caisses de retraite et les compagnies d'assurance pouvant investir sur des maturités longues. Par ailleurs, le Gouvernement s'attèle à attirer des investisseurs internationaux sur ce marché à travers des obligations thématiques. En effet, l'ancrage monétaire, la stabilité macroéconomique et la qualité des fondamentaux de la Côte d'Ivoire sont autant d'arguments en faveur d'une participation accrue d'investisseurs internationaux.

Encadré 5 : Analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire

L'Etat de Côte d'Ivoire s'est inscrit ces dix dernières années dans l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers l'élaboration de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), et la gestion proactive des risques liés au portefeuille de la dette publique.

Il ressort de la récente AVD réalisée en avril 2026 sur la base de l'encours de la dette à fin 2025 estimé à 33.159,2 milliards de FCFA (soit 57,1% du PIB), et des projections macro budgétaires à moyen et long terme, que le risque de surendettement est modéré aussi bien sur la dette extérieure que sur la dette publique totale sur la période 2026-2045. Ces résultats sont conformes aux conclusions du FMI.

II.4 PERFORMANCE EN MATIERE DE CONVERGENCE 2023-2029

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

Cependant, dans un contexte de crise sanitaire mondiale, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunie en sa session extraordinaire en visioconférence le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance. Toutefois, la Commission a engagé des réflexions sur le bilan de l'exercice de la surveillance multilatérale pour en tirer les enseignements nécessaires et proposer un nouveau cadre pour cet exercice. En attendant ce nouveau cadre et en vue de poursuivre l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, en sa session du 26 juin 2020, a recommandé aux Etats membres de transmettre à la Commission un rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (sur 5 ans) au plus tard le 31 octobre de chaque année.

S'agissant de la CEDEAO, après avoir exempté les Etats membres du respect des critères de Convergence macroéconomique au cours de l'année 2021, lors de sa 59^{ème} session ordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé d'adopter un nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres dont la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027. Ainsi, un Programme Pluriannuel de Convergence a été élaboré par chaque Etat membre couvrant la période 2021-2026. Ce programme a fait l'objet d'actualisation en 2025 pour couvrir la période 2026-2030.

En conséquence, une évaluation de la performance de la Côte d'Ivoire en termes de respect des critères de convergence est présentée ci-après.

II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2023-2029

II.4.1.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2023-2026

L'évolution du profil de convergence reste mitigée sur la période 2023-2026. En effet, sur cette période, le critère relatif au déficit budgétaire a connu une amélioration entre 2023 et 2025, passant de 5,1% en 2023 à 3,0% en 2025. En 2026, il devrait se dégrader pour atteindre 3,8% du PIB nominal en raison principalement des impacts négatifs de la crise au Moyen-Orient et de la chute du cours international du cacao. Le critère relatif à l'inflation a, quant à lui, été respecté, sur la période sous-revue en s'affichant à moins de 5%. Les autres critères de premier rang comme de second rang ont été respectés sur cette période.

Par critère, les performances de la Côte d'Ivoire en matière de convergence sur la période 2023-2026 se présentent comme ci-dessous :

➤ Critères de premier rang

- **le ratio du déficit budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** : ce critère, dont le seuil est de 3%, connaît une évolution contrastée entre 2023 et 2026. Il n'a pas été respecté de 2023 à 2024 ressortant à 5,1% en 2023 et 4,0% du PIB nominal en 2024 en lien avec l'impact des différentes crises internationales sur l'économie (la crise Russo-ukrainienne et la crise sécuritaire dans certains pays du Sahel) qui ont affecté négativement la mobilisation des recettes fiscales d'une part, et d'autre part, une hausse des dépenses. Le critère est toutefois respecté en 2025 avec un déficit de 3,0% du PIB nominal et connaîtrait une détérioration en 2026 avec 3,8% du PIB nominal.
- **le taux d'inflation annuel moyen** : l'inflation est restée contenue en dessous du seuil communautaire de 5%. En effet, elle est passée de 4,4% en 2023 à 0,1% en 2025 et connaîtrait une hausse en 2026 pour se situer à 3,3%.
- **les réserves extérieures brutes en mois d'importation** : quoiqu'en baisse, les réserves extérieures brutes couvriraient plus de trois (03) mois d'importations. En effet, elles sont passées de 3,5 mois en 2023 à 7,4 mois en 2025 et 8 mois au premier trimestre 2026.
- **le financement du déficit budgétaire par la banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente** : les pays de l'UEMOA dont la Côte d'Ivoire n'ont plus recours à la Banque Centrale (BCEAO) pour le financement de leur déficit budgétaire depuis 2002. Ce critère est donc respecté sur la période.

➤ Critères de second rang

- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** : sur la période 2023-2025, il s'est affiché en moyenne à 57,6% du PIB, en liaison d'une part, avec les bonnes performances économiques enregistrées par la Côte d'Ivoire depuis ces dernières années se traduisant par une croissance forte et d'autre part, avec la bonne mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme. Il est projeté à 57,0% en 2026.

- **la stabilité du taux de change nominal** : la variation du taux de change du Franc CFA par rapport à l'Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) reste contenue sur la période 2023-2026. Le taux est passé de 3,0% en 2023 à 0,6% en 2024 et à 2,5% en 2025. Il ne devrait pas varier en dehors de l'intervalle +/-10% en moyenne sur l'année 2026.

II.4.1.2 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2027-2029

En ce qui concerne la période 2027-2029, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaîtrait une amélioration progressive. Par critère, la performance sur la période se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

- **Déficit budgétaire dons compris, rapporté au PIB nominal** : sur la période 2027-2029, le déficit budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal devrait s'améliorer après la détérioration observée en 2026. Il ne serait pas conforme à la norme communautaire en 2027 (3,5%). Le déficit budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal devrait être conforme à la norme communautaire à partir de 2028 (3%).
- **Taux d'inflation annuel moyen** : l'inflation évoluerait en dessous de la norme communautaire de 5% sur la période 2027-2029. En effet, elle passerait de 2,5% en 2027 à 2,0% en 2028 et 2029. Cette évolution est en lien avec l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, un meilleur approvisionnement des marchés et la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.
- **Réserves extérieures brutes en mois d'importations** : les réserves extérieures brutes couvriraient plus de trois (03) mois d'importations sur la période 2027-2029.
- **Financement du déficit budgétaire par la banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente** : les pays de l'UEMOA, dont la Côte d'Ivoire, n'ont plus recours à la banque centrale (BCEAO) pour le financement de leur déficit budgétaire. Ainsi sur la période 2026-2028, il n'est pas prévu de recours à la BCEAO pour le financement des déficits. Ce critère serait par conséquent respecté.

➤ Critères de second rang

- **Ratio de l'encours de la dette publique sur PIB nominal** : sur la période 2027-2029, le ratio se maintiendrait en deçà du seuil communautaire de 70%. En effet, il passerait de 56,5% en 2027 à 54,9% en 2028 puis à 52,8% en 2029, soit une moyenne de 54,7% sur la période. Ce critère serait donc respecté.
- **Variation du taux de change nominal** : le taux de change devrait être stable sur la période 2027-2029 notamment du fait de la parité fixe du FCFA avec l'Euro, entraînant une stabilité relative de la monnaie.

En somme, en dehors du critère relatif au solde budgétaire, les autres critères de premier comme de second rang seraient respectés en 2027. À partir de 2028, tous les critères de premier et de second rang seraient conformes aux normes.

Tableau 16 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2023 à 2029

Critères	Norme	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Critères de premier rang</i>								
Ratio du déficit budgétaire dons compris/PIB Nominal (en%)	≤ 3	5,1	4,0	3,0	3,8	3,5	3,0	3,0
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en%)	$\leq 5\%$	4,4	3,5	0,1	3,3	2,5	2,0	2,0
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3 mois d'importation	3,5	4,6	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en%)	$\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critère de premier rang respectés		03	03	04	03	03	04	04
<i>Critères de second rang</i>								
Ratio Dette/PIB (en%)	≤ 70	56,7	59,5	57,1	57,0	56,5	54,9	52,8
Variation du taux de change nominal ²	+/- 10%	3,0	0,6	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critères de second rang respectés		02	02	02	02	02	02	02
Nombre total de critères respectés		5/6	5/6	6/6	6/6	5/6	6/6	6/6

Source : MEFB/DGE

² Le taux de change devrait être stable sur l'ensemble de la période 2022-2026 notamment du fait de la fixité du FCFA avec l'Euro

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2023-2029

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA se poursuivent malgré l'impact de la crise Russo-ukrainienne et les tensions au Moyen-Orient sur les objectifs de convergence régionale.

II.4.2.1 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2023-2026

La situation de convergence de la Côte d'Ivoire sur la période 2023-2026 se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%, est ressorti à -5,1% en 2023. Le critère poursuit son amélioration pour s'afficher à -4,0% du PIB nominal en 2024 et atteindre -3,0% du PIB nominal en 2025. Il se dégraderait toutefois en 2026 pour se situer à -3,8%.

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 4,4% en 2023 et à 3,5% en 2024 au-delà du seuil communautaire de 3%. En 2025, le taux d'inflation ressortirait à 0,1% respectant ainsi la norme communautaire. En 2026, il est projeté à 3,3% au-delà de la norme communautaire de l'UEMOA de 3%.

L'encours de la dette publique totale en pourcentage du PIB nominal a évolué en dessous du seuil communautaire de 70% sur toute la période 2023-2026.

En définitive, sur la période 2023-2026, le profil de l'ensemble des critères de convergence de premier rang connaît une évolution mitigée. En dehors de l'année 2025 où les trois critères ont été respectés, pour les autres années, seul un critère a été respecté sur la période.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est affiché à 34,5% en 2023 conforme à la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Il s'est ensuite amélioré pour passer de 32,5% en 2024 et à 29,8% en 2025, respectant la norme communautaire. Ce ratio est projeté à 30,7% en 2026.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% minimum est en constante amélioration. Il est ressorti à 13,3% en 2023, 13,8% en 2024 et à 14,7% en 2025. Il devrait atteindre 14,9% en 2026.

II.4.2.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2027-2029

Selon les projections sur la période 2027-2029, la situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal se situerait à -3,5% en 2027 et s'afficherait à -3,0% en 2028 et 2029 conformément à la norme communautaire (supérieur ou égal à -3%).

Le taux d'inflation annuel moyen serait conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2027-2029, après la forte tension inflationniste observée sur la période récente. Il ressortirait à 2,5% en 2027 et à 2,0% en 2028 et 2029.

Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB se maintiendrait en deçà du seuil communautaire de 70%. En effet, il passerait de 56,5% en 2027 à 54,9% en 2028 puis à 52,8% en 2029, soit une moyenne de 54,7% sur la période.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait être conforme à la norme communautaire fixée à 35% maximum sur la période 2027-2029. En effet, il connaîtrait une tendance baissière sur la période, passant de 29,7% en 2027 à 28,9% en 2028 puis à 26,8% en 2029.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% devrait s'améliorer progressivement sur la période 2027-2029 passant de 15,5% en 2027 à 16,3% en 2028 et à 16,8% en 2029.

Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2023 à 2029

Critères	Normes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Critères de 1er rang</i>								
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal (en%)	≥ -3	5,1	4,0	3,0	3,8	3,5	3,0	3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en%)	≤ 3	4,4	3,5	0,1	3,3	2,5	2,0	2,0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	56,7	59,5	57,1	57,0	56,5	54,9	52,8
Nombre de critères de premier rang respectés		1	1	3	1	2	3	3
<i>Critères de 2nd rang</i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en%)	≤ 35	34,5	32,5	29,8	30,7	29,7	28,9	26,8
Taux de pression fiscale (en%)	≥ 20	13,3	13,8	14,7	14,9	15,5	16,3	16,8
Nombre de critères de second rang respectés		1	1	1	1	1	1	1
Nombre total de critères respectés		2	2	4	2	3	4	4

Source : MEFB/DGE

En 2027, tous les critères de premier rang seraient respectés à l'exception du critère relatif au solde budgétaire. A partir de 2028, tous les critères de premier rang seraient respectés. Quant au critère du second rang, le critère relatif à la masse salariale serait respecté sur toute la période contrairement à celui relatif à la pression fiscale qui ne serait pas conforme à la norme communautaire.

III- SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

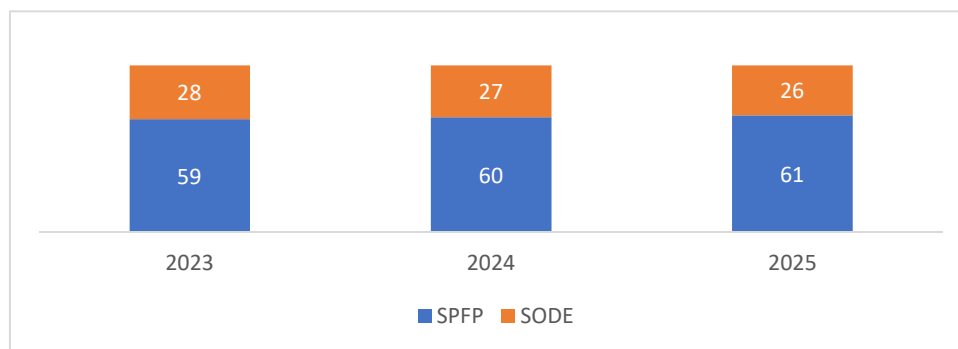
III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2023-2025

Le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire est constitué de quatre-vingt-sept (87) entreprises au 31 décembre 2025, tout comme en 2024. Le portefeuille de l'Etat comprend quarante-sept (47) entreprises publiques [vingt-six (26) Sociétés d'Etat, dix-sept (17) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire, quatre (4) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire Contrôlées par l'Etat] et quarante (40) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire. L'année 2025 a vu la dissolution de la société Côte d'Ivoire PME et la sortie de Versus Bank du portefeuille de l'Etat. Parallèlement, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des participations dans de deux nouvelles sociétés minières : les sociétés Perseus Mining Bagoué et Sipilou Nickel Company.

De 2023 à 2025, le portefeuille de l'Etat a globalement enregistré la sortie de six (06) sociétés, à savoir, la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (2023), l'Institut National de la Statistique (2024)³, la Société Nationale Ivoirienne de Travaux (2024), Edipresse (2024), Versus Bank (2025) et Côte d'Ivoire PME (2025). Dans le même temps, six (06) sociétés ont fait leur entrée dans le portefeuille de l'Etat, à savoir, la Société Ivoirienne de Transformation Agricole (2023), 3G Mining (2024), Ivoire Coltan (2024) et K1 Mining (2024), Perseus Mining Bagoué (2025) et Sipilou Nickel Company (2025).

Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de sociétés de 2023 à 2025



Source : DGPE

³ L'INS a été transformé en Agence Nationale de Statistique (ANStat) qui est une agence d'exécution

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2023 à 2025

Le montant du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat s'élève à 680,9 milliards de FCFA en 2025, contre 701,8 milliards de FCFA en 2024 et 739,2 milliards de FCFA en 2023.

La quote-part de l'Etat dans ce capital s'élève à 477,1 milliards de FCFA, soit un niveau moyen de participation financière publique de 70,1% à fin 2025, contre 498,1 milliards de FCFA (participation financière moyenne de 71%) en 2024 et 539,9 milliards de FCFA en 2023 (participation financière moyenne de 73%).

III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques du portefeuille de l'Etat de 2023 à 2026

L'analyse financière présentée dans cette section porte sur l'effectif des quarante-sept (47) entreprises publiques (Sociétés d'Etat, Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire et Sociétés Contrôlées). Elle sera axée sur le chiffre d'affaires et le résultat net.

III.1.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques à fin 2025⁴ s'élève à **4.728,3** milliards de FCFA contre **4.644,5** milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 1,8%. Cette progression est principalement portée par les contributions positives enregistrées par les sociétés LONACI (+87,2 milliards de FCFA), PETROCI HOLDING (+64,8 milliards de FCFA), FER (+15 milliards de FCFA), CI-ENERGIES (+13,6 milliards de FCFA) et BNI (+10,4 milliards de FCFA), qui figurent parmi les principaux contributeurs à la dynamique globale du chiffre d'affaires.

Les sociétés d'Etat ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de **1.225,6** milliards de FCFA en 2025 contre **1.112,7** milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 10,1%. Cette performance est dominée par les chiffres d'affaires de PETROCI HOLDING (641,0 milliards de FCFA), PAA (161,4 milliards de FCFA), CI-ENERGIES (76,9 milliards de FCFA), FER (57,9 milliards de FCFA) et BNETD (57,7 milliards de FCFA).

Le chiffre d'affaires des sociétés à participation financière publique majoritaire a connu également une hausse de 11,3% pour se situer à **1.065,4** milliards de FCFA en 2025. Les sociétés ayant les chiffres d'affaires les plus élevés en 2025 sont les sociétés suivantes : LONACI (666,5 milliards de FCFA), AIR CI (145,8 milliards de FCFA), BNI (111,1 milliards de FCFA), SOTRA (57,6 milliards de FCFA) et CML (24,3 milliards FCFA).

L'analyse par secteur fait ressortir une prédominance du chiffre d'affaires des entreprises du secteur « hydrocarbures » (environ **3.064,8** milliards de FCFA) qui cumulent 64,8% du chiffre d'affaires global des entreprises publiques du fait du volume d'activités de la SIR et de PETROCI HOLDING.

⁴ Les données de 2025 sont provisoires et sont susceptibles de connaître des changements.

III.1.3.2 Résultat net

Le résultat net de l'activité des entreprises publiques à fin 2025 ressort excédentaire de **240,4** milliards de FCFA. Il est en baisse de 1% comparativement à l'exercice précédent dont l'excédent était de **242,8** milliards de FCFA. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du résultat net de la SIR, qui enregistre un repli de 10,7 milliards FCFA (-21%) entre 2024 et 2025. Cette évolution est liée à la contraction de la marge de raffinage, en recul de 10,4%, passant de 7,7 USD/Baril en 2024 à 6,9 USD/Baril en 2025. Cette situation résulte notamment de l'atténuation des tensions géopolitiques ayant précédemment soutenu la volatilité et les niveaux élevés des cours mondiaux des produits pétroliers.

En isolant la SIR, le résultat net cumulé des entreprises publiques s'apprécierait de 15% par rapport aux résultats à fin 2024. Cette amélioration est principalement attribuable aux contributions positives enregistrées par le BNETD (+5 milliards de FCFA), PETROCI Holding (+3,7 milliards de FCFA) et le Port Autonome d'Abidjan (+3,7 milliards de FCFA), qui constituent les principaux moteurs de la progression observée entre les deux exercices.

Par ailleurs, les entreprises affichant les résultats nets les plus élevés sont la BNI (42,5 milliards de FCFA), la SIR (39,7 milliards de FCFA), le PAA (39,4 milliards de FCFA), PETROCI Holding (36,2 milliards de FCFA) et le GUCE CI (22,9 milliards de FCFA).

Les sociétés d'Etat ont réalisé un résultat net cumulé estimé à 131,9 milliards de FCFA, en hausse de 0,7% en glissement annuel (117,4 milliards de FCFA en 2024). Ce résultat net est porté principalement par les bonnes performances des sociétés PAA (39,4 milliards de FCFA), PETROCI Holding (36,2 milliards de FCFA), GUCE CI (22,9 milliards de FCFA) et BNETD (10,8 milliards de FCFA).

Les sociétés à participation financière publique majoritaire affichent également un excédent de 60,4 milliards de FCFA, en repli de 15,0% par rapport à l'exercice précédent (71,1 milliards de FCFA en 2024). Cette évolution est imputable principalement à la baisse des résultats nets des sociétés AIR CI (-6,5 milliards de FCFA) et LONACI (-5,7 milliards de FCFA).

D'une manière générale, le résultat net, tout comme le chiffre d'affaires du portefeuille des entreprises publiques, est dominé par le secteur « Hydrocarbures » qui affiche un bénéfice de 80,7 milliards de FCFA en 2025, soit 33,6% de l'excédent global dégagé par les entreprises publiques.

Tableau 18 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques*En milliards de FCFA*

Secteurs	Chiffre d'affaires				Résultat net			
	2023	2024	2025 Estimation	2026 Prévision	2023	2024	2025 est.	2026 Prévision
Agriculture et agro-industrie	23,8	28,9	33,0	33,2	-7,6	1,3	1,9	1,0
Autres services	569,2	634,3	724,3	805,0	9,7	24,0	23,5	26,8
Bâtiment & Infrastructures	30,8	31,7	32,5	38,3	4,2	4,0	2,4	3,5
Eau et assainissement	11,2	7,4	7,8	6,9	0,5	0,01	1,4	0,5
Electricité	54,4	63,3	76,9	78,9	7,4	10,1	5,7	9,0
Finance	106,1	112,9	125,2	142,7	38,5	42,1	46,2	55,3
Hydrocarbures	3 063,4	3 139,5	3 064,8	2 577,7	122,5	85,3	80,8	70,6
Média	16,0	20,2	17,5	18,7	-1,4	0,7	2,5	0,6
Mines	16,3	23,1	24,9	29,2	3,5	8,0	6,9	5,6
Technologie, Télécom et Poste	96,8	100,4	111,5	118,2	31,6	21,3	24,1	28,6
Tourisme et Hôtellerie	32,2	35,2	29,6	32,7	0,3	0,6	1,1	1,4
Transports	404,4	447,8	480,2	589,8	48,2	45,4	44,1	43,7
Total général	4 424,5	4 644,5	4 728,28	4 471,3	257,5	242,9	240,4	246,4

Source : DGPE⁵

Les prévisions 2026 des performances financières des entreprises publiques résultent des prévisions budgétaires de chaque société constituant le portefeuille public. En effet, conformément aux Lois n° 2020-626 du 14 août 2020 portant définition, organisation et fonctionnement des sociétés d'Etat et n° 2020-886 du 21 octobre 2020 portant définition et organisation des sociétés à participation financière publique, les entreprises publiques ont obligation de soumettre leurs budgets adoptés en Conseil d'Administration, au ministre chargé du portefeuille de l'Etat afin de requérir son approbation.

Ainsi, l'examen des budgets 2026 des entreprises publiques fait ressortir un chiffre d'affaires prévisionnel de **4.471,3** milliards de FCFA contre **4.728,3** milliards de FCFA en 2025. Cette régression modérée s'explique principalement par le repli attendu des performances financières des entreprises du secteur hydrocarbures consécutif à la dissipation progressive des effets des tensions géopolitiques sur les cours pétroliers.

⁵ Situation provisoire des entreprises à fin 2024, hors entreprises dont les données requises n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport, à savoir, (i) ADCI (Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire), (ii) SONITRA (Société Nationale Ivoirienne de Travaux).

Enfin, au titre de l'exercice 2026, le résultat net projeté ressortirait bénéficiaire de **246,4** milliards de FCFA contre **240,4** milliards de FCFA en 2025, du fait des raisons déjà évoquées dans les paragraphes précédents. Ce résultat net serait dominé par les sociétés des secteurs « Hydrocarbures » (28,7%), « Finance » (22,4%), « Transports » (17,7%) et « Technologie, Télécom et Poste » (11,6%).

En vue de soutenir l'équilibre financier de certaines entreprises publiques au regard de leur mission de service public, l'Etat leur accorde un concours financier sous forme de subvention.

III.1.4 Subventions⁶ de l'Etat de 2022 à 2026

Au titre de l'exercice 2025, le montant total des subventions de l'Etat notifié aux entreprises publiques est estimé à 64,3 milliards de FCFA contre 253,9 milliards de FCFA alloués en 2024. Ce niveau de subventions est estimé, en 2026 à 119,8 milliards de FCFA.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation : 59,9 milliards de FCFA en 2025 contre 66,0 milliards de FCFA en 2024 et 76,2 milliards de FCFA en 2023 ;
- subventions d'investissement : 4,3 milliards de FCFA en 2025 contre 187,9 milliards de FCFA en 2024 et 119,6⁷ milliards de FCFA en 2023.

Tableau 19 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2022 à 2026

					<i>En milliards de FCFA</i>
TYPE DE SUBVENTION	2022 (réalisé)	2023 (réalisé)	2024 (réalisé)	2025 (estimé)	2026 (prev.)
Exploitation	73,9	76,2	66,0	59,9	64,5
Investissement	166,2	119,6	187,9	4,3	55,3
Total	240,1	195,8	253,9	64,3	119,8

Source : DGBF, DGPE

Pour l'exercice 2026, le montant des subventions attendues par les entreprises publiques s'élève à 119,8 milliards de FCFA dont 64,5 milliards de FCFA de subventions d'exploitation.

Outre les appuis accordés par l'Etat et les excédents de trésorerie des exercices antérieurs, les entreprises publiques ont recours à l'endettement pour la mise en œuvre des projets et des investissements prévus dans leurs plans stratégiques.

III.1.5 Endettement des entreprises publiques

⁶ Subventions inscrites au budget de l'Etat

⁷ Le niveau de subvention d'investissement en 2023 s'explique principalement par la société FER dont la suspension de la TSU en avril 2022 (en réponse aux effets de la crise ukrainienne sur le prix des produits pétroliers) avait été compensée par un niveau exceptionnel de subvention d'investissement.

III.1.5.1 Situation de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le stock de la dette financière des entreprises publiques est estimé à **1.413** milliards de FCFA contre **2.678** milliards de FCFA en 2024 et **2.754** milliards de FCFA en 2023.

D'une manière générale, la quasi-totalité (98%) du stock de la dette des entreprises publiques est née des emprunts levés pour le financement de projets d'investissements, notamment le secteur de l'électricité, l'extension du port d'Abidjan, le renforcement du réseau routier et le soutien à Air CI dans le cadre du programme de renforcement de la flotte.

En outre, l'endettement des entreprises publiques revêt trois formes, à savoir : (i) les dettes contractées par l'Etat et rétrocédées aux entreprises publiques, (ii) les dettes contractées avec la garantie de l'Etat et (iii) les dettes directes des entreprises publiques.

Le montant des dettes rétrocédées par l'Etat aux entreprises publiques s'élève à **556,4** milliards de FCFA en 2025, contre **1.808,3** milliards de FCFA en 2024 et **1.859** milliards de FCFA en 2023. La baisse s'explique principalement par la réduction du stock de la dette de CI-ENERGIES, consécutive à l'annulation par l'Etat du service de la dette rétrocédée à cette société au titre des engagements antérieurs à 2024 (décision prise lors du Conseil Présidentiel du 4 juin 2025).

Quant à la dette garantie par l'Etat aux entreprises publiques, elle se répartit entre CI-ENERGIES (94,4%), ANSUT (5,3%) et AIR CI (0,3%) pour un stock de **150,1** milliards de FCFA à fin 2025, contre **301,4** milliards de FCFA à fin 2024 et **391,5** milliards de FCFA en 2023. La baisse du stock de la dette garantie de 2024 à 2025 s'explique par les remboursements réalisés au cours de la période et le remboursement anticipé des échéances par la SIR.

Concernant la dette directe des entreprises publiques, elle présente un stock de **706,8** milliards de FCFA à fin 2025, réparti entre dix-neuf (19) entreprises publiques. Au nombre des sociétés enregistrant les stocks les plus importants, comparativement au stock global de la dette directe des entreprises publiques, il y a PETROCI (35%), le FER (24%), CI-ENERGIES (15%) et la BNI (12%).

III.1.5.2 Viabilité de la dette des entreprises publiques

En vue d'encadrer l'endettement des entreprises publiques et d'en assurer le suivi, le Ministre chargé du Portefeuille de l'Etat a pris l'arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat. Ce dispositif a été renforcé au travers respectivement des circulaires du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maîtrise de la dette des entreprises publiques et n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat.

A ce titre, CI-ENERGIES a fait l'objet d'une attention particulière dans les travaux d'analyse de la viabilité de la dette dans la mesure où elle demeure l'une des entreprises publiques ayant le stock de dette le plus important du portefeuille. Ces travaux ont également été étendus aux sociétés PAA, FER, SIR, AIR CI, ANSUT et SOGEDI pour assurer leur capacité à faire face à leurs engagements financiers à court, moyen et long terme.

L'analyse de la viabilité de l'endettement de la société CI-ENERGIES a mis en évidence la nécessité de renforcer l'adéquation entre ses ressources financières et ses obligations de remboursement. Les concertations menées avec la tutelle technique ont conduit à l'identification de mesures correctives, notamment la prise en charge, par l'Etat, des obligations liées aux dettes rétrocedées, ainsi que la révision de la Taxe de Soutien au Développement de l'Activité de Raffinage (TSDAR). Cette taxe est désormais affectée au financement des investissements prioritaires du secteur de l'électricité, en particulier ceux relatifs au réseau de distribution. Par ailleurs, le Conseil présidentiel du 4 juin 2025 a décidé l'annulation par l'Etat du service des dettes rétrocedées à CI-ENERGIES au titre des engagements antérieurs à 2024. Ces dettes, contractées pour le financement d'infrastructures de transport et de distribution de l'électricité ainsi que pour des opérations d'électrification rurale, ne génèrent pas de flux de trésorerie directs pour la société, compromettant durablement l'équilibre financier et la soutenabilité de son endettement.

En ce qui concerne les sociétés FER, SIR, AIR CI, ANSUT et SOGEDI, l'analyse de la viabilité de leurs dettes a montré que le risque de défaut est moindre. En effet, des dispositions ont été prises par lesdites sociétés pour mitiger les risques d'impayés.

Quant au PAA, l'analyse de la viabilité de son endettement a fait ressortir un accroissement des risques financiers à moyen terme (entre 2027 et 2033), du fait d'une augmentation du service de la dette, liée à la fin du différé de sa principale ligne de dette. Toutefois, le maintien du rythme de croissance du chiffre d'affaires de la société, enregistré au cours ces quatre derniers exercices, permettrait de générer des ressources suffisantes pour mitiger ce risque.

Ainsi, un suivi continu est opéré en la matière en vue d'une détection précoce des risques de défaut et le renforcement du dispositif de suivi des performances par la déclinaison d'objectifs spécifiques notamment par le processus de contractualisation entre les entreprises publiques et l'Etat.

III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l'Etat

Les contrats de performance permettent de définir des objectifs de performance opérationnels, techniques, économiques et financiers à atteindre par les entreprises publiques, à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans. Pour rappel, la Communication en Conseil des Ministres relative à la mise en œuvre de Contrats d'Objectifs de Performance (COP) entre l'Etat et les entreprises publiques a été adoptée le 15 juin 2016 et celle se rapportant à leur généralisation, le 9 janvier 2019.

Le processus de contractualisation entre l'Etat et les entreprises publiques a permis, de 2018 à 2025, la signature de trente-six (36) COP sur un périmètre cible de quarante-trois⁸ (43) sociétés dont sept⁹ (07) pour lesquelles le processus de contractualisation n'a pas encore été lancé ou n'est pas à son terme. Ainsi, le taux de réalisation à fin 2025 se fixe à 84% et les entreprises dotées d'un COP sont les suivantes : ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT, RTI, BNETD, AGERROUTE, SOTRA, I2T, PETROCI, SIR, LBTP, BNI, AIGF, PASP, LONACI, ANADER, INIE, SIPF, CI ENGINEERING, SNDI, OIC, CNRA, POSTE CI, IDT, FER, GUCE-CI, SODEMI, CML, BHCI, SNPECI, GESTOCI et VITIB.

⁸ Quatre (4) sociétés exclues du périmètre cible des COP : ADCI, SOCITA, AGEF et SGMT.

⁹ Il s'agit des sociétés : ANAH, SONAPIE, SOGEDI, AIR Côte d'Ivoire, SEMGB, SGPM et SIVAC.

Enfin, à fin 2025, quinze (15) COP de seconde génération (COP 2.0) ont été signés, dont dix (10) COP renouvelés. Les sociétés concernées sont : CML, BNI, BHCI, SNPECI, SODEXAM, LBTP, BNETD, PAA, GESTOCI, LONACI, AGEROUTE, SOTRA, PASP, VITIB et OIC.

Les dix (10) sociétés dont les COP ont été renouvelés sont : SODEXAM, BNI, LBTP, PAA, BNETD, LONACI, AGEROUTE, SOTRA, PASP et OIC. Les cinq (5) autres sociétés (CML, BHCI, SNPECI, GESTOCI et VITIB) sont à leur première signature.

La mise en œuvre des Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) a contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des populations dans plusieurs secteurs clés.

En matière d'accès à l'eau potable, les COP ont permis l'inauguration de trente-six (36) châteaux d'eau, dont celui de la région du Moronou, assurant l'approvisionnement en eau de plus de 6 000 habitants, ainsi que la réhabilitation de vingt et un mille (21 000) Pompes à Motricité Humaine (PMH). Par ailleurs, quatre-vingt-six (86) projets ont été réalisés, notamment dans le cadre du programme C2D¹⁰, visant le renforcement du réseau de distribution d'eau potable d'Abidjan et l'amélioration de l'approvisionnement en eau de la ville d'Adzopé et des localités environnantes.

S'agissant des infrastructures portuaires, les COP ont favorisé l'amélioration de la performance opérationnelle, se traduisant par une réduction du mouvement des conteneurs à 40,94 par heure, contribuant ainsi à la décongestion de la zone portuaire d'Abidjan.

III.1.7 Opérations de privatisation

Au cours de la période 2022-2025, à l'exception d'Orange Côte d'Ivoire, l'Etat n'a procédé à aucune cession de participations dans les entreprises de son portefeuille.

En effet, le décret n°2021-487 du 8 septembre 2021, portant révision de la composition du Comité de Privatisation, a permis la relance des activités dudit Comité, avec pour dossier majeur la finalisation de la cession partielle de la participation de l'Etat dans le capital d'Orange Côte d'Ivoire.

Cette opération, finalisée en 2022, a porté sur la cession de 9,9% des parts détenues par l'Etat (sur une participation initiale de 14,9%), à travers une introduction en bourse à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Par ailleurs, en 2026, il est envisagé la cession des participations résiduelles de l'Etat dans certaines entreprises, notamment :

- la TRCI, à hauteur de 20%, pour une recette projetée de 800 millions de FCFA ;
- IPS-WA, à hauteur de 15%, pour une recette estimée à 3 milliards de FCFA.

¹⁰ Contrat de Désendettement et de Développement.

III.2. SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 2023-2029

Un Etablissement Public National (EPN) est une personne morale de droit public, dotée de la personnalité juridique et disposant de l'autonomie administrative et financière dont l'objet exclusif et spécialisé est de remplir une mission de service public en suivant les règles adaptées à sa mission et comportant des contraintes et des prérogatives de droit public (cf. article 2 de la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 régissant les EPN).

Selon la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relative aux EPN et portant création de catégorie d'établissements publics, l'EPN est créé par décret pris en Conseil des Ministres conformément aux dispositions de ladite loi. Le décret de création définit sa mission et détermine, selon l'objet de son activité et les natures de ses ressources, la catégorie à laquelle il appartient et fixe les règles particulières de son organisation administrative et financière.

Cette loi a créé deux catégories d'Etablissements Publics Nationaux, à savoir les Etablissements Publics à caractère Administratif, Social, Culturel et Environnemental et les Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les Établissements Publics Hospitaliers (EPH) constituent une nouvelle catégorie d'établissements publics instituée par la loi n° 2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière. Les décrets n° 2021-756, n° 2021-757 et n° 2021-758 du 1^{er} décembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement respectivement des Établissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN), des Établissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et des Établissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD) précisent les caractéristiques de ceux-ci.

III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux 2023-2025

En 2023, on comptait cent-un (101) EPN avec la création de l'Université de Bondoukou.

Au titre de la gestion 2024, il a été dénombré cent-un (101) EPN avec la création de deux (02) EPN à savoir : le Centre Régional des Œuvres Universitaires de BONDOUKOU (CROU-BONDOUKOU) et l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF). Il faut noter la fin de la liquidation des deux (02) EPN suivants : l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP).

A fin décembre 2025, le nombre d'EPN est passé à cent-vingt-trois (123) avec la transformation de vingt-et-un (21) Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) en Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et la création de l'Institut de Cardiologie de Bouaké (ICB), un nouvel Etablissement Public Hospitalier National (EPHN).

Tableau 20 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2025

Catégories d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)	58	47,2%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	11	8,9%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	15	12,2%
Etablissements Publics Hospitaliers (EPH)	39	31,7%
TOTAL	123	100%

Source : MEFB/DGBF

III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2023 à 2025

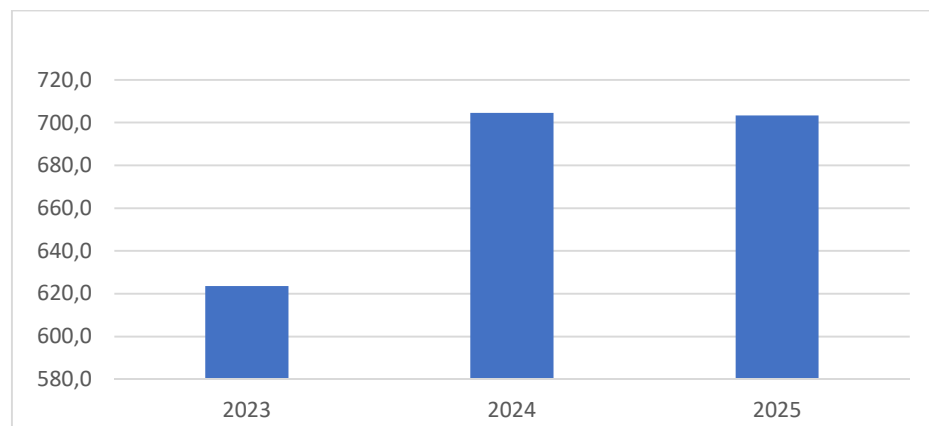
Les ressources globales des EPN et structures assimilées comprennent les ressources propres, les recettes affectées, les subventions octroyées par l'Etat et les excédents sur gestions antérieures. Ces ressources passent de 623,6 milliards de FCFA en 2023 à 704,5 milliards de FCFA en 2024 et à 703,4 milliards de FCFA en 2025.

La répartition de ces ressources par nature économique en 2025 se présente comme suit :

- ressources propres : 67,0 milliards de FCFA (9,5%) ;
- excédents des gestions antérieures : 38,6 milliards de FCFA (5,5%) ;
- autres ressources : 1,6 milliard de FCFA (0,2%) ;
- recettes affectées : 149,1 milliards de FCFA (21,2%) ;
- subventions de l'Etat : 447,0 milliards de FCFA (63,6%).

Les subventions de l'Etat comprennent 352,5 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 94,5 milliards de FCFA pour l'investissement.

Graphique 4 : Evolution du budget des EPN de 2023 à 2025



Source : MEFB/DGBF

III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2025

➤ Les ressources

En 2025, les prévisions de ressources des EPN, d'un montant de 703,4 milliards de FCFA, ont été réalisées à hauteur de **689,4 milliards de FCFA**, soit un taux de 98,0% contre 88,4% en 2024 et 95,2% en 2023.

Tableau 21 : Situation de la réalisation des ressources globales des EPN par grande masse

En milliards de FCFA

Catégories de Ressources	2024			2025		
	Prévision	Réalisation	Taux (%)	Prévision	Réalisation	Taux (%)
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	332	331,2	99,7	352,5	351,1	99,6
RESSOURCES PROPRES	56,4	59,4	105	67	75,4	112,5
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	38,5	35,8	93	94,5	83,1	87,9
AUTRES RESSOURCES	277,6	196,8	71	189,4	179,8	94,9
TOTAL GENERAL	704,5	623,2	88,4	703,4	689,4	98,0

Source : MEFB/ DGBF

➤ Les dépenses

Le montant de 703,4 milliards de FCFA affecté aux dépenses des EPN et structures assimilées a été absorbé à hauteur de 641,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,3% à fin 2025 contre 83,8% enregistré à fin 2024 et 83,2% en 2023. Ces dépenses exécutées comprennent 554,6 milliards de FCFA pour l'exploitation et 87,3 milliards de FCFA pour l'investissement. La part non exécutée par rapport à la prévision annuelle est de 61,4 milliards de FCFA dont 36,5 milliards de FCFA pour l'exploitation et 25 milliards de FCFA pour l'investissement. En dehors des dépenses de personnel qui ont été exécutées à hauteur de 98,2%, toutes les autres natures de dépenses annuelles présentent des taux d'exécution inférieurs à 92%.

Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2025 des EPN par nature de dépenses

En milliards de FCFA

Catégorie de dépenses	2024				2025			
	Dotation	Exécution	Non exécuté	Taux d'exécution (%)	Dotation	Exécution	Non exécuté	Taux d'exécution (%)
Dépense Personnel	202,5	192,3	10,2	95	216	212,1	3,9	98,2
Dépenses Biens et services	389,6	313	76,6	80	354,3	324,4	29,9	91,6
Transferts	34,3	31,2	3,1	91	20,8	18,1	2,7	87,0
Dépenses Investissement	78,1	53,5	24,6	68	112,3	87,3	25	77,7
TOTAL GENERAL	704,5	590,0	114,5	83,8	703,4	641,9	61,5	91,3

Source : MEFB/DGBF

III.2.4 Prévisions des subventions 2026-2029

Les subventions de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés, d'un montant de 488,7 milliards de FCFA en 2026, sont projetées à 532,2 milliards de FCFA en 2027, à 581,0 milliards de FCFA en 2028 et à 543,2 milliards en 2029.

Tableau 23 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2026 à 2029

En milliards de FCFA

Nature de dépenses	Budget 2026	Prévision 2027	Projection 2028	Projection 2029
Personnel	227,1	246,0	248,6	251,2
Biens et Services	161,5	166,7	170,0	173,4
Dépenses d'Investissement	100,1	119,5	162,4	118,6
TOTAL	488,7	532,2	581,0	543,2

Source : MEFB/DGBF

III.3. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012, modifié par le décret n° 2017-108 du 15 février 2017, a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre desdits régimes au profit des fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé, intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. L'ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution de régimes de protection sociale des travailleurs indépendants, a confié à l'IPS-CNPS la mise en œuvre et la gestion dudit régime, élargissant ainsi le champ de compétences de l'Institution à cette frange de la population active ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, assure la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU¹¹).

Un contrat programme pluriannuel avec l'Etat de Côte d'Ivoire fixe les orientations et les objectifs de ces trois (03) institutions à partir des exigences des assurés sociaux et conformément au cadre légal et réglementaire.

Les ressources des caisses de retraite sont principalement constituées de cotisations des travailleurs et employeurs, calculées sur un salaire brut plafonné ou non¹². Quant à la caisse d'assurance maladie, ses ressources sont constituées notamment de cotisations forfaitaires fixées par l'Etat.

III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)

III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2023 à 2025

La dynamique des recrutements dans le secteur public a entraîné une croissance annuelle moyenne de 9,7% de l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat cotisant à l'IPS-CGRAE entre 2023 et 2025. En effet, le nombre des cotisants est passé de 323 572 en 2023, à 340 786 en 2024 et à 390 310 en 2025.

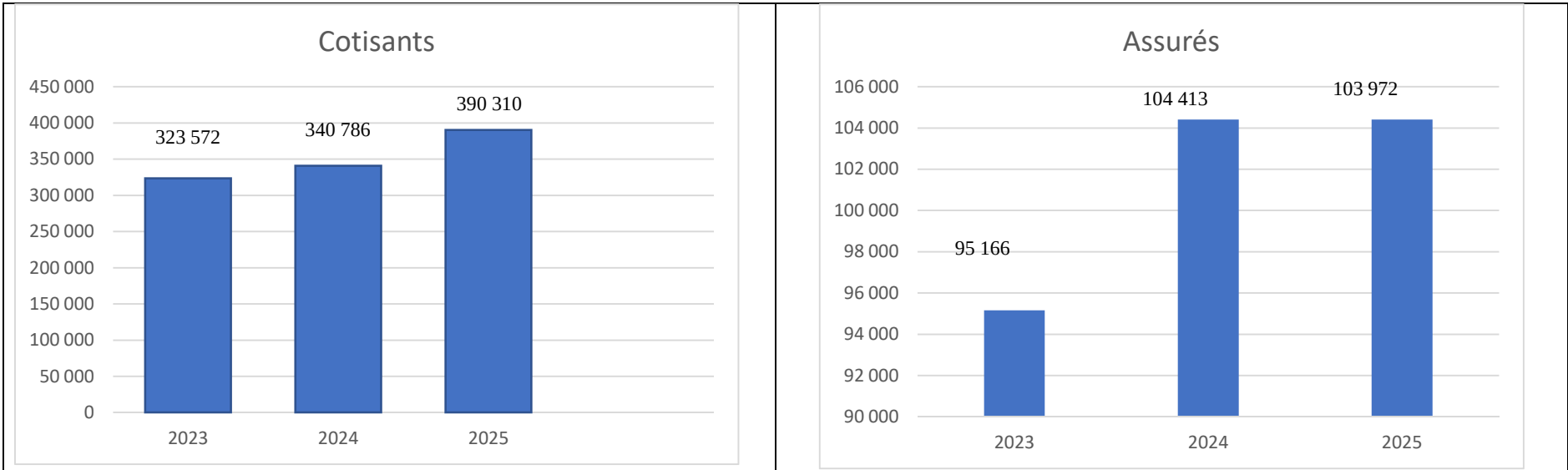
L'effectif des assurés (fonctionnaires et agents de l'Etat retraités et leurs ayants-droits) est en hausse moyenne de 4,6% sur la période. L'évolution du nombre d'assurés au cours des dernières années s'explique par le cycle des départs à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat. Toutefois, une baisse marginale est observée entre 2024 et 2025, imputable aux effets des opérations de contrôle de vie menées sur la base de données des

¹¹ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

¹² Les cotisations sociales de la CNPS sont plafonnées et celles de la CGRAE ne le sont pas.

assurés sociaux de l’IPS-CGRAE. Cette opération annuelle vise à assainir le fichier des pensionnés en identifiant les cas de non-conformité, notamment liés aux décès non déclarés ou aux situations d’irrégularité.

Graphique 5 : Evolution des effectifs des cotisants et assurés de 2023 à 2025 de l’IPS-CGRAE



Source : IPS-CGRAE

Tableau 24 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de l’IPS-CGRAE de 2026 à 2029

LIBELLES	2026	2027	2028	2029
Cotisants	392 591	405 161	417 316	429 676
Assurés	108 048	114 317	121 177	127 737
Ratio de dépendance ¹³	3,6	3,5	3,4	3,3

Source : IPS-CGRAE

¹³ Le ratio de dépendance définit la proportion du nombre d’actifs par rapport à l’effectif des retraités.

III.3.1.2. Analyse de la performance de l'IPS-CGRAE de 2023 à 2025

L'IPS-CGRAE a débuté la mise en œuvre de son plan stratégique 2024-2026 à partir de l'année 2024. Ce plan stratégique, axé autour de la volonté de faire de l'IPS-CGRAE un acteur privilégié de la couverture sociale en Côte d'Ivoire et une référence en Afrique, regroupe les principaux défis que l'Institution ambitionne de relever.

Au titre de l'année 2025, pour l'IPS-CGRAE, les challenges étaient nombreux, entre autres :

- vulgariser davantage « La Complémentaire », régime par capitalisation dont les précomptes effectifs ont débuté en avril 2022 ;
- ancrer davantage la relation client au cœur de l'organisation, à travers notamment l'ouverture de nouvelles agences ;
- consolider la fiabilité et la pérennité de l'Institution.

Autant de défis que l'IPS-CGRAE s'est attelée à relever tout au long des exercices de la période de référence, en œuvrant à la satisfaction continue de ses assurés sociaux. La situation financière de l'Institution est présentée ci-dessous.

Tableau 25 : Evolution des produits et des charges de l'IPS-CGRAE de 2023 à 2025

<i>En milliards de FCFA</i>			
LIBELLES	2023	2024	2025*
PRODUITS	274,1	285,5	293,1
Recettes (Cotisations C)	268	276,6	285,8
Autres produits	6,2	6,1	7,3
CHARGES	241,7	255,1	269,3
Dépenses (Prestations P)	202,2	214,3	227,2
Charge de fonctionnement	39,5	40,8	42,1
Solde technique (C-P)	65,8	62,3	58,6
RESULTAT NET	32,4	29,2	23,8

Source : IPS-CGRAE

***Données provisoires**

Les cotisations sociales enregistrent une croissance annuelle moyenne d'environ **3,3%** sur la période 2023–2025, passant de **268 milliards de FCFA en 2023 à 276,6 milliards de FCFA en 2024**, puis à **285,8 milliards de FCFA en 2025**. Cette évolution s'explique par l'accroissement du nombre de fonctionnaires, de l'opérationnalisation progressive de La Complémentaire, régime de retraite par capitalisation, ainsi que par les actions de recouvrement menées auprès des organismes cotisants, notamment :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (Budget Général de l'Etat, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables des structures affiliées et des assurés sociaux ;
- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale du Budget et des Finances, ...) ;
- les séances périodiques de rapprochement de situations de cotisation, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- l'automatisation des étapes clés du processus de recouvrement notamment, les émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;
- l'immatriculation de l'ensemble des fonctionnaires par la synchronisation des flux avec le SIGFAE ;
- les contrôles d'employeurs, avec parfois des redressements indiciaires, majorant ainsi l'assiette des cotisations.

Quant aux prestations sociales, elles enregistrent une croissance annuelle moyenne d'environ **6,0%** sur la période 2023–2025, passant de **202,2 milliards de FCFA** en 2023 à **214,3 milliards de FCFA** en 2024, puis à **227,2 milliards de FCFA** en 2025. Cette évolution est en lien avec les départs à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat, et est consécutive à la mise en place de mesures sociales en faveur des fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, prises par le Président de la République en août 2024 et en août 2025, consacrant l'attribution d'une prime spéciale annuelle aux fonctionnaires et agents de l'Etat, à la retraite.

Il se dégage un solde technique excédentaire de **65,8 milliards de FCFA** en 2023, de **62,3 milliards de FCFA** en 2024 et de **58,6 milliards de FCFA** en 2025.

Ainsi, la CGRAE continue de maintenir l'équilibre de son régime de sécurité sociale, comme en témoignent des soldes techniques et résultats nets demeurant excédentaires sur la période. L'érosion observée des marges s'inscrit dans une dynamique de moyen terme liée à la progression des prestations. À plus long terme, cette tendance devrait être atténuée par la montée en puissance du régime complémentaire par capitalisation, ainsi que par l'accroissement attendu des produits financiers, qui viendront renforcer durablement la pérennité du système des pensions publiques.

Encadré 6 : Point sur la mise en œuvre du régime complémentaire des travailleurs

Le Gouvernement ivoirien a adopté, le 24 juin 2020, le décret portant création du régime de retraite complémentaire par capitalisation des fonctionnaires et agents de l'État, dénommé « La Complémentaire ».

Ce régime vient compléter le système de retraite de base par répartition, en permettant aux fonctionnaires et agents de l'État de constituer une épargne retraite individuelle destinée à améliorer leur niveau de pension.

L'adhésion au régime est systématique pour les fonctionnaires et agents de l'État recrutés après l'entrée en vigueur du décret portant création du régime, et volontaire pour ceux déjà en activité à cette date. Le taux de cotisation obligatoire est fixé à 5% du salaire de base, avec possibilité d'effectuer des contributions additionnelles ou des versements libres.

Les ressources collectées sont investies selon des principes de sécurité, de prudence et de rentabilité, avec une rémunération minimale garantie de 3,5% l'an, et des frais de gestion supportés par l'IPS-CGRAE.

Au 31 décembre 2025, le régime comptait près de 130 000 adhérents, traduisant une montée en charge progressive du dispositif.

Il convient enfin de souligner que la Côte d'Ivoire fait figure de pionnière au sein de l'espace Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale

III.3.1.3. Prévisions des effectifs des assurés et cotisants de 2026 à 2029

La dynamique projetée sur la période 2026–2029 traduit une progression continue des effectifs du régime. En effet, le nombre de cotisants passerait de 392 591 en 2026 à 429 676 en 2029, sous l'effet notamment de la poursuite des recrutements dans la fonction publique.

Parallèlement, l'effectif des assurés évoluerait également à la hausse, passant de 108 048 en 2026 à 127 737 en 2029, en lien avec la dynamique des départs à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Dans ce contexte, le ratio de dépendance affiche une légère baisse, passant de 3,6 en 2026 à 3,3 en 2029. Ce repli traduit une progression du nombre d'assurés à un rythme légèrement supérieur à celui des cotisants.

Toutefois, malgré cette baisse, le régime demeure équilibré. Par ailleurs, afin d'anticiper les effets structurels liés au fonctionnement des régimes par répartition, l'institution a engagé une politique d'investissements pour renforcer son équilibre financier.

En outre, la mise en place du régime complémentaire par capitalisation vise à permettre aux fonctionnaires et agents de l'État de bénéficier, à terme, de revenus additionnels à la retraite, tout en contribuant au renforcement durable de l'équilibre global du système des pensions publiques.

III.3.1.4. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'IPS-CGRAE de 2026 à 2029

Sur la période 2026 à 2029, les projections des charges et des produits affichent des taux de croissance moyen annuel respectifs de 2,7% et de 2,6%.

Tableau 26 : Projections des produits et des charges de l'IPS-CGRAE de 2026 à 2029

<i>En milliards de FCFA</i>				
LIBELLES	2026	2027	2028	2029
PRODUITS	303,5	311,9	319,12	328
Recettes (Cotisations C)	295,0	302,4	308,1	315,8
Autres produits	8,5	9,5	11,02	12,20
CHARGES	279	285,6	295,4	302,1
Dépenses (Prestations P)	235,7	241,6	250,9	257,1
Charge de fonctionnement	43,3	44,0	44,5	45
SOLDE TECHNIQUE (C-P)	59,3	60,8	57,2	58,7
RESULTAT NET	24,5	26,3	23,7	25,9

Source : IPS-CGRAE

Les projections de cotisations passeraient de **295,0 milliards de FCFA** en 2026 à **315,8 milliards de FCFA** en 2029, soit une croissance annuelle moyenne d'environ **2,3%**, en lien avec la hausse progressive du nombre de cotisants projetée sur la période.

Les dépenses de prestations passeraient de **235,7 milliards de FCFA** en 2026 à **257,1 milliards de FCFA** en 2029, soit un accroissement annuel moyen d'environ **2,9%**. Cette progression des charges techniques (prestations) s'explique par les départs à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que par la poursuite des effets de la réforme du système de gestion des pensions publiques et des mesures sociales prises par le Président de la République en août 2022, 2024 et 2025.

Ces mesures ont notamment porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- le montant des allocations familiales ;
- la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension)
- l'octroi d'une prime annuelle aux fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite, représentant deux tiers de la prime mensuelle.

Il ressort des projections sur la période 2026–2029 que le solde technique moyen se situerait autour de **59,0 milliards de FCFA**, traduisant une relative stabilité du régime, soutenue par la progression des cotisations sociales et la maîtrise de la dynamique des prestations.

III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2023 à 2025

L'emploi formel dans le secteur privé en Côte d'Ivoire est globalement demeuré dynamique sur la période 2023-2025. Toutefois, le portefeuille des employeurs immatriculés à la CNPS a enregistré une légère contraction moyenne annuelle de 1,2%, passant de 53 545 en 2023 à 52 246 en 2025. Il est à souligner que la CNPS conduit régulièrement des opérations d'assainissement de son fichier des cotisants. La radiation des employeurs inactifs notamment en cessation d'activité a ainsi entraîné une baisse mécanique du stock en 2024 (-9,4%).

Le nombre de travailleurs déclarés a, quant à lui, poursuivi une progression modérée, avec une hausse annuelle moyenne de 0,7% sur la période, passant de 1 089 611 en 2023 à 1 105 204 en 2025. Les effectifs salariés se concentrent majoritairement dans les secteurs du commerce, de l'industrie manufacturière ainsi que des bâtiments et travaux publics.

Enfin, l'analyse du régime de base par répartition fait ressortir une relative stabilité de son équilibre démographique avec en moyenne 9 cotisants pour un retraité. Le ratio cotisants/retraités s'établit ainsi à 9,0 en 2025, contre 9,2 en 2023. Cet indicateur reste favorable sur la période et conforte la soutenabilité financière à long terme de la branche retraite.

Tableau 27 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2023 à 2025 de l'IPS CNPS

LIBELLES	2023	2024	2025
Nombre de salariés (A)	1 089 611	1 108 872	1 105 204
Nombre d'employeurs	53 545	48 490	52 246
Nombre de retraités (B)	118 703	121 509	122 837
Ratio de dépendance (A/B)	9,2	9,1	9,0

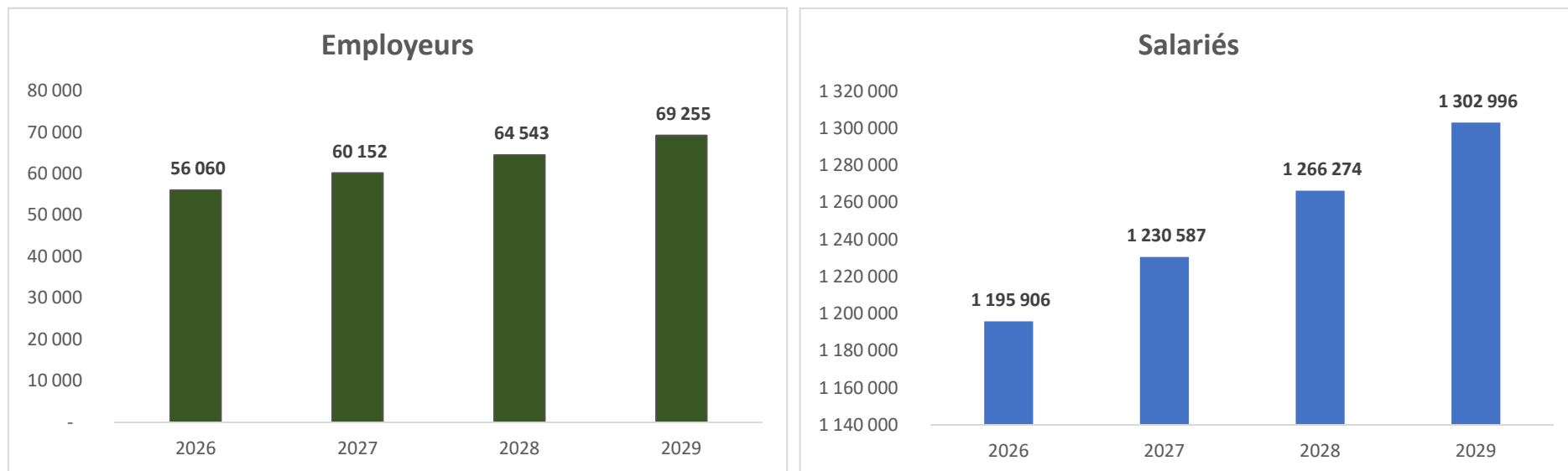
Source : IPS-CNPS

III.3.2.2. Projection des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2026 à 2029

Les projections de la base cotisante du secteur privé affiliée à la CNPS sur la période 2026-2029 s'appuient sur les taux de croissance moyens observés par secteur d'activité, dans un environnement macroéconomique favorable à la création d'emplois.

Dans ce cadre, le nombre d'employeurs immatriculés devrait croître en moyenne de 7,3%, passant de 56 060 en 2026 à 69 255 en 2029. S'agissant des salariés déclarés, leur effectif évoluerait de manière plus modérée, avec une croissance annuelle moyenne de 2,9%, pour atteindre 1 302 996 en 2029 contre 1 195 906 en 2026.

Graphique 6 : Projection des effectifs des salariés et employeurs affiliés à l'IPS-CNPS de 2026 à 2029



Source : IPS-CNPS

III.3.2.3. Analyse de la performance de l'IPS-CNPS de 2023 à 2025

Le marché du travail du secteur privé en Côte d'Ivoire a maintenu son bon dynamisme sur la période 2023–2025, contribuant significativement à la performance de l'IPS-CNPS. Cette évolution s'est traduite par une progression soutenue de la marge technique, principal indicateur de rentabilité, correspondant au différentiel entre les cotisations sociales (y compris les majorations de retard) et les prestations servies. Celle-ci enregistre une croissance annuelle moyenne de 7,4%, passant de 271,8 milliards de FCFA en 2023 à 313,6 milliards de FCFA en 2025.

Cette performance s'explique à la fois par un ensemble de réformes de la retraite du secteur privé adopté en Conseil des ministres depuis octobre 2025 et par la mise en œuvre de plusieurs mesures stratégiques déployées par la CNPS. Ces actions ont permis d'améliorer la qualité des prestations sociales tout en optimisant la mobilisation des ressources. Parmi celles-ci figurent :

- le déploiement de la stratégie d'identification des employeurs avec des services de la CNPS détachés au Guichet Unique de Formalités d'Entreprises (GUFÉ) ;
- l'instauration d'une pénalité de 15% liée à la Déclaration Individuelle de Salaire Annuel (DISA) hors délais ;
- le relèvement du plafond des cotisations de retraite est passé de 2.700.000 FCFA à 3.375.000 FCFA depuis janvier 2023 ;
- les revalorisations des branches retraite et rentes en 2024, respectivement de 5% et de 3% ;
- les versements, en septembre 2024 et septembre 2025, de primes exceptionnelles respectivement d'un tiers et de deux tiers de la pension au profit des retraités du secteur privé ;
- les principales mesures de la réforme de la retraite du secteur privé adoptée depuis octobre 2025 en Conseil des Ministres. Il s'agit de la pension minimum doublée qui passe de 30.000 FCFA à 60.000 FCFA.

En outre, le taux d'annuité, utilisé pour le calcul de la pension est relevé de 1,7% à 2% pour les 15 premières années de carrière et 1,7% par année pour le reste de la carrière. Aussi, le taux de remplacement, somme des taux d'annuité, est-il désormais dé plafonné. Celui-ci passe de 50% à 100%, renforçant ainsi la sécurité des pensions, notamment pour les carrières longues.

Parallèlement, la solidité financière de l'IPS-CNPS a renforcé sa capacité d'investissement, lui permettant de tirer pleinement parti de la dynamique favorable du marché financier régional. Les produits financiers ont ainsi connu une progression significative, passant de 47,4 milliards de FCFA en 2023 à 75,4 milliards de FCFA en 2025, soit une croissance annuelle moyenne de 26,1%. Celle-ci repose principalement sur les revenus des souscriptions obligataires, qui représentent 58,1% des produits financiers, suivis des dividendes encaissés sur les prises de participation à hauteur de 36,8%.

Au terme de la période 2023–2025, l'Institution consolide durablement son équilibre financier avec un résultat net en progression moyenne annuelle de 7,6%. Cet indicateur se situerait à 245,2 milliards de FCFA en 2025, contre 211,9 milliards de FCFA en 2023.

Tableau 28 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2023 à 2025*En milliards de FCFA*

LIBELLES	2023	2024	2025 (*)
PRODUITS	525,0	582,7	655,4
Produits techniques (cotisations sociales) (P1)	445,9	489,5	529,6
Produits techniques (majorations de retard) (P2)	22,3	22,5	30,0
Produits financiers	47,4	58,2	75,4
Produits de loyers	3,3	3,4	3,7
Autres produits (**)	6,1	9,1	16,7
CHARGES	313,1	357,5	410,2
Charges techniques (prestations sociales) (C)	196,4	216,8	246,0
Charge de fonctionnement	63,4	78,2	104,6
Autres charges (***)	53,3	62,5	59,6
Marge technique (P1+P2-C)	271,8	295,2	313,6
RESULTAT NET (Produits – Charges)	211,9	225,2	245,2

() : données provisoires**(**) : produits exceptionnels, reprises d'amortissements et provisions, autres produits techniques et d'exploitation**(***) : Dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles***Source** : IPS-CNPS

Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants

Avant 2019, plus de 90% des travailleurs en Côte d'Ivoire ne bénéficiaient d'aucune protection sociale, en raison de leur exclusion des régimes classiques.¹⁴ Face à cette situation, l'Etat a instauré un cadre juridique adapté pour intégrer les travailleurs indépendants dans le système de prévoyance sociale et sécuriser leurs revenus. Dans ce contexte, l'IPS-CNPS assure la gestion des régimes des travailleurs indépendants, le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) et le Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI), entrés en vigueur en 2020. Ces régimes s'appuient sur les textes législatifs et réglementaires suivants :

- l'ordonnance n°2019-636 instituant les régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants, adopté en conseil de ministres le 17 juillet 2019,
- le décret n°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités pratiques de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants,
- l'arrêté n°2020-065 du 16 juillet 2020, du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale fixant le revenu plancher par catégorie socio-professionnelle et le revenu plafond du régime social des travailleurs indépendants.

Il est à noter que le travailleur indépendant est défini comme toute personne exerçant une activité pour son propre compte, qu'elle soit formalisée ou non, et tirant ses revenus de cette activité. Cette catégorie inclut notamment les entrepreneurs individuels, les dirigeants non-salariés, ainsi que certaines catégories spécifiques telles que les religieux ou les Ivoiriens de l'étranger.

Le RSTI constitue le régime de base. Ouvert à l'ensemble des travailleurs indépendants, il fonctionne selon un principe de répartition et couvre les principaux risques sociaux, notamment la maladie, les accidents, la maternité et la vieillesse, sur la base de cotisations définies. En complément, le RCTI, structuré selon un mécanisme de capitalisation, s'adresse aux travailleurs dont les revenus mensuels excèdent 180.000 FCFA. Ce régime additionnel est exclusivement dédié à la couverture du risque vieillesse et permet d'améliorer le niveau des prestations à la retraite.

Au cours de l'année 2025, la CNPS a enregistré une forte dynamique d'adhésion avec 680 000 nouveaux enrôlés, portant ainsi le nombre total de travailleurs indépendants enrôlés à 1 418 501 au 31 décembre 2025. Parmi eux, 83% ont déjà été immatriculés générant un peu plus de 2 milliards de FCFA de cotisations collectées. S'agissant des prestations servies, 64 dossiers de prestations ont été traités et réglés pour un montant de plus de 7 millions de FCFA. Au total, de 2022 à 2025, 144 dossiers ont été traités pour un montant global des prestations toutes branches confondues de plus de 184 millions de FCFA.

Il convient de souligner que la Côte d'Ivoire fait figure de pionnière dans l'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants au sein de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES¹⁵).

¹⁴ Selon l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016)

¹⁵ CIPRES : autorité de régulation pour les organismes de sécurité sociale en Afrique francophone regroupant 18 pays (principalement d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale).

III.3.2.4. Projection des produits et des charges de l'IPS-CNPS de 2026 à 2029

Dans un contexte économique favorable et propice au développement de l'emploi formel dans le secteur privé, la marge technique de l'IPS-CNPS afficherait une progression annuelle moyenne de 5,3% sur la période 2026-2029. Elle passerait ainsi de 310,8 milliards de FCFA en 2026 à 363,0 milliards de FCFA en 2029. Cette évolution s'appuie sur les projections des produits et charges techniques issues de la dernière évaluation actuarielle réalisée en 2024, actualisées pour intégrer les dernières réformes du régime de retraite du secteur privé adoptées en Conseil des ministres.

Dans le même temps, les produits financiers, estimés à partir du portefeuille existant et des excédents futurs à investir, évolueraient dans un environnement de marché globalement porteur. Ils enregistreraient une croissance annuelle moyenne de 10%, pour atteindre 123,9 milliards de FCFA en 2029, contre 93,1 milliards de FCFA en 2026. Parallèlement, les revenus locatifs issus des immeubles de rapport progresseraient à une croissance de 5% par an, passant de 3,1 milliards de FCFA en 2026 à 3,6 milliards de FCFA en 2029.

Enfin, en lien avec l'inflation et la poursuite des projets structurants ainsi que l'évolution de la couverture du territoire national (bureaux de représentation et nouvelles agences) et le déploiement de nouvelles branches telles que l'assurance-chômage et la retraite-logement, les charges de fonctionnement devraient croître à un rythme moyen de 5,1% par an sur la période. Cette évolution serait principalement portée par l'augmentation de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement (+5% par an) ainsi que des charges financières liées aux emprunts. Ainsi, les charges de fonctionnement passeraient de 96,9 milliards de FCFA en 2026 à 112,4 milliards de FCFA en 2029.

Tableau 29 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2026 à 2029

<i>En milliards de FCFA</i>				
LIBELLES	2026	2027	2028	2029
PRODUITS	697,2	731,3	778,3	828,5
Produits techniques (cotisations sociales) (P1)	576,0	610,6	647,2	686,0
Produits techniques (majorations de retard) (P2)	25,0	15,0	15,0	15,0
Produits financiers	93,1	102,4	112,7	123,9
Produits de loyers	3,1	3,3	3,4	3,6
CHARGES	334,8	359,2	373,0	395,8
Charges Techniques (prestations sociales) (C)	290,2	300,8	320,4	338,0
Charges de fonctionnement	96,9	101,8	106,9	112,4
Marge technique (P1+P2-C)	310,8	324,8	341,8	363,0

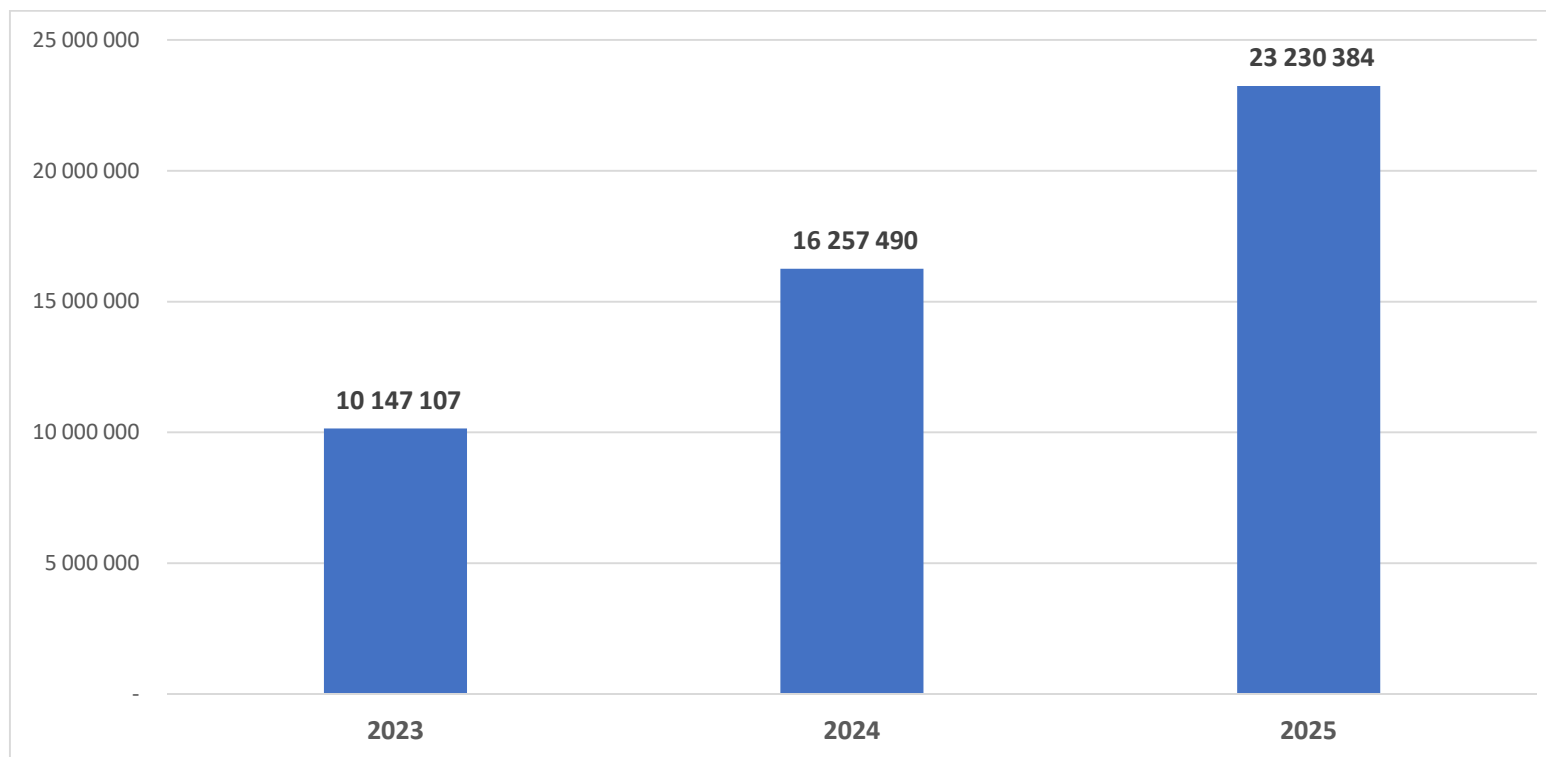
Source : IPS-CNPS

III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

III.3.3.1 Evolution des effectifs des personnes enrôlées de 2023 à 2025

L'IPS-CNAM a été créée afin d'accompagner le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans son vaste chantier de réformes sanitaires entamé depuis 2014, notamment, celui de garantir un égal accès aux soins à toutes les couches sociales nationales. Au travers de diverses campagnes d'enrôlement biométrique réalisées auprès de la population, l'institution a pu accroître l'effectif des populations enrôlées, passant de 10 147 107 en 2023 à 16 257 490 au 31 décembre 2024 et à 23 230 384 au 31 décembre 2025, soit un taux de croissance moyen annuel de 51,3%.

Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2023 à 2025 de l'IPS-CNAM



Source : IPS-CNAM

III.3.3.2 Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM de 2023 à 2026

Dans sa volonté d'assurer un accès équitable aux soins de santé à toutes les couches des populations résidant en Côte d'Ivoire, l'IPS-CNAM a lancé la phase opérationnelle de la CMU, marquée par le début des prélèvements de cotisations dès juillet 2019 et des prestations en octobre 2019. Cet engagement a permis de constater une progression significative du nombre de personnes enrôlées. Concernant les cotisants, leur nombre est passé de 2 192 679 à fin décembre 2023 à 2 263 072 à fin décembre 2024 et à 3 340 085 à fin décembre 2025, soit un taux de croissance moyen annuel de 23,4%.

L'évolution de l'effectif des enrôlés découle principalement de la mise en œuvre de l'opération CMU vacances, à l'issue du décret n° 2022-753 du 28/09/2022 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle. Cette opération a consisté en un déploiement massif du dispositif d'enrôlement, avec 3 000 kits et 3 000 agents enrôleurs, dans les écoles, les établissements d'enseignement technique et supérieur, ainsi que dans les établissements sanitaires. Au cours de cette opération, 1 079 nouveaux sites ont été ouverts, en réponse à l'engouement créé par l'application du décret.

À la suite de cette phase de forte mobilisation, la CNAM a poursuivi les opérations d'enrôlement en privilégiant des actions de proximité, notamment à travers des opérations de porte-à-porte dans les domiciles, bureaux, ateliers, marchés, magasins, grandes et petites surfaces commerciales, villages, établissements scolaires et centres de santé. À ce jour, le réseau compte 602 sites fixes d'enrôlement et 3 131 agents enrôleurs. Au 31 mars 2026, les principaux acquis se résument comme suit :

- 24 620 909 personnes enrôlées ;
- 14 444 093 cartes ont été produites et 12 662 892 distribuées, soit 87,6% des cartes distribuées. Le gap de 10 176 816 de cartes s'explique par le temps de traitement des informations issues des données de l'ancien système informatique d'une part et le délai de centralisation des données après enrôlement issues des opérations de proximité (opérations porte à porte) d'autre part.

Le stock de cartes produites non encore distribuées fait l'objet d'une opération de distribution de masse avec un effectif de 2 387 agents de distribution recrutés par la CNAM. Les opérations d'enrôlement et de distribution des cartes se poursuivent sur l'étendue du territoire national avec la mise en place de comités locaux Sous-Préfectoraux devant permettre une accélération de la dynamique d'enrôlement et de distribution des cartes CMU.

La délivrance des prestations de la CMU a débuté avec une stratégie de distribution des médicaments assurée par la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP-CI). Dans l'optique de l'amélioration de la qualité de ses services, la CNAM a proposé en 2022 une nouvelle « stratégie du médicament », entérinée par l'arrêté interministériel n°0776/MEPS/MCIPPME/MSHPCMU du 28 juillet 2022 fixant les tarifs conventionnés des médicaments délivrés aux assurés de la couverture maladie universelle. Depuis la mise en œuvre de cette réforme, on observe une augmentation progressive du recours des assurés aux prestations de la CMU.

Par ailleurs, la prise en charge des pathologies chroniques telles que le diabète et l'hypertension artérielle a été officialisée par le décret 2023-169 du 22 mars 2023 fixant les spécialités médicales, les actes de médecine, de biologie et les classes thérapeutiques des produits pharmaceutiques garantis par la couverture maladie universelle, ce qui permet un élargissement remarquable de l'offre de soins. Cet élargissement du panier de soins est mis en application depuis le mois de septembre 2025. Les données relatives à la prise en charge des assurés de la CMU à fin mars 2026 affichent 6 386 644 actes médicaux délivrés à 1 354 002 assurés dans 2 784 établissements sanitaires, soit 83,5% des établissements du réseau de soins.

Sur la période 2023-2024, la performance de l'institution se traduit par une évolution des produits de 15,6% passant de 44,1 milliards de FCFA en 2023 à 51 milliards de FCFA en 2024. Les charges connaissent une hausse de 67,9%, passant de 29,6 milliards de FCFA en 2023 à 49,7 milliards de FCFA en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les raisons suivantes :

- l'évolution du niveau d'activité du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie avec l'augmentation du taux de recours aux prestations par les assurés à travers la mise en œuvre de la convention avec l'Union Nationale des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire (UNPPCI) ;
- la reprise par la CNAM des activités de la SNEDAI-CMU (opérateur à qui l'Etat a confié la mise en place d'un système d'enrôlement biométrique des assurés dont le contrat a pris fin en 2021).

Ainsi, sur la période 2023-2024, le résultat net a connu une baisse de 91%, passant de 14,5 milliards de FCFA en 2023 à 1,3 milliard de FCFA en 2024.

Pour l'année 2025, les produits ressortiraient à 62,1 milliards de FCFA et les charges à 60,5 milliards de FCFA, dégageant un résultat net de 1,6 milliard de FCFA.

La situation financière est présentée ci-après.

Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNAM de 2023 à 2025*En milliards de FCFA*

LIBELLES	2023	2024	2025*
PRODUITS	44,1	51,0	62,1
Subventions	3	7,8	5,4
Produits techniques (Cotisations C)	37,5	37,7	51,4
Produits financiers	3,4	5,0	5,3
Autres produits	0,2	0,5	0,0
CHARGES	29,6	49,7	60,5
Charges Techniques (Prestations P)	10,8	15,7	20,0
Charges de fonctionnement	16,2	24,2	25,5
Charges financières	-	-	-
Autres charges	2,6	9,8	15,0
Solde technique (C-P)	26,7	21,9	31,4
RESULTAT NET	14,5	1,3	1,6

Source : IPS-CNAM***Données prévisionnelles**

III.3.3.3 Perspectives d'évolution des produits et des charges de la CNAM de 2026 à 2029

Les cotisations attendues sont estimées en partant de l'effectif des populations cotisantes en 2026 avec une progression tenant compte de la capacité d'enrôlement des populations.

Tableau 31: Evolution des produits et des charges de la IPS-CNAM de 2026 à 2029

<i>En milliards de FCFA</i>				
LIBELLES	2026	2027	2028	2029
PRODUITS	86,5	123,2	134,1	146,7
Subventions	20	42,5	45	47,8
Subventions d'exploitation	8	8	8	8
Prise en charge de la gratuité ciblée	0	22,5	25	27,8
Rémunération des agents d'accueil CMU	12	12	12	12
Produits techniques (Cotisations C)	61,1	75,2	83,4	92,7
Cotisations RGB	44,9	56,6	62,3	69,2
Cotisations RAM & Ticket Modérateur pris en charge par l'Etat	16,2	18,6	21,1	23,5
Produits financiers	5,4	5,5	5,7	6,2
CHARGES	84,2	117,6	125,3	135,6
Charges Techniques (Prestations P)	27,6	38	46,1	55,9
Charges relatives à la gratuité ciblée	0	22,5	25	27,8
Charges relatives à la rémunération des agents d'accueil	12	12	12	12
Charge de fonctionnement	44,6	45,1	42,2	39,9
Solde technique (C-P)	33,5	37,2	37,3	36,8
RESULTAT NET	2,3	5,6	8,8	11,1

Source : IPS-CNAM

***Données prévisionnelles**

Les produits

En 2026, les produits de l'institution sont estimés à 86,5 milliards de FCFA. Ils sont projetés à 123,2 milliards de FCFA en 2027, puis à 134,1 milliards de FCFA en 2028 pour atterrir à 146,7 milliards de FCFA en 2029, soit une évolution moyenne annuelle de 9,1% sur la période de 2027-2029.

Les produits sont composés de cotisations sociales, de subventions et de produits financiers.

Au titre des cotisations sociales

Les cotisations sociales estimées à 61,1 milliards de FCFA en 2026 sont projetées à 75,2 milliards de FCFA en 2027, à 83,4 milliards de FCFA en 2028 et à 92,7 milliards de FCFA en 2029, soit une évolution moyenne annuelle de 14,95%. La prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents est évaluée à 22,5 milliards de FCFA en 2027, pour s'établir à 25 milliards de FCFA en 2028 et à 27,8 milliards de FCFA en 2029. Les prévisions de cotisations ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

- maintien du taux de recouvrement de 100% au niveau du secteur formel public, des retraités du public et du privé qui sont prélevés systématiquement à la source ;
- passage du taux de recouvrement des cotisations des salariés du privé de 68,5% en 2025 à 72% en 2026. Le taux de recouvrement des entreprises du secteur privé évoluerait jusqu'à se stabiliser à 90% à partir de 2030 ;
- poursuite de la prise en charge des cotisations et tickets modérateurs des planteurs café-cacao par le Conseil Café-Cacao ;
- prise en charge des cotisations des producteurs d'« hévéa-palmier à huile » et de « coton-anacarde » par leurs conseils respectifs dès 2026 ;
- opérationnalisation dès 2026, du décret n° 2025-182 du 12/03/2025 fixant les modalités de recouvrement des cotisations dues au titre du régime général de base de la couverture maladie universelle par les personnes redevables de la taxe communale de l'entrepreneur avec pour objectif de recouvrer progressivement les cotisations de 1,5 million des assurés ;
- maintien de la prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des personnes économiquement faibles estimées à environ 1,6 million de personnes enrôlées à horizon 2030.

Au titre des subventions

Les prévisions des appuis de l'Etat sont les suivantes :

- maintien de la subvention d'exploitation octroyée à la CNAM à 8 milliards de FCFA à partir de 2026 ;
- transfert des crédits budgétaires destinés à la prise en charge de la gratuité ciblée du ministère en charge de la santé au ministère en charge de la protection sociale, dès 2027. Une étude est en cours au niveau du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture

Maladie Universelle (MSHPCMU) avec l'appui de la Banque mondiale pour estimer le coût réel de prise en charge de la gratuité ciblée. Les résultats de cette étude permettront d'affiner nos hypothèses ;

- prise en charge de la rémunération des agents d'accueil CMU est estimée à 12 milliards de FCFA par an sur toute la période de 2026 -2030.

Au titre des produits financiers

Les produits financiers sont projetés à 5,4 milliards de FCFA en 2026. Ils sont attendus à 5,5 milliards de FCFA en 2027, à 5,7 milliards de FCFA en 2028 et à 6,2 milliards de FCFA en 2029, soit une évolution moyenne annuelle d'environ 6,2% sur la période. Ces projections tiennent compte de l'augmentation du taux de recours aux prestations et des disponibilités de trésorerie pouvant faire l'objet de placement.

Les charges

Les charges sont composées des charges techniques, des charges relatives à la gratuité ciblée, des charges relatives à la rémunération des agents d'accueil et des charges de fonctionnement.

Elles sont estimées à 84,2 milliards de FCFA en 2026. Ces charges sont projetées à 117,7 milliards de FCFA en 2027, puis à 125,3 milliards en 2028 et à 135,6 milliards de FCFA en 2029, soit une hausse moyenne annuelle de 7,3% sur la période 2027-2029. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne depuis le 1^{er} octobre 2019.

Par ailleurs, le nouveau panier de soins avec l'intégration du diabète et de l'hypertension artérielle, dans leurs formes simples, devrait contribuer à la hausse des charges techniques.

Au titre des charges techniques

Les charges techniques évoluent en fonction des effectifs des populations cotisantes et prennent en compte les dépenses de prestations d'assurance maladie et les autres charges techniques (impression et transport des feuilles de soins, prestations, consultations biométriques des droits, etc.). Elles représentent en moyenne 37% des charges sur la période 2027-2029 et sont estimées à 27,6 milliards de FCFA en 2026. Elles se chiffrent à 38 milliards de FCFA en 2027, à 46,1 milliards de FCFA en 2028 puis à 55,9 milliards de FCFA en 2029, soit une évolution moyenne annuelle de 21,3% sur la période 2027-2029.

Au titre des charges relatives à la gratuité ciblée

Les charges relatives à la gratuité ciblée sont estimées à 22,5 milliards de FCFA en 2027, à 25,0 milliards de FCFA en 2028 et à 27,8 milliards de FCFA en 2029, soit une évolution moyenne annuelle de 11,2% sur la période 2027-2029.

Au titre des charges relatives à la rémunération des agents d'accueil

Les charges relatives à la rémunération des agents d'accueil sont estimées à 12 milliards de FCFA par an sur la période 2027-2029.

Au titre des charges de fonctionnement

Elles sont estimées à 44,6 milliards de FCFA en 2026. Elles s'établiraient à 45,1 milliards de FCFA en 2027, à 42,2 milliards de FCFA en 2028 puis à 39,9 milliards de FCFA en 2029, soit une évolution moyenne annuelle de -6,0% sur la période 2027-2029. Elles sont évaluées en tenant compte de la baisse du niveau d'enrôlement sur les années à venir.

Ainsi, sur la période 2027-2029, le solde technique devrait connaître une légère baisse de 0,8%. Cet indicateur observé s'appuie également sur les hypothèses des effectifs de populations cotisantes et du nouveau panier de soins avec l'intégration du diabète et de l'hypertension artérielle, dans leurs formes simples.

L'augmentation du résultat pourrait être observée sur la période 2027-2029 traduisant les effets combinés des actions menées par l'Institution pour un meilleur recouvrement des cotisations en dépit d'une augmentation des charges techniques du fait de l'évolution du taux de recours aux prestations par les assurés. Le résultat net pourrait s'établir à 5,6 milliards de FCFA en 2027, à 8,8 milliards de FCFA en 2028 puis à 11,1 milliards de FCFA en 2029, soit une croissance moyenne annuelle de 40,8%.

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

La décentralisation, consacrée par l'article 173 de la Constitution ivoirienne du 8 novembre 2016, confère aux Collectivités Territoriales la personnalité juridique, l'autonomie financière et la libre administration. La décentralisation a pour intérêt de :

- rapprocher l'administration des populations en vue de mieux répondre à leurs besoins ;
- permettre aux populations d'être impliquées dans la gestion des affaires locales en vue de participer effectivement au développement de leurs localités ;
- promouvoir l'emploi, l'action sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser les conditions de création de richesse.

La typologie des entités décentralisées de notre pays a connu une modification significative en 2026 avec la suppression de Douze (12) Districts Autonomes conformément au décret n°2026-05/2 du 07 janvier 2026 portant nouveau découpage territorial. Ainsi, la Côte d'Ivoire compte désormais, deux (2) Districts Autonomes, trente et une (31) Régions et deux cent une (201) Communes.

Pour encadrer les activités des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires parmi lesquels la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales et la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Les analyses développées dans la présente note pour les années 2023 à 2025 se fondent sur l'ancien découpage administratif. Les projections financières de 2026 à 2029 ne prennent pas en compte les informations sur les douze (12) districts autonomes supprimés.

Chaque collectivité dispose d'un budget qui lui est propre avec diverses ressources et dépenses. Les ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sont constituées de :

- recettes fiscales ;
- recettes de prestations et services ;
- revenu du patrimoine et du portefeuille ;
- aides de l'Etat, fonds de concours, dons et aides extérieures ;
- ressources diverses (prêts consentis par le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL), etc.).

Les dépenses quant à elles comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

III.4.1.1. Evolution des ressources 2023-2025

Sur la période 2023-2025, les Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes ont mobilisé **1 158,5** milliards de FCFA sur des prévisions d'un montant de **1 095,2** milliards de FCFA. Cette situation dégage un taux de réalisation de **94,5%**.

Les appuis financiers de l'Etat représentent **86,7%** de l'ensemble des ressources mobilisées entre 2023 et 2025.

L'analyse de l'exécution des ressources des collectivités se présente comme suit :

- Les appuis financiers constituent la part la plus importante des ressources mobilisées sur la période. Les prévisions cumulées s'élèvent à 998,7 milliards de FCFA, pour des réalisations de 949,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution cumulé de 95,1% ;
- Les recettes propres enregistrent des prévisions cumulées de 153,3 milliards de FCFA pour des réalisations de 140,2 milliards de FCFA correspondant à un taux d'exécution cumulé de 91,4% en raison d'un renforcement progressif de la fiscalité locale ;
- Les recettes diverses présentent les performances les plus basses parmi les différentes catégories de ressources. Sur la période, les prévisions cumulées sont de 6,5 milliards de FCFA, pour des réalisations de 5,4 milliards de FCFA soit un taux d'exécution cumulé de 83,1%. Ce niveau d'exécution reflète la difficulté à programmer et à mobiliser des ressources exceptionnelles.

Tableau 32 : Evolution des ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2023-2025

En milliards de FCFA

NATURE DES RESSOURCES	2023		2024		2025		Total cumulé	
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution
1- Recettes propres	45,5	38,3	54,4	45,8	53,4	56,1	153,3	140,2
2-Appuis financiers de l'Etat	272,9	274,6	329,2	314,3	396,6	360,7	998,7	949,6
- Subventions de l'Etat	115,3	115,3	121,2	121,2	166,5	166,5	403,0	403,0
- Impôts partagés (recettes fiscales)	157,6	159,3	208	193,1	230,1	194,2	595,7	546,6
3-Recettes diverses	1,4	0,9	2	2,2	3,1	2,3	6,5	5,4
RESSOURCES TOTALES (1+2+3)	319,8	313,8	385,6	362,3	453,1	419,1	1 158,5	1 095,2

Source : DGTCP / DGDDL / DGBF

L'examen des ressources mobilisées par entité montre que les Communes ont mobilisé 639,9 milliards de FCFA, soit **58,4%** des ressources mobilisées par l'ensemble des entités décentralisées. Les Régions quant à elles, ont mobilisé 252,1 milliards de FCFA, soit **23%** des ressources mobilisées par l'ensemble des Collectivités, pendant que les Districts Autonomes ont mobilisé 203,2 milliards de FCFA, soit **18,6%**.

Tableau 33 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2023 à 2025

En milliards de FCFA

Collectivités	Nature	2023		2024		2025		Total	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Communes	Quotes-parts d'impôts partagés	92,1	94,4	128,9	116,1	142,8	113,9	363,8	324,4
	Recettes propres	37,7	33,3	39,7	37,3	42,7	45,7	120,1	116,3
	Subventions	49,6	49,6	56,8	56,8	89,9	89,9	196,3	196,3
	Recettes diverses	0,1	0,1	1,5	1,8	1,3	1,0	2,9	2,9
1- Total Communes		179,5	177,4	226,9	212,0	276,7	250,5	683,1	639,9
Régions	Quotes-parts d'impôts partagés	16,8	16,9	22,2	21,6	25,3	19,9	64,3	58,4
	Recettes propres	1,0	0,7	1,6	1,8	2,3	2,0	4,9	4,5
	Subventions	59,5	59,5	58,3	58,3	70,0	70,0	187,8	187,8
	Recettes diverses	0,5	0,1	0,2	0,1	1,7	1,2	2,4	1,4
2- Total Régions		77,8	77,2	82,3	81,8	99,3	93,1	259,4	252,1
Districts Autonomes	Quotes-parts d'impôts partagés	48,7	48,0	56,9	55,4	62,0	60,4	167,6	163,8
	Recettes propres	6,8	4,3	13,1	6,7	8,4	8,4	28,3	19,4
	Subventions	6,2	6,2	6,1	6,1	6,6	6,6	18,9	18,9
	Recettes diverses	0,8	0,7	0,3	0,3	0,1	0,1	1,2	1,1
3- Total Districts Autonomes		62,5	59,2	76,4	68,5	77,1	75,5	216,0	203,2
Total Général		319,8	313,8	385,6	362,3	453,1	419,1	1 158,5	1 095,2

Source : DGTCP / DGDDL / DGB

(*): En raison de l'indisponibilité des données relatives aux recettes propres et aux recettes diverses de l'année 2024, ces deux recettes ont été estimées en appliquant le taux moyen d'évolution des années 2022 et 2023.

III.4.1.2. Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2023-2025

Les prévisions de dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sur la période 2023-2025, qui s'élèvent à **1.571,2** milliards de FCFA comprennent 862,0 milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et 709,2 milliards de FCFA de dépenses d'investissement. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de **1.382,5** milliards de FCFA, soit 88,0%.

Tableau 34 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2023-2025

En milliards de FCFA

NATURE DE LA DEPENSE	2023		2024		2025		Total cumulé	
	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution
1- Dépenses de fonctionnement	236,9	202,8	295,2	278,1	329,9	308,6	862,0	789,5
2- Investissements	200,3	176,8	249,5	206,9	259,4	209,3	709,2	593,0
DEPENSES TOTALES	437,2	379,6	544,7	485,0	589,3	517,9	1 571,2	1 382,5

Source : DGTCP / DGDDL / DGBF

Les dépenses des **Communes** sur la période 2023-2025 s'élèvent à **779,8** milliards de FCFA, soit 56,4% des dépenses de l'ensemble des entités décentralisées et comprennent **513,3** milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et **266,5** milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

Les **régions** ont exécuté leurs dépenses à hauteur de **390,9** milliards de FCFA, soit 28,3% des dépenses de l'ensemble des collectivités. Ces dernières sont composées de **117,3** milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et de **273,6** milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

Les **Districts Autonomes**, quant à eux, ont effectué des dépenses pour un montant de **211,8** milliards de FCFA, soit 15,3% des dépenses de l'ensemble des collectivités. Ces dépenses comprennent **158,9** milliards de FCFA pour le fonctionnement et **52,9** milliards de FCFA pour les investissements.

Les taux de réalisation des investissements sur la période sont respectivement de 78,7% pour les Communes, 92,6% pour les Régions et 70,3% pour les Districts Autonomes.

Tableau 35 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées 2023-2025*En milliards de FCFA*

Type de collectivités décentralisées	Nature de dépenses	2023		2024		2025		Total cumulé		Taux d'exécution %
		Dotation	Mandatement	Dotation	Mandatement	Dotation	Mandatement	Dotation	Mandatement	
1- COMMUNES	Fonctionnement	163,6	132,0	205,8	189,5	203,4	191,8	572,8	513,3	89,6
	Investissement	89,8	74,9	120,4	91,4	128,3	100,2	338,5	266,5	78,7
Total Communes		253,4	206,9	326,2	280,9	331,7	292,0	911,3	779,8	
2-REGIONS	Fonctionnement	35,1	33,2	42,8	42,4	45,1	41,7	123,0	117,3	95,4
	Investissement	85,9	83,6	98,6	89,8	111,0	100,2	295,5	273,6	92,6
Total Régions		121,0	116,8	141,4	132,2	156,1	141,9	418,5	390,9	
3- DISTRICTS AUTONOMES	Fonctionnement	38,2	37,6	46,6	46,2	81,4	75,1	166,2	158,9	95,6
	Investissement	24,6	18,3	30,5	25,7	20,1	8,9	75,2	52,9	70,3
Total Districts Autonomes		62,8	55,9	77,1	71,9	101,5	84,0	241,4	211,8	
TOTAL GENERAL DEPENSES		437,2	379,6	544,7	485,0	589,3	517,9	1 571,2	1 382,5	

Source : DGTCP / DGDDL / DGBF

*les données 2025 sont issues des états d'exécution des collectivités décentralisées et pourraient connaître des évolutions dans le cadre de la préparation du budget 2027

III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2026 à 2029

Chaque année, l'Etat prévoit des appuis financiers composés de subventions et de quotes-parts d'impôts partagés au profit des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Au titre de l'exercice 2026, cet appui financier est de **479,7** milliards de FCFA comprenant **224,7** milliards de FCFA pour les subventions et **255** milliards de FCFA pour les quotes-parts d'impôts partagés.

Sur la période 2027-2029, les appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes sont projetés à **549,9** milliards de FCFA en 2027, puis à **603,7** milliards de FCFA en 2028 et à **667,5** milliards de FCFA en 2029.

Tableau 36 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2026 à 2029*En milliards de FCFA*

NATURE DES RESSOURCES	2026	2027	2028	2029	Total cumulé 2026-2029	
					Montant	%
1- Subvention de l'Etat	224,7	284,7	296,9	309,8	1116,1	48,5
Subvention au fonctionnement	46,1	56,1	57,2	58,4	217,8	9,5
Subvention personnel	6,2	6,2	6,2	6,2	24,8	1,1
Subvention aux investissements	172,4	222,4	233,5	245,2	873,5	38,0
2- Impôts partagés (recettes fiscales)	255,0	265,2	306,8	357,7	1 184,7	51,5
TOTAL	479,7	549,9	603,7	667,5	2 300,8	100,0

Source : DGBF

Les impôts partagés constituent la composante dominante de cet appui avec 1184,7 milliards de FCFA projetés (51,5%), contre 1116,1 milliards de FCFA pour les subventions (48,5%). Au sein des subventions, les subventions aux investissements représentent la part la plus significative (873,5 milliards de FCFA, soit 38,0% du total), témoignant de l'effort de l'Etat pour soutenir le développement des équipements locaux.

Encadré 8 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Les Collectivités Territoriales ont la faculté d'emprunter pour financer leurs projets d'investissement sous l'encadrement de l'État. Le Fonds de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL) créé par le décret n° 89-962 du 30 août 1989, logé à la Banque Nationale d'Investissement (BNI), ex Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), constitue à ce jour le seul mécanisme institutionnel de prêt aux collectivités. La créance du FPCL sur les Collectivités Territoriales est passée de 845 millions de FCFA en 2024, à 550 millions de FCFA au 31 décembre 2025, soit une baisse de 295 millions de FCFA imputable aux dettes échues qui ont connu des remboursements suite à des mesures vigoureuses de l'Autorité de Tutelle des Collectivités Territoriales. Le stock des dettes fournisseurs s'élève à 42,2 milliards de FCFA en 2024 pour s'établir à 30,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2025 réparti entre 23,6 milliards de FCFA en fonctionnement (76,4%) et 7,3 milliards de FCFA en investissement (23,6%). Ces dettes correspondent essentiellement à des restes à payer sur mandats pris en charge par les comptes publics mais non encore réglés faute de trésorerie disponible. Sur la période 2026-2029, les Collectivités Territoriales et Districts Autonomes prévoient de rembourser 26 milliards de FCFA, soit 84,1% du stock total.

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2027-2029

La programmation budgétaire 2027-2029 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2026-2030. Elle se décline en ressources et en dépenses.

IV.1. POLITIQUE BUDGETAIRE DE L'ETAT 2027-2029

La politique budgétaire de l'Etat sur la période 2027-2029 consistera à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire en vue de respecter la norme de déficit de l'UEMOA de 3,0% du PIB. Les actions à mener en vue d'atteindre l'objectif susmentionné sont :

- **améliorer la capacité de mobilisation des recettes intérieures** : il s'agira de soutenir la mobilisation des recettes fiscales par la mise en œuvre de la stratégie nationale de mobilisation des recettes à moyen terme, afin de générer l'espace fiscal nécessaire pour financer une transformation économique plus profonde vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette action devrait permettre l'accroissement de la pression fiscale qui passerait de 14,9% en 2026, 15,5% en 2027, 16,3% en 2028 puis 16,8% en 2029 contre 13,8% du PIB en 2024 à 14,7% en 2025;
- **rationaliser les dépenses publiques et maîtriser l'endettement public** : il s'agira de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la gestion efficiente des dépenses d'investissement. Cette politique vise à maintenir la viabilité de la dette. Ainsi, le ratio d'endettement se situerait en moyenne à 54,7% sur la période 2027-2029;
- **renforcer les investissements structurants et la lutte contre la pauvreté** : la politique budgétaire vise à dégager une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour les dépenses d'investissements et de lutte contre la pauvreté, en vue d'améliorer continuellement le bien-être des populations ;
- **renforcer les actions en faveur de la promotion du genre et pour la résilience au changement climatique** : le Gouvernement prendra en compte les questions liées au changement climatique et au genre dans la définition des politiques publiques et le choix des investissements afin de renforcer la résilience au changement climatique et de garantir l'égalité des chances.

Le Gouvernement poursuivra la gestion prudente des finances publiques à travers la régulation budgétaire qui vise à mettre en adéquation les dépenses et les ressources disponibles, en vue d'atteindre l'objectif de déficit budgétaire tout en préservant les dépenses prioritaires.

IV.2. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT 2027-2029

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées de recettes budgétaires, de ressources de trésorerie et des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor. Ces ressources pour l'année 2027 s'établiraient à **18.466,1** milliards de FCFA, en hausse de 6,4% par rapport à 2026. Elles sont projetées à **20.485,3** milliards de FCFA et à **22.315,8** milliards de FCFA respectivement en 2028 et 2029. Elles connaîtraient une hausse de **2.019,1** milliards de FCFA (+10,9%) entre 2027 et 2028 et de **1.830,5** milliards de FCFA (+8,9%) entre 2028 et 2029.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des perspectives de croissance économique ainsi que de la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales et douanières visant l'amélioration de l'efficacité du recouvrement des recettes.

IV.2.1 Projections des recettes budgétaires 2027-2029

Les recettes budgétaires¹⁶ constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de dons sont projetées à **9.394,5** milliards de FCFA en 2027, à **10.685,4** milliards de FCFA en 2028 et à **12.077,6** milliards de FCFA en 2029, soit une progression moyenne annuelle de 13,4% sur la période.

Tableau 37 : Prévisions des recettes budgétaires 2026-2029 de l'Etat

Natures des recettes	En milliards de FCFA			
	Budget voté 2026	Projet de budget 2027	Projection 2028	Projection 2029
Recettes fiscales	8 193,8	8 818,6	10 150,7	11 512,3
Impôt sur le BIC hors pétrole	1 121,7	1 291,9	1 439,3	1 678,9
Impôts sur les revenus et salaires	972,0	1 042,8	1 175,6	1 347,0
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	1 130,0	1 330,7	1 580,8	1 882,8
Droits d'enregistrement et de timbres	477,4	411,9	478,3	500,5
Revenus de pétrole et de gaz	106,3	249,8	268,1	492,5
Taxes sur les télécommunications	114,7	122,3	126,1	128,0
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	597,9	573,5	601,9	632,4
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 614,1	1 746,9	1 780,4	1 804,7
Taxes à l'exportation	850,5	608,4	619,4	623,6
Autres recettes fiscales	1 209,3	1 440,6	2 080,7	2 421,9
Recettes non fiscales	299,4	339,6	364,5	386,2
Dons	235,2	236,2	170,3	179,1
Dons- projets	146,4	161,9	170,3	179,1
Dons- programmes	88,8	74,4	0,0	0,0
AFD	74,4	74,4	0,0	0,0
GVT Espagnol	0,0	0,0	0,0	0,0
UE	14,4	0,0	0,0	0,0
TOTAL	8 728,4	9 394,5	10 685,4	12 077,6

Source : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE

¹⁶ Les recettes budgétaires sont mobilisées par l'Administration Centrale composée de l'ensemble des Institutions de la République et des Ministères

IV.2.1.1. Recettes fiscales budgétaires

Les recettes fiscales budgétaires sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la mise en œuvre satisfaisante de la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) 2024-2028, la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et la suppression de certaines mesures d'exonération. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-après :

- o l'**Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (hors pétrole-gaz)** est projeté à **1.291,9** milliards de FCFA en 2027, à **1.439,3** milliards de FCFA en 2028 et à **1.678,9** milliards de FCFA en 2029. Ces projections reposent sur les hypothèses de bonne tenue des activités économiques sur la période marquée par une croissance moyenne du PIB nominal de 9,1% et l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la rationalisation des exonérations. Elles s'appuient également sur la mise des mesures d'administration notamment la poursuite de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal ;
- o l'**Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)** est projeté à **1.042,8** milliards de FCFA en 2027, à **1.175,6** milliards de FCFA en 2028 et à **1.347,0** milliards de FCFA en 2029. Ces projections tiennent compte de plusieurs facteurs notamment, l'effort de recouvrement des arriérés du secteur public ainsi que de l'instauration d'une déclaration unique des ITS et des cotisations sociales ;
- o la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** en régime intérieur passerait de **1.330,7** milliards de FCFA en 2027 à **1.580,8** milliards de FCFA en 2028 et à **1.882,8** milliards de FCFA en 2029. Ces projections s'appuient notamment sur le renforcement du module de gestion automatisée de la TVA, de la croissance continue de la consommation sous l'effet de l'amélioration des revenus et surtout de la mise en œuvre de la Facture Normalisée Electronique (FNE) ;
- o les **droits d'enregistrement et de timbres** passeraient de **411,0** milliards de FCFA en 2027 à **478,3** milliards de FCFA en 2028 et à **500,5,8** milliards de FCFA en 2029, en lien avec la production cacaoyère projetée et la mise en œuvre du dispositif de traçabilité du tabac ;
- o les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **122,3** milliards de FCFA en 2027, à **126,1** milliards de FCFA en 2028 et à **128,0** milliards de FCFA en 2029. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie et de l'exploitation des données issues du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- o les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **249,8** milliards de FCFA en 2027, à **268,1** milliards de FCFA en 2028 et à **492,5** milliards de FCFA en 2029. Ces projections sont conformes aux hypothèses fournies par le secteur en lien avec les enlèvements au profit de l'Etat et le coût du baril du pétrole projeté ;
- o les **taxes sur les marchandises générales** ressortiraient à **1.746,9** milliards de FCFA en 2027, à **1.780,4** milliards de FCFA en 2028 et à **1.804,7** milliards de FCFA en 2029. Elles sont projetées sur la base d'un taux de croissance moyen du taux de mis à la consommation en taxation normale de 3,43% et d'un taux moyen d'imposition de 25,4% ;

- o les **taxes à l'exportation** projetées à **608,4** milliards de FCFA, à **619,4** milliards de FCFA et à **623,6** milliards de FCFA respectivement en 2027, 2028 et 2029, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2027-2029 de 2.042,1 FCFA/Kg pour le cacao fèves, 891,0 FCFA/Kg pour le café vert et 788 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume moyen d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou respectivement de 1.757.500 tonnes, 45.000 tonnes et 980.060 tonnes en moyenne sur la période 2027-2029 ;
- o les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **573,5** milliards de FCFA pour 2027, à **601,9** milliards de FCFA pour 2028 et à **632,4** milliards de FCFA pour l'année 2029. Ces projections sont basées sur une taxation moyenne de 173,17 FCFA/l pour le gasoil et 269,27 FCFA/l pour le super carburant. Concernant les volumes mis à la consommation, ils passeraient de 1.665,62 millions de litres à 1.691,78 millions de litres pour le gasoil et de 1.822,57 millions de litres à 2.128,21 millions de litres pour le super carburant sur la période 2027-2029.

IV.2.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **339,6** milliards de FCFA en 2027, à **364,5** milliards de FCFA en 2028 et à **386,2** milliards de FCFA en 2029. Cette tendance haussière s'explique essentiellement par la bonne évolution attendue des recettes de services et des recettes issues de l'occupation du domaine public sur toute la période.

IV.2.1.3. Dons

Les dons attendus de 2027 à 2029 sont constitués de dons-programmes et de dons-projets. En 2027, les dons-programmes attendus à 74,4 milliards de FCFA sont issus du C2D. En 2028 et 2029, aucun montant n'est prévu au titre des dons-programmes.

En ce qui concerne les dons-projets, ils sont projetés à **161,9** milliards de FCFA en 2027, à **170,3** milliards de FCFA en 2028 et à **179,1** milliards de FCFA en 2029, en lien avec les conventions signées.

IV.2.2 Projections des ressources de trésorerie 2027-2029

Les ressources de trésorerie sont projetées à **7.394,3** milliards de FCFA en 2027, à **7.989,1** milliards de FCFA en 2028 et à **8.235,7** milliards de FCFA en 2029. Elles comprennent les produits de cession d'actifs, les remboursements de prêts et avances ainsi que les emprunts.

Tableau 38 : Prévisions des ressources de trésorerie 2026-2029 de l'Etat

En milliards de FCFA

Natures des ressources	Budget voté 2026	Projet de budget 2027	Projection 2028	Projection 2029
Produits de cession des actifs	4,0	0,8	0,0	0,0
Remboursements de prêts et avances	58,5	68,3	70,8	68,4
Emprunts sur marchés monétaire et financier	4 911,9	5 591,4	6 051,7	6 294,2
Emprunts-projets	1 407,2	1 511,9	1 590,5	1 673,2
Emprunts-programmes	699,9	221,8	276,0	200,0
<i>FMI</i>	475,1	0,0	0,0	0,0
<i>Banque Mondiale</i>	168,6	221,8	0,0	0,0
<i>Banque Africaine de Développement</i>	56,2	0,0	76,0	0,0
<i>Autres</i>	0,0	0,0	200,0	200,0
TOTAL	7 081,5	7 394,3	7 989,1	8 235,7

Source : DGBF, DGTCP, DGPE

IV.2.2.1. Emprunts sur les marchés monétaire et financier

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **5.591,4** milliards de FCFA en 2027, à **6.051,7** milliards de FCFA en 2028 et à **6.294,2** milliards de FCFA en 2029. Ces prévisions tiennent compte des besoins de financement, de la profondeur des marchés des capitaux et de la capacité de mobilisation de l'Etat sur ces marchés conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

IV.2.2.2. Emprunts- projets et emprunts- programmes

Les emprunts-projets sont projetés à **1.511,9** milliards de FCFA en 2027, à **1.590,5** milliards de FCFA en 2028 et à **1.673,2** milliards de FCFA en 2029. Quant aux emprunts-programmes, ils sont attendus à **221,8** milliards de FCFA, **276,0** milliards de FCFA et **200,0** milliards de FCFA respectivement en 2027, 2028 et 2029.

IV.2.2.3. Autres ressources de trésorerie

Les produits de cessions d'actifs sont prévus uniquement en 2027 à **0,8** milliard de FCFA. En 2028 et 2029, aucune ressource en provenance de la vente d'actifs n'est prévue.

Les produits de remboursements de prêts et avances sont attendus à **68,3** milliards de FCFA en 2027, à **70,8** milliards de FCFA en 2028 et à **68,4** milliards de FCFA en 2029.

IV.2.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2027-2029

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont attendues à **1.677,4** milliards de FCFA en 2027, à **1.810,8** milliards de FCFA en 2028 et à **2.002,4** milliards de FCFA en 2029, en lien avec l'augmentation des recettes affectées aux Collectivités Territoriales (265,2 milliards en 2027 à 357,7 milliards de FCFA en 2029) et les transferts au Fonds d'Entretien Routier (FER) et à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Tableau 39 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2026-2029

Natures des recettes	En milliards de FCFA			
	Budget 2026	Projet de budget 2027	Projection 2028	Projection 2029
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,6	12,5	12,5	11,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	279,8	294,4	316,5	342,5
Recettes affectées aux collectivités	255,0	265,2	306,8	357,7
TSU SIR	57,9	62,1	65,3	68,7
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	91,2	110,6	113,9	117,1
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	13,4	16,3	16,8	17,3
Parafiscalité anacarde	18,3	18,4	19,8	19,8
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	12,5	11,9	13,6	15,4
Autres recettes affectées et parafiscalité	801,4	886,1	945,8	1 052,2
TOTAL	1 540,2	1 677,4	1 810,8	2 002,4

Source : DGBF, DGI, DGD

IV.3. DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT 2027-2029

La programmation des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2027-2029 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers. Cette politique vise d'une part, la maîtrise des dépenses de personnel, de transferts, d'achats de biens et services, et d'autre part la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les dépenses de l'Etat sont constituées de dépenses budgétaires, de charges de trésorerie et des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. Ces dépenses sont projetées à **18.466,1** milliards de FCFA en 2027, à **20.485,3** milliards de FCFA en 2028 et à **22.315,8** milliards de FCFA en 2029.

Tableau 40 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2026-2029*En milliards de FCFA*

DEPENSES	Budget 2026		Projet de budget 2027		Projection 2028		Projection 2029	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
DEPENSES BUDGETAIRES	10893,8	62,8%	12096,2	69,7%	13255,5	64,7%	14883,2	66,7%
Charges financières de la dette publique	1 757,9	10,1%	1 893,7	10,9%	1 935,0	9,4%	2 060,4	9,2%
Dépenses de personnel	2 853,5	16,4%	3 129,9	18,0%	3 466,1	16,9%	3 638,1	16,3%
Transferts courants	909,6	5,2%	1 074,0	6,2%	1 112,6	5,4%	1 274,2	5,7%
Achat de biens et services	1 177,0	6,8%	1 197,8	6,9%	1 277,8	6,2%	1 280,3	5,7%
<i>dont Abonnement</i>	161,5	0,9%	172,0	1,0%	189,2	0,9%	208,1	0,9%
Dépenses d'investissement	4 195,7	24,2%	4 800,8	27,7%	5 464,1	26,7%	6 630,2	29,7%
CHARGES DE TRESORERIE	4916,2	28,3%	4692,5	27,0%	5419,0	26,5%	5430,2	24,3%
Amortissements	4 916,2	28,3%	4 692,5	27,0%	5 419,0	26,5%	5 430,2	24,3%
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	1540,2	8,9%	1677,4	9,7%	1810,8	8,8%	2002,4	9,0%
Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,6	0,1%	12,5	0,1%	12,5	0,1%	11,8	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	279,8	1,6%	294,4	1,7%	316,5	1,5%	342,5	1,5%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	18,3	0,1%	18,4	0,1%	19,8	0,1%	19,8	0,1%
TSU SIR	57,9	0,3%	62,1	0,4%	65,3	0,3%	68,7	0,3%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	255,0	1,5%	265,2	1,5%	306,8	1,5%	357,7	1,6%
Contributions PCS-PCC	91,2	0,5%	110,6	0,6%	113,9	0,6%	117,1	0,5%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	13,4	0,1%	16,3	0,1%	16,8	0,1%	17,3	0,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	12,5	0,1%	11,9	0,1%	13,6	0,1%	15,4	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	801,4	4,6%	886,1	5,1%	945,8	4,6%	1 052,2	4,7%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	17 350,2	100,0%	18 466,1	100,0%	20 485,3	100,0%	22 315,8	100,0%

Source : MEFB/DGBF

IV.3.1 Projection des dépenses budgétaires 2027-2029

Les dépenses budgétaires sont constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts courants et des dépenses d'investissement. Elles sont projetées à **12.096,2** milliards de FCFA en 2027, à **13.255,5** milliards de FCFA en 2028 et à **14.883,2** milliards de FCFA en 2029.

IV.3.1.1 Charges financières de la dette publique

Les charges financières de la dette publique, qui comprennent les intérêts, frais et commissions sur la dette, sont prévues à **1.893,7** milliards de FCFA en 2027, à **1.935,0** milliards de FCFA en 2028 et à **2.060,4** milliards de FCFA en 2029. Cette programmation prend en compte aussi bien la dette intérieure que la dette extérieure.

Au titre de la dette intérieure, le règlement de ces charges est programmé à **841,1** milliards de FCFA en 2027, à **858,2** milliards de FCFA en 2028 et à **927,6** milliards de FCFA en 2029.

En ce qui concerne la dette extérieure, ces charges sont prévues à **1.052,6** milliards de FCFA en 2027, à **1.076,8** milliards de FCFA en 2028 et à **1.132,8** milliards de FCFA en 2029.

IV.3.1.2 Personnel

La masse salariale pour les années 2027, 2028 et 2029 est programmée respectivement à **3.129,9** milliards de FCFA, à **3.466,1** milliards de FCFA et à **3.638,1** milliards de FCFA, soit 29,7% en 2027, 28,9% en 2028 et 26,8% en 2029 des recettes fiscales (y compris les recettes affectées).

Ces projections prennent en compte l'impact de la revalorisation de la prime exceptionnelle de fin d'année et l'évolution indiciaire. Elles intègrent également :

- l'impact des entrées nettes d'agents dans la fonction publique, notamment le recrutement exceptionnel de 8.653 enseignants contractuels dont 2.885 en 2027 et 5.768 en 2028 ;
- l'impact de l'avancement des carrières individuelles (les avancements d'échelon tous les deux ans et les promotions au grade supérieur) ;

Les entrées nettes représentent la différence entre les besoins nouveaux de recrutement et les sorties de carrière aussi bien pour les personnels civils que les personnels policiers et militaires. Le niveau des **recrutements** des personnels civils est déterminé sur la base des besoins exprimés par les différents départements ministériels tandis que celui des militaires et policiers repose sur la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure. En ce qui concerne les **sorties de carrière**, notamment les sorties pour cause de départ à la retraite, les projections sont déterminées en référence aux lois en vigueur et en supposant que l'âge de départ à la retraite resterait inchangé sur la période 2027-2029.

Sur cette base, les entrées nettes sont projetées :

- **en 2027**, à 47 377 agents, soit 52 756 recrutements nouveaux et 5.379 sorties de carrière, pour un coût de 186,1 milliards de FCFA ;
- **en 2028**, à 45 043 agents, soit 50 859 recrutements nouveaux et 5.816 sorties de carrière, pour un coût de 187,2 milliards de FCFA ;
- **en 2029**, à 26 486 agents, soit 31 509 recrutements nouveaux et 5.023 sorties de carrière, pour un coût de 101,3 milliards de FCFA.

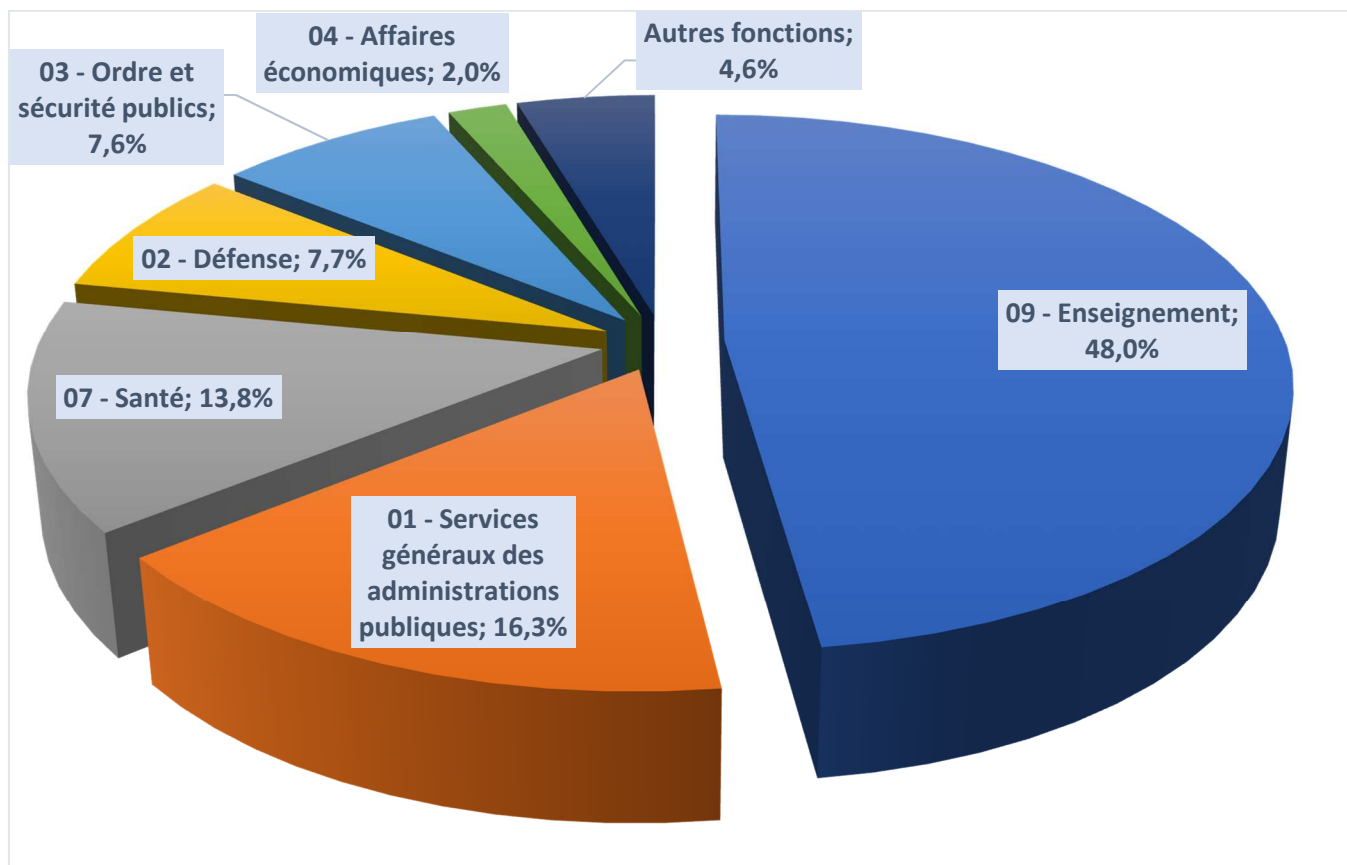
Dans le **secteur de l'éducation**, les prévisions d'entrées nettes sont de 11.461 agents en 2027 (dont 13 723 recrutements nouveaux et 2 262 sorties de carrière) pour 75,1 milliards de FCFA, 14 953 agents en 2028 (dont 17 478 recrutements nouveaux et 2 525 sorties de carrière) pour 93,7 milliards et 6 923 agents en 2029 (dont 9 180 recrutements nouveaux et 2 257 sorties de carrière) pour 43,0 milliards de FCFA. Il convient de préciser que ces prévisions prennent également en compte l'intégration à la fonction publique de 8 653 enseignants contractuels dont 2 885 en 2027 pour un coût de 22,7 milliards de FCFA et 5 768 en 2028 pour un coût de 30,5 milliards de FCFA. .

Dans le **secteur de la santé**, les prévisions des entrées nettes sont de 24 273 agents en 2027 (dont 24 761 recrutements nouveaux et 488 sorties de carrière) pour 82,9 milliards de FCFA, de 20 864 agents en 2028 (dont 21 412 recrutements nouveaux et 548 sorties de carrière) pour 70,5 milliards de FCFA et de 12 145 agents en 2029 (dont 12 640 recrutements nouveaux et 495 sorties de carrière) pour 45,0 milliards de FCFA. Ces recrutements concernent principalement les sortants de l'Institut National de Formation des Agents de la Santé (INFAS).

Les hypothèses faites en ce qui concerne l'avancement des carrières individuelles sont la poursuite des avancements automatiques d'échelon tous les deux (2) ans pour l'ensemble des personnels, la poursuite de l'organisation de concours professionnels administratifs, notamment les concours exceptionnels de promotions aux grades A5, A6 et A7. Sur cette base, le coût de l'avancement des carrières individuelles est projeté à 64,9 milliards en 2027, à 68,6 milliards en 2028 et à 72,3 milliards en 2029.

Par ailleurs, la répartition de la masse salariale projetée sur la période 2027-2029 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (48,0% en moyenne) qui absorbe près de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2027 à 2029 par grandes fonctions



Source : MEFB/DGBF

IV.3.1.3 Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont projetés à **1.197,8** milliards de FCFA en 2027, à **1.277,8** milliards de FCFA en 2028 et à **1.280,3** milliards de FCFA en 2029. Ces charges prennent en compte les dépenses centralisées de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité qui passeraient de **172,0** milliards de FCFA en 2027 à **189,2** milliards de FCFA en 2028 et pourraient s'établir à **208,1** milliards de FCFA en 2029.

Les autres dépenses d'achats de biens et services hors abonnement sont prévues en 2027, 2028 et 2029 à des montants respectifs de **1.025,8** milliards de FCFA, de **1.088,6** milliards de FCFA et de **1.072,2** milliards de FCFA.

IV.3.1.4 Transferts

Les transferts à effectuer par l'Etat à ses démembrements, aux autres structures ainsi qu'aux ménages sont projetés à **1.074,0** milliards de FCFA en 2027, à **1.112,6** milliards de FCFA en 2028 et à **1.274,2** milliards de FCFA en 2029. Ces transferts sont effectués essentiellement au profit :

- **des établissements privés d'enseignement** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat ;
- **des Etablissements Publics Nationaux** et Structures Assimilées pour mettre en œuvre les missions spécifiques de l'Etat ;
- **des élèves et étudiants** au titre des bourses, pécules et frais de transport ;
- **des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **du secteur électricité** à travers l'abandon d'une partie des revenus du gaz.

Tableau 41 : Evolution des transferts de l'Etat de 2026 à 2029

En milliards de FCFA

TRANSFERTS	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
	2026	2027	2028	2029
Subventions aux écoles privées	181,1	201,1	216,1	231,1
Subventions aux EPN	161,5	164,5	170,0	173,4
Subvention au secteur électricité	16,7	124,3	126,3	249,1
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	45,3	44,2	44,2	44,2
Bourses et pécules	83,4	92,7	101,9	112,1
Transfert aux collectivités	46,1	56,1	57,2	58,4
Autres transferts	375,6	391,2	396,9	406,0
TOTAL	909,6	1 074,0	1 112,6	1 274,2

Source : MEFB / DGBF

IV.3.1.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'Etat seraient de **4.800,8** milliards de FCFA en 2027, de **5.464,1** milliards de FCFA en 2028 et de **6.630,2** milliards de FCFA en 2029.

En prenant en compte le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR), le Fonds d'Entretien Routier (FER) et la parafiscalité au profit du secteur anacarde, les dépenses d'investissement se situeraient globalement à **5.126,0** milliards de FCFA en 2027, à **5.812,8** milliards de FCFA en 2028 et à **7.004,3** milliards de FCFA en 2029. Elles intègrent les dépenses financées par les appuis extérieurs de **1.673,8** milliards de FCFA, **1.760,8** milliards de FCFA et de **1.852,4** milliards de FCFA respectivement en 2027, 2028 et 2029.

Tableau 42 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2026 à 2029

Dépenses d'investissement	En milliards de FCFA			
	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
	2026	2027	2028	2029
Total dépenses d'investissement (y/c FIMR, FER et dépenses sur parafiscalité anacarde)	4 504,5	5 126,0	5 812,8	7 004,3
Financement intérieur des projets	2 950,8	3 452,3	4 052,0	5 151,9
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	10,6	12,5	12,5	11,8
Programme d'entretien routier / FER	279,8	294,4	316,5	342,5
Dépenses sur parafiscalité anacarde	18,3	18,4	19,8	19,8
Financement extérieur des projets	1 553,6	1 673,8	1 760,8	1 852,4
Variation annuelle	10,2%	13,8%	13,4%	20,5%
Pourcentage du budget total	41,3%	42,4%	43,9%	47,1%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	10 893,8	12 096,2	13 255,5	14 883,2
Variation annuelle	10,7%	11,0%	9,6%	12,3%
PIB	62 364,0	67 790,4	73 698,0	80 761,6

Source : MEFB / DGBF

Ces investissements publics qui représentent en moyenne 44,6% des dépenses budgétaires et 8,1% du PIB sur la période, concernent notamment :

- o **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), le Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA), l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, le Programme d'Investissement Forestier (PIF), le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN), le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes, la construction d'infrastructures routières et aéroportuaires, le programme d'accès à l'eau potable en

milieu rural, le reprofilage de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national, la poursuite du Programme National d'Extension de Réseaux Electriques (PRONEX), le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT), le Projet National de Numérisation et d'accès à l'Electricité en Côte d'Ivoire (NEDA), le renforcement du Programme Elargi de Vaccination, le soutien aux indigents dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), la poursuite du Projet des Filets Sociaux Productifs et, la mise en œuvre de l'Académie des Talents, la mise en œuvre de l'Ecole de la Seconde Chance, la réalisation des logements sociaux à Abidjan et à l'intérieur du pays, le Projet de construction et d'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Grand-Bassam et la construction de la tour F de la Cité Administrative du plateau, le Projet d'Accélération du Digital en Côte d'Ivoire (PADCI), le Projet d'Appui au Renforcement de l'Administration Electronique (PARAE), le Programme Economique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE), le développement des pôles agro-ndustriels et des zones industrielles;

- o **les projets financés dans le cadre du C2D** dans les secteurs de l'éducation-formation-emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural et biodiversité, du développement urbain, de la décentralisation, de l'eau et assainissement, des infrastructures de transport, de la justice et sécurité, de la gouvernance financière, des industries culturelles et créatives ;
- o **les transferts en capital au profit des collectivités territoriales** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

IV.3.2 Projections des charges de trésorerie 2027-2029

Les charges de trésorerie concernent le remboursement du capital de la dette publique. Elles sont programmées à **4.692,5** milliards de FCFA en 2027, à **5.419,0** milliards de FCFA en 2028 et à **5.430,2** milliards de FCFA en 2029.

Concernant la dette intérieure, le remboursement du capital est prévu en 2027 à **3.051,2** milliards de FCFA, à **3.462,4** milliards de FCFA en 2028 et à **3.503,0** milliards de FCFA en 2029.

Quant à la dette extérieure, les charges d'amortissement sont prévues à **1.641,3** milliards de FCFA en 2027, à **1.956,6** milliards de FCFA en 2028 et à **1.927,2** milliards de FCFA en 2029.

IV.3.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2027-2029

Les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor sont prévues à **1.677,4** milliards de FCFA en 2027, à **1.810,8** milliards de FCFA en 2028 et à **2.002,4** milliards de FCFA en 2029.

IV.3.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2027-2029 par fonction

L'allocation par fonction des dépenses budgétaires sur la période 2027-2029 a été faite en tenant compte des politiques publiques définies par l'Etat.

L'analyse par fonction des projections hors charges financières et de trésorerie, sur la période 2027-2029, fait ressortir une prédominance des services généraux de l'administration publique (**32,8%**), suivis de l'enseignement (**19,2%**), des logements et équipements collectifs (**12,6%**), des affaires économiques (**12,3%**) et de la santé (**7,2%**).

Tableau 43 : Evolution des dépenses de l'Etat par fonction de 2027 à 2029

En milliards de FCFA

FONCTIONS	Budget voté 2026	Projet de Budget 2027	Projection 2028	Projection 2029	Moyenne 2027-2029	Part (%) hors dette
01 - Services généraux des administrations publiques	3 381,4	3 663,6	4 191,1	5 227,7	4 360,8	32,8%
02 - Défense	481,0	528,5	546,3	560,3	545,0	4,1%
03 - Ordre et sécurité publics	396,5	442,8	466,7	492,9	467,5	3,5%
04 - Affaires économiques	1 361,1	1 499,5	1 595,8	1 792,4	1 629,2	12,3%
05 - Protection de l'environnement	511,0	537,7	601,7	674,3	604,6	4,6%
06 - Logements et équipements collectifs	1 262,4	1 537,3	1 667,3	1 832,8	1 679,1	12,6%
07 - Santé	809,0	882,8	974,6	994,0	950,5	7,2%
08 - Loisirs, Culture et culte	208,7	224,4	236,5	250,2	237,0	1,8%
09 - Enseignement	2 083,8	2 327,9	2 594,9	2 720,1	2 547,6	19,2%
10 - Protection sociale	181,0	235,4	256,5	280,5	257,4	1,9%
Total hors dette publique	10 676,0	11 879,9	13 131,4	14 825,2	13 278,8	100%
<i>Charges financières et charges de trésorerie</i>	6 674,1	6 586,2	7 353,9	7 490,6	7 143,6	
Total Général	17 350,2	18 466,1	20 485,3	22 315,8	20 422,4	

Source : MEFB / DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

➤ **SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffrent à **3.663,6** milliards de FCFA en 2027, à **4.191,2** milliards de FCFA en 2028 et à **5.227,7** milliards de FCFA en 2029. Elles représenteraient en moyenne 32,8% des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions dans les sous-fonctions suivantes :

- **Au titre des organes exécutifs, législatifs et des affaires financières**, les actions couvertes pour le fonctionnement de ces organes se résument en l'amélioration de leur gouvernance et la contribution à une administration de proximité efficiente. De façon spécifique :
 - en matière **de planification du développement et du système statistique**, il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation. Il s'agira également de la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne PPPBSE et de l'amélioration du système de production des statistiques ;
 - s'agissant **des Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les principales actions stratégiques porteront sur (i) la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie, (ii) la modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité, (iii) l'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement ;
 - en matière **de diplomatie**, un accent particulier sera porté sur l'amélioration de la gouvernance de l'intégration régionale et le développement de la coopération transfrontalière, sur la modernisation de l'outil diplomatique, sur la mise en œuvre de la diplomatie économique au service du développement avec la création d'outils stratégiques pour rendre plus efficace et performante l'action de la diplomatie économique ; sur la redynamisation des Relations Bilatérales, le renforcement des Relations Multilatérales, et l'amélioration de la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil ;
 - en ce qui concerne **la gouvernance économique et financière**, la politique publique visera la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie à travers le financement des actions majeures telles que (i) la modernisation de l'administration financière, (ii) la mobilisation efficace des financements nécessaires à l'action gouvernementale, (iii) la poursuite de l'optimisation des dépenses publiques, (iv) le renforcement du système de mobilisation des ressources intérieures ainsi que (v), la poursuite de la réforme du secteur financier et monétaire, (vi) le soutien au secteur privé et l'amélioration du climat des affaires et (vii) la formulation et le pilotage efficace des politiques économiques et financières (vii) la contribution à

- l'intégration régionale, (viii) l'amélioration de la Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat , (ix) l'optimisation de la Gestion du Portefeuille de l'Etat , (x) l'amélioration de la Gouvernance des Etablissements Publics Nationaux ;
- pour ce qui est de **l'administration du territoire et de la décentralisation**, les défis et priorités concerneront le renforcement du système d'archivage national, d'information et de communication, la construction du Centre National d'Archivage et l'adoption de l'avant-projet de loi relatif aux archives.

Au titre des services généraux, les principales actions concernées sont :

- le renforcement de la performance et de l'efficacité de l'administration publique par la poursuite de la formation des cadres ;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le domaine du renforcement des capacités ;
- le développement des stratégies de formations et d'évaluations des procédures ;
- la poursuite de la modernisation de l'administration publique et des services proposés aux usagers-clients.

➤ **DEFENSE**

Sur la période 2027-2029, les crédits destinés à la défense devraient passer de **528,5** milliards de FCFA en 2027 à **546,3** milliards de FCFA en 2028 et à **560,3** milliards de FCFA en 2029. Les principales actions prévues sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de la Défense ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de la Défense ;
- la poursuite des actions de lutte contre le terrorisme ;
- le renforcement de la participation des Armées et de la Gendarmerie Nationale aux Opérations de soutien à la Paix ;
- la sécurisation du patrimoine foncier des armées et de la gendarmerie ;
- le renforcement des capacités pour une meilleure prise en charge des nouvelles menaces (terrorisme, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, etc.) ;
- l'optimisation et la réorganisation des ressources humaines ;
- le renforcement de la coopération militaire internationale ;
- le développement d'une base industrielle et technologique de défense ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des forces armées.

➤ **ORDRE ET SECURITE PUBLICS**

Pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de la période triennale 2027-2029, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **442,8** milliards de FCFA en 2027, à **466,7** milliards de FCFA en 2028 et à **492,9** milliards de FCFA en 2029. Les politiques publiques visées au titre de cette fonction portent entre autres sur la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure, le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens, le renforcement du dispositif de gestion des risques et catastrophes, la modernisation du système pénitentiaire, l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire, la promotion des Droits de l'Homme, la justice de proximité et la participation citoyenne durable.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivants :

- la poursuite du maillage du territoire national en infrastructures et en services de sécurité ;
- la construction et l'équipement des commissariats à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- l'achèvement du projet de construction et d'équipement d'une école de police à Korhogo ;
- la construction des cités pénitentiaires de Korhogo et Azaguié ;
- la construction et l'équipement du centre de la formation continue de la Police à Yamoussoukro ;
- la construction et l'équipement des infrastructures de protection civile ;
- la construction, et l'équipement des Maisons d'Arrêt et de Correction d'Azaguié et d'Adzopé ;
- la construction et l'équipement du siège du Pôle Pénal Economique et Financier.

➤ **AFFAIRES ECONOMIQUES**

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des mesures et projets de cette fonction s'établiraient à **1.499,5** milliards de FCFA en 2027, à **1.595,8** milliards de FCFA en 2028 et à **1.792,4** milliards de FCFA en 2029.

La fonction « Affaires Economiques » est composée des activités prévues dans les sous-fonctions suivantes :

- au niveau de **la sous-fonction agriculture, sylviculture, pêche et chasse**, les initiatives du Gouvernement viseront le renforcement du rôle de ce sous-secteur dans le dynamisme de l'économie et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. A cet effet, les principales actions sont les suivantes :
 - l'accélération du déploiement des Agropoles, notamment dans le Bélier et le Poro ;
 - la poursuite de la mise en œuvre du PNIA 2 ;

- la poursuite de la construction et de la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques ;
 - le Projet de Promotion pour Chaîne de valeurs pour l'Emploi et de la Transformation Economique (PCCET) ;
 - le Projet de Développement de Chaîne de Valeurs Vivrières (PDC2V);
 - le Programme de Renforcement de la Sécurité Foncière Rurale en Côte d'Ivoire (PRESFOR) ;
 - le Projet d'aménagement hydroagricole dans les régions du Folon, Haut-Sassandra, Fromager et Sassandra ;
 - la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité ;
 - la prise en compte de l'environnement dans le développement de l'activité agricole ;
 - le développement d'un secteur agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois ;
 - l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural.
- au niveau de la **sous-fonction combustibles et énergies**, la stratégie de l'Etat sera axée sur :
 - l'accroissement de la recherche et la production pétrolière ;
 - l'accroissement de la disponibilité du gaz naturel, des capacités de raffinage et des capacités de stockage des produits pétroliers ;
 - la distribution d'une énergie abondante de qualité et à moindre coût aux populations ;
 - l'accroissement de l'implication des nationaux dans le secteur des hydrocarbures ;
 - le renforcement de la sécurité énergétique et de l'accès à l'électricité ;
 - la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers et gaziers ;
 - le positionnement de la Côte d'Ivoire en tant que « Hub Pétrolier Régional » ;
 - le renforcement des ouvrages de transport et de distribution de l'électricité ;
 - le développement du pôle énergétique régional et le respect des normes environnementales à travers la mise en œuvre de Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique 2020-2030 (PSDEREE) ;
 - relativement à la **sous-fonction industries extractives et manufacturières**, l'objectif du Gouvernement est d'accroître la contribution de ce secteur à la création de la richesse nationale de façon durable. Pour ce faire, l'accent sera mis sur :
 - le renforcement de la gouvernance, des capacités institutionnelles et organisationnelles ;
 - l'intensification de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation minière ;

- le renforcement des capacités des acteurs de la petite mine et de l'artisanat minier ;
 - la poursuite des actions de lutte contre l'orpaillage illégal ;
 - le développement des grappes industrielles, au regard des atouts compétitifs du pays ;
 - le programme de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles (Koumassi, Vridi, Yopougon, San-Pédro et Akoupé-Zeudji) ;
 - le projet de promotion des clusters industriels (agro-industrie, chimie-plasturgie, textile, pharmaceutique, etc.) ;
 - le projet de développement des champions nationaux, en lien avec les PME locales ;
 - le projet de développement des nouvelles zones industrielles à Bouaké, Bonoua, Adzopé, Yamoussoukro et Ferkessédougou ;
 - la construction d'un Centre des Expositions des Produits de la Petite Transformation et de l'Artisanat (CEPPTA) ;
 - la poursuite de la mise en œuvre des programmes de transformation des produits agricoles (cacao, anacarde, manioc, palmier à huile, karité),
- S'agissant de la sous-**fonction transports**, la volonté du Gouvernement est d'améliorer la gouvernance dans le secteur, renforcer la sécurité et la sûreté ferroviaire, routière, aérienne, maritime et fluvio-lagunaire, améliorer l'accès des populations à des services de transport de qualité, accroître et moderniser les infrastructures et services du transport routier, développer les infrastructures ferroviaires et renforcer la mobilité entre les grandes agglomérations. A ce titre, plusieurs actions seront menées par les sous-secteurs ci-après :
 - s'agissant du **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu la construction et l'équipement d'une base d'intervention maritime et fluviale, l'acquisition du matériel de sécurité et de sûreté maritime et portuaire, le renforcement des capacités opérationnelles des unités en charge de la sécurité, de la sûreté, de la recherche et du sauvetage maritimes, la construction de gares multimodales et l'acquisition de bateaux bus de grandes capacités ;
 - concernant les sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets majeurs concernent la mise en place de lignes de Bus Rapid Transit (BRT) dans le Grand Abidjan, la construction des postes de contrôle juxtaposés de Côte d'Ivoire-Guinée, Côte d'Ivoire-Libéria, Côte d'Ivoire-Mali avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction de la ligne 1 du Métro d'Abidjan ; la construction des infrastructures du Train Urbain et la poursuite du Projet de Mobilité Urbaine Durable et Intégrée d'Abidjan;
 - quant **au transport aérien**, la modernisation et l'extension de l'aéroport international FHB, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (Yamoussoukro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction et l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, Séguéla, et San-Pedro ;

- dans le **sous-secteur portuaire**, il s'agira principalement d'achever et mettre en exploitation le port sec de Ferkessédougou en vue de la décongestion du port d'Abidjan, du projet de construction du poste céréalier du Port Autonome d'Abidjan.
- au titre de la **sous-fonction communication**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
 - la consolidation de la couverture nationale par les médias d'Etat ;
 - le renforcement de la régulation et de la lutte contre les pratiques illégales ;
 - l'amélioration de l'accès des populations à de meilleures offres de produits de presse et de documents d'intérêt public sur toute l'étendue du territoire national ;
 - l'extension de la couverture de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
 - la digitalisation des processus métiers et modernisations des infrastructures ;
 - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de l'économie numérique ;
 - le renforcement de la cybersécurité et de la confiance numérique ;
 - la conception et le déploiement d'un système de secours de la tête de réseau.

➤ **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Cette fonction englobe les sous- fonctions **protection de l'environnement, préservation de la biodiversité et protection de la nature**. Les crédits budgétaires prévus se chiffreraient à **537,7** milliards de FCFA en 2027, à **601,7** milliards de FCFA en 2028 et à **674,3** milliards de FCFA en 2029. Ces crédits permettront de mener les actions suivantes :

- la poursuite des actions de sensibilisation des populations en faveur de la protection de l'environnement ;
- la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert forestier ;
- la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique et la contribution à l'amélioration de la résilience des populations ;
- le renforcement de la résilience climatique et de l'adaptation ;
- l'accélération de la transition écologique ;
- le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) ;
- la maîtrise des impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales ;
- la valorisation du réseau des aires protégées ;

- la préservation de la biodiversité ;
- la réalisation du projet de Résilience de la Protection Côtière de Port Bouët à Grand Bassam (RESPROC) ;
- la promotion d'une Cacaoculture sans déforestation (PROMIRE).

Ces crédits visent également le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances environnementales, la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides ainsi que la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le Partenariat Public-Privé.

➤ **LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

Les dépenses de cette fonction qui représentent en moyenne 12,6% des dépenses totales du budget sont projetées à **1.537,4** milliards de FCFA en 2027, à **1.667,3** milliards de FCFA en 2028 et à **1.832,8** milliards de FCFA en 2029. La fonction regroupe les sous fonctions logements, alimentation en eau potable et équipements collectifs.

- En matière de **logements**, l'accent sera mis de façon spécifique sur :
 - la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments publics endommagés ;
 - la constitution de réserves foncières ;
 - la promotion de la production locale des matériaux de construction ;
 - la réalisation de voiries réseaux divers pour la construction de logements sociaux et économiques ;
 - l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat au niveau national et à l'étranger ;
 - la facilitation de l'accès au logement en milieu urbain et milieu rural ;
 - le renforcement de la planification urbaine dans toutes les villes du pays ;
 - le développement d'une offre optimale de logements abordables à travers le Programme d'urgence de construction de Logements Sociaux et Économiques à Abidjan et à l'intérieur ;
 - la mise en place d'un cadre favorable au développement de l'industrie du logement permettant un accroissement substantiel de l'offre de logements ;
 - le développement de villes secondaires en vue d'offrir de meilleures opportunités économiques pour les populations vivant en dehors d'Abidjan ;
 - le renforcement de la gestion et la résilience du cadre de vie des populations face aux catastrophes naturelles et les risques climatiques ;

- l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique en matière de traitement des demandes d'actes liés à la propriété;
- le développement d'une politique de rénovation urbaine et d'adressage.

- Au titre de l'**alimentation en eau** :

L'objectif global est d'approvisionner en eau potable les populations vivant sur tout le territoire national. Ainsi, pour l'atteinte de cet objectif global, les actions ou projets suivants seront mis en œuvre :

- l'alimentation en eau potable des localités à travers le projet "Eau pour tous" en Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à un cadre de vie sain ;
- l'amélioration du Potentiel Hydraulique des localités de Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration des Performances Techniques et Financières du Secteur de l'Eau Potable (APTF) ;
- la construction d'infrastructures technologiques innovantes dans le secteur de l'hydraulique humaine ;
- la réalisation du Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA) ;
- la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables (solaires) dans les systèmes d'adduction à l'eau potable, en particulier dans les localités non couvertes et isolés en milieu rural
- l'intégration de la valorisation des eaux usées épurées, conformément au principe de l'économie circulaire.

- Au titre des **équipements collectifs** :

Pour impulser le **développement des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2027-2029 plusieurs actions et projets, notamment :

- le projet Transport Urbain Abidjan (PTUA) ;
- le Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA) ;
- le Projet de Mobilité Urbaine Durable et Intégré d'Abidjan (PMDIA) ;
- le Projet d'Aménagement des Rabatements sur la ligne 1 du métro d'Abidjan et le BRT Est-Ouest ;
- la construction de l'autoroute Bouaké-Darakokaha (54,5 km) ;
- les travaux de construction de l'autoroute Darakokaha - Tafiré ;
- le projet de construction des routes d'Intégration du District des Montagnes : Man-Kouibli et Guiglo-Tai ;
- le projet d'aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1 : Bondoukou-Soko-frontière Ghana ;
- la finalisation du programme d'aménagement de routes et de facilitation de transport au sein de l'Union du fleuve MANO ;

- le projet de connectivité du Nord de la Côte d'Ivoire ;
- le projet d'Inventaire du Réseau Routier National.

➤ SANTE

Les dépenses de santé sont projetées à **882,8** milliards de F CFA en 2027, à **974,6** milliards de F CFA en 2028 et à **994,0** milliards de F CFA en 2029. Ces crédits serviront à la mise en œuvre de plusieurs actions visant à contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie, ainsi qu'à l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile. Il s'agira de garantir la disponibilité des médicaments, des vaccins et des intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique. En outre, dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle plusieurs établissements sanitaires feront l'objet de mise à niveau.

Par ailleurs, en matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) la finalisation de la réforme de la régulation du secteur pharmaceutique et (iii) l'amélioration du dispositif de la mesure de la gratuité ciblée.

L'Etat entend ainsi améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, rendre disponibles les produits sanguins, améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB) et les faire évoluer vers les soins obstétricaux néonataux d'urgence complets (SONUC), renforcer les compétences ainsi que les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique et poursuivre la formation continue des agents de santé.

L'Etat prévoit également de poursuivre la mise en œuvre de la réforme hospitalière qui permettra aux populations des zones rurales et celles des zones précaires urbaines de bénéficier de consultations et soins médicaux gradués selon la pyramide sanitaire (Centres de Santé Ruraux, Centres de Santé Urbains, Hôpitaux Généraux et Centres Hospitaliers Régionaux et Centres Hospitaliers Universitaires).

Sur la période 2027-2029, l'Etat prévoit de mettre en œuvre les grands projets suivants :

- la finalisation de la construction et de l'équipement du CHU d'Abobo ;
- la finalisation de la construction et de l'équipement du CNROM de Grand-Bassam ;
- le Projet de Santé Nutrition et Développement de la Petite Enfance (PSNDPE) phase 2 ;
- la finalisation de la construction et de l'équipement du CHU de Yopougon phase 2 ;
- le projet de renforcement du Programme Elargi de Vaccination (PEV) ;
- le programme de mise aux normes des établissements sanitaires.

➤ LOISIRS, CULTURE ET CULTE

Les dépenses au niveau de cette fonction sont projetées à **224,4** milliards de F CFA en 2027, à **236,5** milliards de F CFA en 2028 et à **250,2** milliards de FCFA en 2029. Elles portent sur les principales actions des sous-fonctions **services récréatifs et sportifs**, **services culturels** et des **Culte et autres services communautaires**.

- Pour la **sous-fonction services récréatifs et sportifs**, ce sont :
 - le renforcement du cadre réglementaire du sport ;
 - le développement de l'offre des infrastructures sportives ;
 - la promotion de la pratique du sport et de l'industrie du sport ;
 - la construction et l'exploitation de la cité olympique d'Ebimpé ;
 - la construction et l'exploitation du lycée sport-études de Bouaké ;
 - la gestion des infrastructures sportives découlant de la CAN 2023 ;
 - le développement de l'offre de formation.

- Dans la **sous-fonction services culturels**, ce sont :
 - le développement de l'économie culturelle avec une amélioration de la chaîne de valeurs des Industries Culturelles et Créatives (ICC) ;
 - l'amélioration de la coopération culturelle internationale et le positionnement de la Côte d'Ivoire dans l'espace francophone ;
 - la sauvegarde, la protection et la valorisation économique du patrimoine culturel national ;
 - le renforcement des capacités des apprenants dans les domaines des arts et de la culture pour faciliter leur insertion professionnelle ;
 - le développement d'infrastructures artisanales et la formalisation du secteur informel ;
 - la promotion, l'assistance et l'amélioration de la compétitivité des PME ;
 - la migration des acteurs du secteur informel vers l'économie formelle ;
 - le renforcement de l'appui à l'innovation et à la création artistique et culturelle.

- S’agissant de la **sous-fonction Culte et autres services communautaires**, les actions portent sur :
 - la poursuite du Projet Emplois Jeunes et de Développement des Compétences (PEJEDEC) ;
 - la poursuite du projet d’Appui à l’Emploi des Jeunes (AEJ) ;
 - la participation des jeunes aux processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national ;
 - la mise en œuvre du programme de création d’activités génératrices de revenus au profit des jeunes ;
 - la réduction de l’incivisme et la lutte contre les antivaleurs ;
 - le renforcement du processus d’encadrement des cultes.

➤ **ENSEIGNEMENT**

Les dépenses au niveau de l’enseignement sont projetées à **2.327,9** milliards de FCFA en 2027, à **2.594,9** milliards de FCFA en 2028 et à **2.720,1 milliards** de FCFA en 2029. Ces projections sont en ligne avec l’ambition du Gouvernement (i) d’assurer l’éducation primaire universelle pour tous les enfants, (ii) de bâtir un système qui assure la réussite pour tous en mettant en place des passerelles entre les différents ordres d’enseignement et (iii) de transformer le dispositif actuel de formation professionnelle et technique en un véritable outil de développement des compétences professionnelles, (iv) de mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Au titre de :

- **l’enseignement préscolaire, primaire, secondaire**, les projets, mesures ou réformes envisagés ou en cours de mise en œuvre sont les suivants :
 - la poursuite du Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education ;
 - la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation ;
 - la construction et l’équipement de collèges de proximité et de lycées ;
 - le renforcement de la mise en œuvre de la politique de développement des cantines scolaires ;
 - la mise en œuvre du recrutement régionalisé des enseignants ;
 - le projet de Renforcement du Système Educatif Primaire/PRSEP ;
- **l’enseignement supérieur**, les principales actions et projets concernent :
 - le développement des infrastructures de l’enseignement supérieur et de la recherche ;
 - la poursuite de la construction, de l’extension et de la réhabilitation des universités publiques (Odienné, Adiaké) ;

- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;
 - l'organisation d'une recherche scientifique et d'une innovation d'excellence au service du développement du pays ;
 - l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs de la communauté universitaire ;
 - la révision des curricula des universités et grandes écoles publiques ;
 - la réforme du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ;
 - la promotion de l'émergence d'une communauté universitaire responsable et engagée pour le développement de l'enseignement et de la recherche.
- **l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)**, il sera question d'œuvrer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers :
 - la poursuite de la construction d'établissements de formation professionnelle spécialisés ;
 - l'achèvement de la construction et de l'équipement d'un centre de formation dédié aux énergies renouvelables ;
 - l'équipement des établissements de formation technique et formation professionnelle ;
 - la poursuite de la mise en œuvre de l'Ecole de la deuxième chance ;
 - le projet de réhabilitation et d'équipement des ateliers industriels et techniques ;
 - la mise en place un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés ;
 - le renforcement du partenariat Ecole-Entreprise ;
 - l'appui à l'insertion professionnelle des formés.

➤ PROTECTION SOCIALE

Les crédits budgétaires alloués à la fonction protection sociale sont projetés à **235,4** milliards de FCFA en 2027, à **256,5** milliards de FCFA en 2028 et à **280,5** milliards de FCFA en 2029. La fonction Protection sociale englobe les sous-fonctions famille et enfants et protection sociale.

- relativement à **la famille et enfants**, les priorités porteront sur la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme, le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la Nation, le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels, législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants. Les principaux projets concernent :
 - la construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE" ;

- l'appui à l'émancipation politique, économique et sociale des femmes et des jeunes filles ;
 - la réhabilitation et l'équipement des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) ;
 - l'aménagement des crèches et garderies publiques ;
 - l'appui au renforcement de capacité nationale à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG);
 - l'appui à la promotion du genre, de la femme et famille ;
 - la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) aux profits des filles et des femmes rurales.
- en matière **de protection sociale**, les principaux projets à mettre en œuvre porteront sur :
 - l'extension de la couverture du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre du Projet Multisectoriel d'Appui au Système National des Filets Sociaux (PAFS) ;
 - la construction et l'équipement d'un centre spécialisé pour l'accueil, l'accompagnement et l'intégration socioprofessionnelle des enfants en situation de handicap ;
 - l'appui à la lutte contre la Traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
 - le programme « Popote Familiale » ;
 - le Programme National de Cohésion Sociale phase 2 ;
 - l'Appui au Renforcement de la Cohésion Nationale et de la Réconciliation (PARCNR) ;
 - l'Appui à l'Opérationnalisation et à l'Extension du système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire ;
 - le renforcement de la résilience des ménages en situation de vulnérabilité ;
 - le renforcement de l'accès aux infrastructures sociales de base et de la mobilisation communautaire ;
 - l'extension de la Couverture Maladie Universelle à toutes les couches de la population.

IV.3.5 Analyse des projections du budget 2027-2029 de l'Etat selon les piliers stratégiques du PND 2026-2030

La Programmation budgétaire 2027-2029 se fixe comme objectif la transformation structurelle de l'économie à travers l'accélération de l'industrialisation et une meilleure répartition des fruits de la croissance. Pour ce faire, elle est alignée sur les priorités du Gouvernement sur la période 2027-2029, notamment : (i) la compétitivité de l'économie ivoirienne, (ii) la bonne gouvernance et (iii) l'amélioration du bien-être des populations dans l'équité. Cette programmation s'articule autour des six (06) piliers ci-dessous :

- Paix, sécurité et stabilité durables ;
- Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles ;
- Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ;
- Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ;
- Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire ;
- Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'Etat.

Tableau 44 : Evolution des dépenses du budget 2027-2029 en fonction des principaux piliers du PND 2026-2030

En milliards de FCFA

PILIER STRATEGIQUES	Budget voté 2026	Projet de budget 2027	Projection 2028	Projection 2029	Moyenne 2027-2029	Part
Pilier 1- Paix, sécurité et stabilité durables	945,3	1 033,1	1 117,9	1 129,3	1 093,4	5,4%
Pilier 2- Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles	360,6	428,0	450,3	471,5	450,0	2,2%
Pilier 3- Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité	967,9	1 055,4	1 133,0	1 314,5	1 167,1	5,7%
Pilier 4- Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents	3 743,0	4 158,9	4 584,8	4 816,4	4 520,0	22,1%
Pilier 5- Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire	8 572,3	8 931,1	10 028,6	11 116,1	10 025,2	49,1%
Pilier 6- Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'Etat	2 761,1	2 859,6	3 170,7	3 468,0	3 166,1	15,5%
TOTAL GENERAL	17 350,2	18 466,1	20 485,3	22 315,8	20 422,4	100%

Source : DGBF

Il ressort de l'analyse de la répartition sectorielle des dépenses publiques sur la période 2027-2029, que le budget projeté des piliers 4 et 5 relatifs respectivement (iv) au Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents, (v) et Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire représentent plus des deux tiers (2/3), soit (71,2%) des dotations budgétaires.

L'analyse des prévisions budgétaires selon les principaux piliers est présentée ci-après :

➤ **PAIX, SECURITE ET STABILITE DURABLES**

La programmation budgétaire 2027-2029 concourt à la consolidation de ce pilier en y consacrant **1.033,1** milliards de FCFA en 2027, **1.117,9** milliards de FCFA en 2028 et **1.129,3** milliards de FCFA en 2029. Ces montants contribueront à poursuivre et intensifier les efforts pour renforcer la sécurité nationale par une action coordonnée, préventive et dissuasive, afin de conforter la paix, d'ancrer la cohésion sociale et de garantir l'intégrité du territoire et la protection des institutions de la république.

Dans cette dynamique, l'Etat adaptera en permanence son dispositif aux nouvelles exigences sécuritaires et à l'évolution du contexte géopolitique. L'action du Gouvernement s'articulera autour de trois priorités stratégiques, à savoir : (i) la préservation de la stabilité politique et sociale ; (ii) le renforcement des capacités de prévention, d'anticipation et de réponse rapide et ; (iii) le renforcement de l'efficacité des institutions en charge de la protection civile.

Ces priorités se traduiront par l'intensification de la coordination et de la collaboration, le partage accru des informations stratégiques et l'intégration renforcée des systèmes d'information au sein du dispositif sécuritaire national.

➤ **MODERNISATION DE L'AGRICULTURE, CONSOLIDATION DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE, ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE ET RENFORCEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES**

Les projections pour ce pilier sont estimées à **428,0** milliards de FCFA en 2027, à **450,3** milliards de FCFA en 2028 et à **471,5** milliards de FCFA en 2029. Les crédits alloués aideront à soutenir la modernisation du secteur agricole, animal et halieutique. Le Gouvernement entend améliorer la productivité et accroître la compétitivité des systèmes de production et de distribution alimentaire, tout en favorisant une meilleure intégration du secteur privé et la création d'emplois en milieu rural. En effet, ces ressources contribueront au renforcement des bases productives, à l'accélération de la transformation des matières premières agricoles, au renforcement de la sécurisation foncière rurale, dans une approche inclusive et durable, ainsi que la sécurité et la souveraineté alimentaires.

Une attention particulière sera accordée au développement des chaînes de valeur prioritaires, à l'opérationnalisation des agropoles, à la promotion de l'agriculture intelligente et à l'intégration du numérique et de l'intelligence artificielle dans les systèmes de production.

En outre, l'Etat poursuivra les efforts en faveur de l'accroissement de la transformation locale des produits de rente et du développement de l'économie bleue et de l'économie circulaire.

➤ **PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE, DES CHAMPIONS NATIONAUX ET REDUCTION DE L'INFORMALITE**

Les dépenses budgétaires en 2027 se chiffrent à **1.055,4** milliards de FCFA. Elles passeraient à **1.133,0** milliards de FCFA en 2028 puis à **1.314,5** milliards de FCFA en 2029.

L'Etat ambitionne de mettre en place un écosystème économique dynamique, compétitif et inclusif, en faisant du secteur privé le principal moteur de la croissance économique durable. A ce titre, les crédits budgétaires contribueront à : (i) l'accélération de l'industrialisation ; (ii) le renforcement de l'appui aux opérateurs économiques locaux ; (iii) l'émergence de champions nationaux compétitifs ; (iv) l'attraction et l'optimisation des IDE et ; (v) la réduction de l'informalité de l'économie, notamment à travers des outils digitaux innovants.

Cette stratégie s'appuiera sur des leviers clés, notamment le développement du secteur productif, des industries culturelles, du tourisme et des loisirs, ainsi que des secteurs minier et énergétique, avec un accent transversal sur l'Intelligence Artificielle (IA).

Dans le secteur productif, les ressources mobilisées viseront à renforcer l'appui aux PME locales afin de favoriser leur compétitivité, accélérer la transformation des produits agricoles et promouvoir l'économie circulaire. Le secteur culturel sera modernisé et digitalisé pour renforcer sa contribution à la croissance, à la cohésion sociale et au rayonnement international.

S'agissant du tourisme et des loisirs, l'Etat entend en faire un secteur performant et créateur d'emplois, à travers la mise en œuvre de la deuxième génération de la stratégie « Sublime Côte d'Ivoire », axée sur la diversification de l'offre, la promotion par le numérique et la valorisation du patrimoine.

Dans les secteurs minier et énergétique, les efforts porteront sur l'intégration des chaînes de valeur, la transformation locale accrue et le renforcement du contenu national, avec l'appui de partenariats public-privé.

Enfin, l'intelligence artificielle constituera un levier stratégique pour l'industrialisation, à travers l'automatisation des processus, la maintenance prédictive, l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et l'efficacité énergétique. À cet effet, en s'appuyant sur une connectivité internet fiable, une infrastructure de données et un meilleur accès aux ressources informatiques et le renforcement des compétences le Gouvernement mettra en place un écosystème propice au développement de l'IA, afin de positionner la Côte d'Ivoire comme un hub numérique régional.

➤ **DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DES COMPETENCES ET CREATION D'EMPLOIS DECENTS**

Les dépenses sont projetées à **4.158,9** milliards de FCFA en 2027, à **4.584,8** milliards de FCFA en 2028 et à **4.816,4** milliards de FCFA en 2029.

Le développement du capital humain et l'accroissement de sa productivité sont essentiels pour la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, l'accent est mis sur le renforcement du système éducatif dans sa globalité pour une meilleure adéquation compétence-emploi ainsi que l'amélioration de l'accès à un emploi productif, décent et durable pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap. Les secteurs concernés sont : la santé, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'emploi et le travail, la jeunesse et la population.

Les programmes de santé prévus auront pour objectif de bâtir un système de santé performant et résilient pour une bonne prise en charge des populations, en offrant des soins de santé de qualité. Ces actions permettront alors d'améliorer l'efficacité et la performance des établissements sanitaires en les rapprochant davantage des populations.

Les niveaux de budget consacré à l'enseignement s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement de mettre à disposition des populations, un système éducatif performant et de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et qualifiante et aussi de faire correspondre l'offre de formation aux apprenants avec les besoins de l'économie.

Par ailleurs, le budget alloué permettra le financement de programmes publics d'emploi, de soutenir l'entrepreneuriat, notamment le financement de projets des jeunes, et d'augmenter la productivité et de la compétitivité. Il permet également d'améliorer les conditions de vie, l'espérance de vie et d'assurer un développement humain équilibré.

➤ **DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES ET DES POLES ECONOMIQUES REGIONAUX, TRANSITION ECOLOGIQUE, RESILIENCE CLIMATIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE**

Les projections de dépenses se chiffrent à **8.931,0** milliards de FCFA en 2027, à **10.028,6** milliards de FCFA en 2028 et à **11.116,1** milliards de FCFA en 2029.

L'Etat envisage de renforcer la compétitivité globale de l'économie à travers le développement d'infrastructures modernes, résilientes et inclusives, tout en assurant un aménagement équilibré du territoire. Les crédits budgétaires contribueront principalement : (i) au renforcement des infrastructures stratégiques ; (ii) au développement des Pôles Economiques Compétitifs (PEC) ; (iii) à l'amélioration de l'accès équitable aux services de base ; (iv) à l'intégration de la transition écologique dans les politiques de développement ; et (v) à la promotion de l'économie circulaire.

À cet effet, les investissements porteront, essentiellement, sur l'amélioration des réseaux de transport, d'énergie, d'eau et de connectivité numérique, en vue de soutenir la transformation économique et renforcer l'attractivité des territoires. Une attention particulière sera accordée au développement des PEC, à travers une répartition optimale et équitable des investissements publics et privés sur l'ensemble du territoire national. Il s'agira entre autres de bâtir un réseau d'infrastructures stratégiques qui soutient le développement des filières productives locales, améliore l'attractivité des territoires et garantit un accès équitable aux services essentiels.

Par ailleurs, l'Etat intégrera de manière transversale les enjeux de transition écologique et de résilience climatique, en cohérence avec les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire, notamment à travers la mise en œuvre des Contributions Déterminées Nationales (CDN). A ce titre, les actions porteront, essentiellement sur la mise en œuvre de projets verts, la taxonomie verte nationale, la mobilisation de financements climatiques, les obligations vertes, les incitations fiscales pour les investissements verts et la promotion d'infrastructures durables et sobres en carbone.

En outre, le développement de l'économie circulaire sera encouragé, notamment à travers la valorisation des déchets, la promotion de modes de production et de consommation durables et la création d'emplois verts. Le numérique et l'intelligence artificielle seront également mobilisés pour optimiser la gestion des ressources, améliorer la planification territoriale et renforcer l'adaptation aux changements climatiques.

➤ **PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET MODERNISATION DE L'ETAT**

Les projections de dépenses se chiffrent à **2.859,6** milliards de FCFA en 2027, à **3.170,7** milliards de FCFA en 2028 et à **3.468,0** milliards de FCFA en 2029.

L'Etat entend consolider un appareil administratif moderne, performant et orienté vers les résultats, afin de renforcer la confiance des citoyens et améliorer l'efficacité de l'action publique. Les ressources allouées permettront de renforcer la gouvernance administrative, locale et judiciaire, d'améliorer la gouvernance économique et financière ; et renforcer la mobilisation des ressources et le financement de l'économie.

Pour ce faire, l'Etat poursuivra les réformes de modernisation de l'administration publique, notamment à travers la digitalisation des services, la simplification des procédures et le renforcement de la qualité du service public. Un accent sera mis sur l'approfondissement de la décentralisation, avec un transfert effectif de compétences et de ressources aux collectivités territoriales, afin de favoriser un développement local plus inclusif.

Par ailleurs, les efforts porteront sur l'amélioration du climat des affaires, à travers la sécurisation juridique des investissements, la rationalisation des procédures administratives et le renforcement du dialogue entre l'Etat et le secteur privé. Le renforcement du Système Statistique National, par la digitalisation et une meilleure coordination des producteurs de données, constituera également un levier essentiel pour un pilotage efficace des politiques publiques.

En outre, l'Etat poursuivra la mise en œuvre des réformes fiscales et douanières en vue d'élargir l'assiette fiscale, d'améliorer la performance des administrations financières et d'accroître durablement les ressources domestiques. Le recours accru à la digitalisation des services permettra d'optimiser la mobilisation des recettes, de renforcer la transparence et de lutter contre la fraude.

Encadré 9 : Aperçu du PND 2026-2030

L'économie ivoirienne a démontré une résilience et une stabilité remarquables depuis 2012, malgré un contexte économique marqué par des incertitudes et l'instabilité sous-régionale. La mise en œuvre successive des Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025 a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des performances socioéconomiques significatives, notamment un cadre macroéconomique stable, une croissance annuelle moyenne de 8,1% entre 2012 et 2019, et 6,5% entre 2021 et 2024. La Côte d'Ivoire reste ainsi parmi les pays à forte croissance dans le monde.

Dans cette continuité, le PND 2026 – 2030, articulé autour de la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara « Bâtir une Grande Nation Stable, Ambitieuse et Solidaire », vise à relever de façon substantielle la productivité globale de l'économie, accélérer l'industrialisation du pays, promouvoir la création d'emplois décents afin de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. A cet effet, le Gouvernement entend, principalement :

- Réaliser un taux de croissance moyen de 7,2% (5,3%, 9,0% et 6,9% respectivement au niveau des secteurs primaire, secondaire et tertiaire),
- Augmenter le taux d'investissement de 23,1% à 34,5% du PIB,
- Accroître le PIB par habitant de 4 500 USD en 2030 contre 3 148,2 USD en 2025 ;
- Baisser significativement le taux de pauvreté à 20% en 2030 contre 37,5% en 2021 ;
- Accroître l'espérance de vie à la naissance à 65 ans en 2030 contre 62 ans en 2025 ;
- Créer plus de 3 millions d'emplois décents en 2030 ;
- Atteindre un Indice du Capital Humain de 0,7 contre 0,38 en 2019.

Pour réaliser cette vision et atteindre ces objectifs, la mise en œuvre du PND 2026-2030 repose sur six (6) piliers à savoir : (i) la durabilité de la sécurité, de la paix et de la stabilité ; (ii) la modernisation de l'agriculture ; (iii) la promotion de l'investissement privé ; (iv) le développement du capital humain ; (v) le renforcement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux et ; (vi) l'amélioration de la gouvernance publique.

Le coût global des investissements du PND 2026-2030 est de **114.838,5 milliards de FCFA, avec 70,2% soit 80.614,7 milliards de FCFA attendus du secteur privé et 29,8% soit 34.223,9 milliards de FCFA attendus du secteur public.**

Le besoin de financement public s'élève à 37.933,1 milliards de FCFA. Pour couvrir ce besoin, il est attendu une mobilisation de 26.794,8 milliards de FCFA sur le marché financier, dont 24.554,0 milliards de FCFA (91,6%) sur le marché régional et 2.240,8 milliards de FCFA (8,4%) sur le marché international, conformément à la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2025-2029). Il en résulterait un financement à mobiliser au cours du Groupe Consultatif de 11.138,2 milliards de FCFA, dont 7.749,5 milliards de FCFA sont identifiés pour les emprunts projets. Le financement à rechercher se situe ainsi à 3.388,8 milliards FCFA sur la période, couvrant 8,9% du besoin de financement du PND.

De façon spécifique, la politique budgétaire sur la période 2026-2030 poursuivra sa mission de satisfaire les besoins en infrastructures, en capital humain et en services sociaux de base, tout en maintenant déficit budgétaire dans la norme communautaire de 3,0% du PIB.

L'adoption du projet de loi portant PND 2026-2030 a eu lieu le **14 avril 2026** par l'Assemblée Nationale et le **05 mai 2026** par le Sénat.

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2027-2029 s'inscrivent dans le Plan Stratégique « Côte d'Ivoire 2030 », telle que reflété dans le Plan National de Développement (PND) 2026-2030. Sur la base d'une prévision de croissance du PIB de **6,5%** en 2027, **6,4%** en 2028 et de **7,7%** en 2029, la programmation budgétaire s'établit à **18.466,1** milliards de FCFA, à **20.485,3** milliards de FCFA et à **22.315,8** milliards de FCFA respectivement en 2027, 2028 et 2029.

Ces projections visent essentiellement la consolidation durable de la paix, la sécurité et la stabilité, la modernisation de l'agriculture, la promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et la réduction de l'informalité, le développement du capital humain, des compétences et la création d'emplois décents, le développement des infrastructures stratégiques au niveau national, la préservation de l'environnement ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et la modernisation de l'Etat.

Cette stratégie de développement devrait se matérialiser par une forte implication du secteur privé, conformément à la volonté du Gouvernement de faire de celui-ci le fer de lance de la croissance économique et de l'industrialisation.

Pour y parvenir, les investissements dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance seront intensifiés en vue de l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Aussi, le Gouvernement poursuivra la consolidation du cadre macroéconomique ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles.

Pour soutenir toutes ces actions, la présente programmation triennale consacre la poursuite de l'amélioration du recouvrement des recettes intérieures, la maîtrise continue des charges de fonctionnement et de l'endettement public, l'accroissement de l'investissement, des dépenses de lutte contre la pauvreté et les dépenses en faveur de la lutte contre les effets du changement climatique ainsi que la consolidation budgétaire.

Les données économiques et budgétaires qui y figurent, sont provisoires et susceptibles de connaître quelques évolutions par la prise en compte d'éventuelles nouvelles informations qui pourraient intervenir avant la finalisation du projet de budget 2027.

ANNEXES

ANNEXE 1 : EVOLUTION DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT DE 2023 À 2029	137
ANNEXE 2 : EVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE 2023 À 2029	139
ANNEXE 3 : DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT DE 2023 À 2029	141
ANNEXE 4 : PROJET DE BUDGET 2027 ET PROJECTIONS 2028 ET 2029 SELON LES PILIERS DU PND 2026-2030	143
ANNEXE 5 : PROJET DE BUDGET 2027 ET PROJECTIONS 2028 ET 2029 SELON LES PILIERS ET LES CHOIX STRATÉGIQUES DU PND 2026-2030	144

Annexe 1 : Evolution des ressources du Budget de l'Etat de 2023 à 2029

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Réalisation	Budget voté	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
RECETTES BUDGETAIRES	5 324,5	6 200,1	7 865,4	8 728,4	9 394,5	10 685,4	12 077,6
Recettes fiscales	5 033,5	5 854,8	7 387,0	8 193,8	8 818,6	10 150,7	11 512,3
- DGI	3 035,0	3 533,5	4 543,8	5 039,2	5 747,0	6 547,9	7 714,8
dont revenus de pétrole	109,0	244,6	171,9	39,6	75,5	91,8	193,4
revenus de gaz	10,3	0,0	119,4	66,7	174,3	176,3	299,1
- TRESOR	14,3	18,2	13,7	1,7	38,6	38,7	39,0
dont impôts sur revenus et salaires	13,2	16,1	12,2	0,0	0,0	0,0	0,0
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 984,2	2 303,1	2 829,5	3 152,9	3 033,0	3 124,1	3 183,1
dont DUS	435,2	480,0	789,8	850,5	608,4	619,4	623,6
- Effort additionnel des régies						440	575,4
Recettes non fiscales	170,4	179,1	210,4	299,4	339,6	364,5	386,2
- Recettes non fiscales Trésor	105,0	121,1	83,4	171,8	237,4	251,0	264,7
- Revenus du domaine DGI	51,0	48,6	53,4	53,3	45,5	52,6	57,0
- Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Licences de télécommunication	0,1	0,3	0,1	0,1	12,9	13,3	13,1
- Recettes exceptionnelles	14,4	5,5					
- Autres recettes de services				73,5	43,8	47,6	51,3
Dons	120,6	166,2	267,9	235,2	236,2	170,3	179,1
- Dons-programmes	112,2	120,4	162,5	88,8	74,4	0,0	0,0
AFD (C2D)	112,2	120,4	148,7	74,4	74,4	0,0	0,0
GVT espagnol (PCD)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
UE	0,0	0,0	13,8	14,4	0,0	0,0	0,0
Autres							
- Dons-projets	8,5	45,8	105,5	146,4	161,9	170,3	179,1

Annexe 1 : Evolution des ressources du budget de l'Etat de 2023 à 2029 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Réalisation	Budget voté	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
RESSOURCES DE TRESORERIE	5 449,1	6 677,8	6 099,5	7 081,5	7 394,3	7 989,1	8 235,7
- Privatisation et ventes d'actifs	0,0	8,5	1,0	4,0	0,8	0,0	0,0
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	13,5	30,7	78,2	58,5	68,3	70,8	68,4
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	2 940,5	4 266,5	3 430,1	4 911,9	5 591,4	6 051,7	6 294,2
- Emprunts-programmes	978,3	1 143,6	1 252,1	699,9	221,8	276,0	200,0
FMI	602,2	852,2	952,1	475,1	0,0	0,0	0,0
Banque Mondiale	184,6	187,5	122,2	168,6	221,8	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	0,0	54,7	49,1	56,2	0,0	76,0	0,0
AFD	105,0	49,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	86,5	0,0	128,7	0,0	0,0	200,0	200,0
- Emprunts-projets	1 516,8	1 228,5	1 338,1	1 407,2	1 511,9	1 590,5	1 673,2
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	1 057,6	1 222,6	1 374,3	1 540,2	1 677,4	1 810,8	2 002,4
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,2	12,9	10,9	10,6	12,5	12,5	11,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	172,7	186,0	266,5	279,8	294,4	316,5	342,5
Recettes affectées aux collectivités	156,5	195,5	230,4	255,0	265,2	306,8	357,7
TSU SIR	93,4	97,5	99,0	57,9	62,1	65,3	68,7
PCC-PCS	92,3	86,8	91,9	91,2	110,6	113,9	117,1
UA	13,8	11,8	13,5	13,4	16,3	16,8	17,3
Parafiscalité anacarde	10,2	7,3	18,3	18,3	18,4	19,8	19,8
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)							
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	9,8	9,5	11,0	12,5	11,9	13,6	15,4
Autres recettes affectées et parafiscalité	498,6	615,3	632,8	801,4	886,1	945,8	1 052,2
FINANCEMENT A RECHERCHER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	11 831,2	14 100,5	15 339,2	17 350,2	18 466,1	20 485,3	22 315,8
PIB nominal	48 998,9	52 820,7	58 061,1	62 340,4	67 790,4	73 698,0	80 761,6
Recettes fiscales TOFE	6 508,0	7 271,8	8 578,0	9 775,1	10 529,1	12 001,6	13 559,9
Pression fiscale (Base TOFE)	13,3%	13,8%	14,7%	14,9%	15,5%	16,3%	16,8%

Source : MEFB/DGBF

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2023 à 2029

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Réalisation	Budget voté	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	5 033,5	5 853,9	7 387,0	8 193,8	8 818,6	10 150,7	11 512,3
dont recettes hors DUS	4 598,3	5 373,9	6 597,2	7 343,3	8 210,3	9 531,3	10 888,7
DGI	3 035,0	3 532,5	4 543,8	4 903,6	5 590,6	6 364,2	7 531,1
Impôts directs	1 757,6	1 955,7	2 440,7	2 631,7	2 998,5	3 384,1	4 084,4
Impôts sur bénéfices	843,5	1 008,2	1 330,8	1 277,0	1 543,6	1 711,7	2 134,6
BIC hors pétrole	699,1	782,1	1 055,9	1 121,7	1 291,9	1 439,3	1 678,9
BIC pétrole et gaz	93,9	171,2	203,9	74,4	166,4	177,4	344,8
dont gaz imputé	24,1	0,0	83,6	46,7	122,0	123,4	209,4
Impôt synthétique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe d'Etat de l'Entreprenant	15,5	13,1	18,5	19,2	20,0	22,1	26,0
Impôt des microentreprises	11,1	16,2	22,4	25,0	25,5	28,6	34,4
Prélèvement AIRSI	23,9	25,6	30,2	36,7	39,9	44,4	50,5
Impôts sur revenus et salaires (hors FDFP)	712,7	715,5	846,7	972,0	1 042,8	1 175,6	1 347,0
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	200,1	232,0	263,2	382,7	412,1	496,8	602,8
Impôts fonciers (arriérés)	1,3						
Impôts indirects	1 277,4	1 576,8	2 103,1	2 271,9	2 592,0	2 980,1	3 446,7
TVA (hors part secteur électricité)	628,5	769,1	1 119,3	1 130,0	1 330,7	1 580,8	1 882,8
TOB (ex TPS)	114,4	124,1	150,5	168,3	178,9	205,6	232,7
Taxes sur boissons et tabacs	85,7	96,0	114,5	147,9	179,6	202,4	231,1
Droits d'enregistrement et de timbre	216,0	291,7	407,2	475,7	411,0	477,5	499,8
dont enregistrement café cacao	111,0	172,4	243,4	265,0	175,8	219,7	219,7
Patentes et Licences	27,1	28,6	20,6	25,4	24,1	27,3	30,9
Taxe sur les télécommunications	59,7	61,4	87,2	77,4	81,3	83,4	85,1
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	28,3	29,1	39,3	37,3	41,0	42,7	42,9
Taxe sur caoutchouc	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	54,0	99,4	70,1	170,0	252,5	258,7	281,2
Taxe sur les produits cosmétiques	0,0	0,0	2,5	2,8	3,2	3,6	4,1
Accises et autres taxes indirectes (hors revenus du domaine et taxes affectées)	14,2	3,1	4,4	5,2	6,5	7,3	8,4
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	49,5	73,4	87,4	31,9	83,4	90,7	147,7
dont gaz imputé	10,3	0,0	35,8	20,0	52,3	52,9	89,7
TRESOR	14,3	18,2	13,7	1,7	38,6	38,7	39,0
Impôts directs	13,2	16,1	12,2	0,0	37,7	37,9	38,3
Impôts sur revenus et salaires	13,2	16,1	12,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes requalifiées					37,7	37,9	38,3
Impôts fonciers (y/c RS 15% Loyer)							
Impôts indirects	1,1	2,1	1,5	1,7	0,9	0,8	0,7
Timbres et vignettes	1,1	2,1	1,5	1,7	0,9	0,8	0,7
Autres indirects							

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2023 à 2029 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Réalisation	Budget voté	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
DGD	1 984,2	2 303,1	2 829,5	3 062,5	2 928,7	3 001,7	3 060,7
Droits et taxes à l'importation	1 549,1	1 823,1	2 039,7	2 212,0	2 320,3	2 382,3	2 437,1
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER)	77,1	268,8	444,4	597,9	573,5	601,9	632,4
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	1 472,0	1 554,3	1 595,2	1 614,1	1 746,9	1 780,4	1 804,7
Taxes à l'exportation	435,2	480,0	789,8	850,5	608,4	619,4	623,6
Effort additionnel des régies	-	-	-	0,0	0,0	440,0	575,4
TVA et DD (chèques spéciaux du trésor)	-	-	-	226,1	260,8	306,1	306,1
REVENUS DU DOMAINE	51,0	48,6	53,4	53,3	45,5	52,6	57,0
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	1 057,6	1 222,6	1 374,3	1 540,2	1 677,4	1 810,8	2 002,4
FDFP	32,7	34,3	44,5	46,0	46,6	44,3	53,1
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	77,5	102,1	124,0	171,4	191,4	222,5	274,7
Fonds de financement de la salubrité urbaine / FNAD	13,3	15,7	24,8	24,6	27,5	31,9	39,5
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	9,8	9,5	11,0	12,5	11,9	13,6	15,4
TVA secteur électricité	35,0	59,3	53,4	70,4	83,9	98,2	117,2
Vignettes et patentes Part FER	0,0	0,0	55,4	60,4	57,0	63,5	70,6
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	172,7	186,0	160,2	164,3	174,7	185,7	197,7
PCS, PCC, UA et SGS	147,1	142,3	160,3	161,2	191,2	196,1	201,0
Recettes affectées aux collectivités	156,5	195,5	230,4	255,0	265,2	306,8	357,7
FIMR	10,2	12,9	10,9	10,6	12,5	12,5	11,8
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	40,0	53,9	45,6	49,8	49,8	41,0	41,0
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	7,1	12,0	10,1	10,6	11,6	11,6	11,0
TSU SIR	93,4	97,5	99,0	57,9	62,1	65,3	68,7
Parafiscalité anacarde	10,2	7,3	18,3	18,3	18,4	19,8	19,8
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Taxes affectées	252,1	294,2	326,4	427,2	473,6	498,0	523,3
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	6 508,0	7 271,8	8 578,0	9 776,7	10 529,1	12 006,2	13 563,1
PIB nominal	48 998,9	52 820,7	58 061,1	62 340,4	67 790,4	73 698,0	80 761,6
Pression fiscale TOFE	13,3%	13,8%	14,7%	14,9%	15,5%	16,3%	16,8%

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 3 : Dépenses du budget de l'Etat de 2023 à 2029

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Réalisation	Budget voté	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	1 343,0	1 444,8	1 514,7	1 757,9	1 893,7	1 935,0	2 060,4
Dettes intérieure	587,6	715,8	627,1	773,1	841,1	858,2	927,6
Dettes extérieure	755,4	729,0	887,6	984,8	1 052,6	1 076,8	1 132,8
PERSONNEL	2 258,7	2 367,7	2 532,6	2 853,5	3 129,9	3 466,1	3 638,1
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	905,7	874,3	1 154,5	1 177,0	1 197,8	1 277,8	1 280,3
Abonnement	108,2	130,5	151,6	161,5	172,0	189,2	208,1
Gratuité des soins ciblés							
Organisation des élections	57,6	31,5	90,6	53,7	29,4	75,7	38,7
Fonds de réserves Café-cacao	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Carburant des armées	17,8	15,0	15,0	15,0	16,5	16,5	16,5
Alimentation des armées	42,0	42,0	58,8	60,7	64,2	71,2	77,1
Autres achats de biens et services	679,0	655,3	837,6	885,1	914,8	924,2	939,0
TRANSFERTS	939,7	842,2	849,1	909,6	1 074,0	1 112,6	1 274,2
Subventions aux écoles privées	165,2	156,2	175,5	181,1	201,1	216,1	231,1
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	40,0	20,0	41,4	45,3	44,2	44,2	44,2
Bourses et pécules	82,5	50,4	78,4	83,4	92,7	101,9	112,1
Transfert aux collectivités	30,1	32,1	37,1	46,1	56,1	57,2	58,4
Autres transferts	621,9	583,4	516,7	553,8	680,0	693,2	828,5

Annexe 3 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2023 à 2029 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisation	Réalisation	Budget voté	Budget voté	Projet de budget	Projection	Projection
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 942,3	3 370,1	3 792,9	4 195,7	4 800,8	5 464,1	6 630,2
- Trésor	1 412,3	2 109,9	2 349,4	2 642,1	3 127,0	3 703,2	4 777,8
Projets C2D et PCD	140,7	199,7	148,7	74,4	74,4	0,0	0,0
Collectivités décentralisées	78,9	82,4	122,4	172,4	222,4	233,5	245,2
CNS/Investissement	135,0	15,0	15,0	41,3	42,2	42,2	42,2
Fonds d'Etudes	1,7	3,0	25,0	65,0	65,0	65,0	65,0
Restructuration des banques	5,0	3,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Couverture maladie Universelle	16,2	16,2	18,6	24,2	26,6	29,1	31,5
Autres investissements	1 034,8	1 790,5	1 999,7	2 244,9	2 676,4	3 313,4	4 373,9
- Financement extérieur des projets	1 530,0	1 260,2	1 443,6	1 553,6	1 673,8	1 760,8	1 852,4
Emprunts-projets	1 413,0	1 214,4	1 338,1	1 407,2	1 511,9	1 590,5	1 673,2
Dons-projets	117,0	45,8	105,5	146,4	161,9	170,3	179,1
CHARGES DE TRESORERIE	2 299,8	3 710,3	4 121,0	4 916,2	4 692,5	5 419,0	5 430,2
Dette intérieure	1 109,6	1 501,8	2 713,5	3 505,7	3 051,2	3 462,4	3 503,0
Dette extérieure	1 190,1	2 208,5	1 407,5	1 410,5	1 641,3	1 956,6	1 927,2
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	1 057,6	1 222,6	1 374,3	1 540,2	1 677,4	1 810,8	2 002,4
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	10,2	12,9	10,9	10,6	12,5	12,5	11,8
Programme d'entretien routier / FER	172,7	186,0	266,5	279,8	294,4	316,5	342,5
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	156,5	195,5	230,4	255,0	265,2	306,8	357,7
TSU SIR	93,4	97,5	99,0	57,9	62,1	65,3	68,7
PCC-PCS	85,4	86,8	91,9	91,2	110,6	113,9	117,1
UA	12,4	11,8	13,5	13,4	16,3	16,8	17,3
Parafiscalité anacarde	10,2	7,3	18,3	18,3	18,4	19,8	19,8
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	9,8	9,5	11,0	12,5	11,9	13,6	15,4
Autres dépenses sur recettes affectées	506,9	615,3	632,8	801,4	886,1	945,8	1 052,2
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	11 746,7	13 831,9	15 339,2	17 350,2	18 466,1	20 485,3	22 315,8
Masse salariale en % du PIB	4,8%	4,5%	4,4%	4,6%	4,6%	4,7%	4,5%
Masse salariale en % des recettes fiscales	34,5%	32,5%	29,8%	30,7%	29,7%	28,9%	26,8%
Investissement en % du PIB	6,3%	6,4%	6,6%	6,7%	7,0%	7,4%	8,2%

Source : MEFB/DGBF

Annexe 4 : Projet de budget 2027 et projections 2028 et 2029 selon les piliers du PND 2026-2030

En milliards de Francs CFA

AXES STRATEGIQUES	Projet de budget 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
Axe 1- Paix, sécurité et stabilité durables	945,3	1 033,1	1 117,9	1 129,3
Axe 2- Modernisation de l’agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles	360,6	428,0	450,3	471,5
Axe 3- Promotion de l’investissement privé, des champions nationaux et réduction de l’informalité	967,9	1 055,4	1 133,0	1 314,5
Axe 4- Développement du capital humain, des compétences et création d’emplois décents	3 743,0	4 158,9	4 584,8	4 816,4
Axe 5 - Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire	8 572,3	8 931,1	10 028,6	11 116,1
Axe 6- Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l’Etat	2 761,1	2 859,6	3 170,7	3 468,0
TOTAL	17 350,2	18 466,1	20 485,3	22 315,8

Source : DGBF

Annexe 5 : Projet de budget 2027 et projections 2028 et 2029 selon les piliers et les choix stratégiques du PND 2026-2030

En milliards de Francs CFA

PILIER	Budget 2026	Projet de budget 2027	Projection 2028	Projection 2029
PILIER I - PAIX, SECURITE ET STABILITE DURABLES	945,3	1 033,1	1 117,9	1 129,3
1-1 - Paix et cohésion sociale	89,6	94,6	137,8	101,4
1-2 - Défense et sécurité	855,7	938,5	980,1	1 027,9
PILIER II- MODERNISATION DE L'AGRICULTURE, CONSOLIDATION DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE, ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE ET RENFORCEMENT DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES	360,6	428,0	450,3	471,5
2-1 - Agriculture	333,9	360,7	410,3	429,7
2-2 - Ressources animales et halieutiques	26,7	37,3	40,1	41,8
PILIER III- PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE, DES CHAMPIONS NATIONAUX ET REDUCTION DE L'INFORMALITE	967,9	1 055,4	1 133,0	1 314,5
3-1 - Industrie	36,3	49,1	58,6	66,6
3-2 - Mines	0,8	0,8	0,9	1,0
3-3 - Hydrocarbures	270,2	289,5	302,0	356,8
3-4 - Promotion des investissements privés	4,9	5,6	5,9	6,1
3-5 - Artisanat	38,6	52,1	62,3	70,8
3-6 - Commerce	21,3	28,8	34,4	39,0
3-7 - Culture	31,9	35,2	39,0	43,5
3-8 - Francophonie	0,6	0,7	0,7	0,8
3-9 - Tourisme et loisirs	19,2	21,5	23,0	24,6
3-10 - Energie et Energies renouvelables	435,1	466,1	486,2	574,5
3-11 - Eaux et Forêts	103,2	96,7	109,7	119,4
PILIER IV- DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DES COMPETENCES ET CREATION D'EMPLOIS DECENTS	3 743,0	4 158,9	4 584,8	4 816,4
4-1 - Education nationale	1 563,7	1 709,0	1 874,9	1 961,7
4-2 - Enseignement technique et formation professionnelle	182,3	254,9	283,7	308,5
4-3 - Enseignement supérieur et recherche scientifique	338,8	380,6	456,3	466,6
4-4 - Santé	809,0	882,8	974,6	994,0
4-5 - Emploi-Travail	44,7	59,6	60,6	65,7
4-6 - Jeunesse	60,0	61,4	61,9	62,6
4-7- Protection sociale	83,6	105,1	109,9	125,4

Annexe 5 : Projet de budget 2027 et projections 2028 et 2029 selon les piliers et les choix stratégiques du PND 2026-2030 (suite de fin)

En milliards de Francs CFA

PILIER	Budget 2026	Projet de budget 2027	Projection 2028	Projection 2029
4-8 - Inclusion sociale	65,1	68,6	80,4	87,5
4-9 - Urbanisme et habitat	149,2	161,9	170,4	174,8
4-10 - Assainissement et salubrité	376,2	397,0	428,6	480,3
4-11 - Sport	70,4	78,0	83,5	89,2
PILIER V- DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES ET DES POLES ECONOMIQUES REGIONAUX, TRANSITION ECOLOGIQUE, RESILIENCE CLIMATIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE	8 572,3	8 931,1	10 028,6	11 116,1
5-1 - Infrastructures routières	942,0	1 173,2	1 285,2	1 432,7
5-2 - Développement régional équilibré	579,6	634,3	671,8	725,4
5-3 - Environnement et développement durable	36,7	43,5	53,5	54,4
5-4 - Economie numérique et poste	83,3	116,8	124,3	132,2
5-5 - Hydraulique	126,7	133,7	144,3	161,8
5-6 - Financement de l'économie	6 681,8	6 728,4	7 639,8	8 495,9
5-7 - Transport	122,2	101,3	109,6	113,7
PILIER VI- PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET MODERNISATION DE L'ETAT	2761,1	2 859,6	3 170,7	3 468,0
6-1 - Gouvernance administrative	258,0	288,3	295,9	303,7
6-2 - Justice et droits de l'homme	161,3	181,8	192,4	203,6
6-3 - Gouvernance économique	2 087,6	2 098,7	2 368,6	2 630,1
6-4 - Communication et médias	39,8	43,4	50,3	55,9
6-5 - Coopération internationale	147,0	156,4	164,8	170,0
6-6 - Intégration régionale	4,9	5,3	5,7	6,0
6-7 - Planification et statistique	36,0	58,1	64,5	69,4
6-8 - Transformation culturelle et civisme	26,6	27,6	28,4	29,4
TOTAL GENERAL	17 350,2	18 466,1	20 485,3	22 315,8

Source : DGBF